

La migration haïtienne vers le Brésil :

Caractéristiques, opportunités et enjeux

CAHIERS MIGRATOIRES N°6



OIM Organisation Internationale pour les Migrations
BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE DU SUD

Le présent Cahier migratoire a été validé par un comité éditorial composé de Jorge Peraza, Ángel Camino et Lorena Bacci.

Les auteurs ont préparé ces rapports en tant que conseillers de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les opinions exprimées dans les publications de l'OIM correspondent aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM. Les appellations employées et la présentation des données tout au long du présent rapport n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'OIM concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites.

Le présent travail a été mené dans le cadre du projet « Migration haïtienne vers le Brésil et dialogue bilatéral », sous le soutien financier du Fonds de l'**OIM pour le développement**.

L'OIM s'engage à respecter le principe selon lequel les migrations humaines et ordonnées sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM travaille avec ses partenaires de la communauté internationale pour : aider à relever les défis opérationnels de la migration ; faire progresser la compréhension des questions autour de la migration ; encourager le développement économique et social grâce à la migration ; défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par: Organisation internationale pour les migrations
Bureau régional pour l'Amérique du Sud
Callao 1033 Piso 3, Buenos Aires, Argentine.
Tél : +54 11 5219 2033
Télécopie : +54 11 4816 7296
www.argentina.iom.int/ro
adresse électronique : ROBuenosAires@iom.int

© 2014 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

ISSN 2225-689X

Tous droits réservés. Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit, archivé dans un système de récupération ou transmis, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

La migration haïtienne vers le Brésil:

Caractéristiques, opportunités et enjeux

Cahiers migratoires N° 6

Juillet 2014



OIM Organisation Internationale pour les Migrations
BUREAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE DU SUD

*Dédicace à la mémoire de Guy Alexandre pour son travail crucial et son engagement
inlassable dans la défense des droits des migrants et du peuple haïtien.*

Cahiers migratoires

La réalisation d'études et de recherches et la mise au point d'analyses, de réflexions et de propositions, ont été des préoccupations traditionnelles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'appui à la définition, à la compréhension et à l'amélioration des politiques, des programmes, des normes et de la gestion des migrations se trouvent au cœur du travail de l'OIM, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements et des organisations de la société civile.

C'est dans ce but que le Bureau régional de l'OIM pour l'Amérique du Sud encourage la publication de ces Cahiers migratoires en tant qu'instrument utile pour des fonctionnaires et des concepteurs de politiques et de programmes. Les Cahiers migratoires sont aussi un outil important pour les universitaires, les chercheurs, les étudiants, les organisations et les individus impliqués dans le vaste domaine des migrations, de différents champs d'intérêt et d'actions, et en général pour tous ceux qui considèrent le phénomène migratoire comme une partie essentielle des efforts en vue du développement économique et social, de l'intégration régionale, de la consolidation d'une citoyenneté large et de la défense des droits des personnes.

Les Cahiers migratoires recouvrent une pluralité de thèmes qui reflètent la multiplicité de champs de travail de l'OIM dans la région et sur le plan mondial. S'ils contribuent à creuser des connaissances et à améliorer l'analyse et la compréhension du lecteur, ils auront largement atteint leur objectif.

Le présent Cahier migratoire a été réalisé sous l'appui financier du Fonds de l'OIM pour le développement, une source de financement unique en son genre qui aide les Etats Membres en développement à renforcer leurs capacités en matière de gestion des migrations.

Les Cahiers migratoires font partie du Programme latino-américain de coopération en matière de migrations (PLACMI) de l'OIM, dont le but est d'améliorer la capacité des gouvernements latino-américains pour la gestion des migrations, visant au respect et à l'accomplissement des droits de l'homme des migrants consacrés dans les Conventions et les Accords internationaux et régionaux, ainsi qu'au renforcement des institutions et des ressources humaines liées au planning, à l'élaboration et à la mise en marche de politiques et de programmes de migrations internationales.

Sommaire

Avant-propos	
Diego Beltrand	9
Introduction	
Jorge Peraza	11
La migration haïtienne vers le Brésil : étude dans le pays d'origine	
Tobías Metzner	15
Pourquoi migrer ? Notes sur les vieilles et nouvelles blessures d'Haïti	
Gabriela Bernal Carrera	33
La migration haïtienne au Brésil : résultat de l'étude à la destination	
Duval Fernandes, Maria da Consolação Gomes de Castro	51
La migration haïtienne vers le Brésil : l'Équateur, pays de transit	
Gabriela Bernal Carrera	69
La migration haïtienne au Pérou et son transit vers le Brésil	
Tania Vásquez, Erika Busse, Lorena Izaguirre	85
Rencontres pour le Dialogue Bilatéral Brésil-Haïti au sein du Projet "Études sur l'Immigration Haïtienne au Brésil et Dialogue Bilatéral"	
Jorge Peraza, Carmem Lussi	109

Avant-propos

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), à travers le projet « Migration haïtienne vers le Brésil et dialogue bilatéral » financé par le Fonds de l'OIM pour le Développement et par le « Programme latino-américain de coopération technique en migrations », tient à exprimer son plaisir de présenter la sixième édition de la série des Cahiers migratoires, qui aborde les principaux aspects et les sujets clés pour comprendre le phénomène migratoire des Haïtiens qui se rendent au Brésil.

Après le tremblement de terre d'Haïti en 2010, le nombre d'Haïtiens émigrés vers différents pays du continent a augmenté en raison surtout de la grave crise humanitaire qu'éprouvait le pays. Ainsi, outre les flux traditionnels vers les États-Unis, le Canada et la France (y compris ses territoires caribéens), on observe au cours des dernières années une nouvelle destination : l'Amérique du Sud, notamment le Brésil, suivi par le Chili et l'Argentine. Parmi les pays de transit, qui deviennent souvent des pays de destination, on remarque l'Équateur, le Pérou et dans une moindre mesure la Bolivie. Ce phénomène migratoire requiert des réponses de la part des différents acteurs de la région, dont les gouvernements et la société civile, étant donné surtout le degré de vulnérabilité à laquelle est exposée une grande partie des migrants, beaucoup d'entre eux devenant victimes des réseaux de traite et de trafic illicite de personnes. Face à cette situation et parmi d'autres réponses, le gouvernement du Brésil a mis en place des mécanismes pour permettre aux migrants d'obtenir des visas aussi bien dans le pays d'origine que dans celui de transit, visant à réduire les facteurs de risque.

Dans le but de continuer dans cette voie, il faut remarquer la nécessité de poursuivre des efforts en vue de promouvoir le dialogue bilatéral et régional entre les pays concernés et la coordination interinstitutionnelle entre les niveaux national, régional et communal de l'administration publique, en générant des échanges susceptibles de permettre la mise au point de politiques adaptées à la réalité migratoire et une migration organisée assurant le plein respect des droits de l'homme et visant au développement des migrants, des communautés d'origine et d'accueil.

En ce sens, l'OIM a considéré comme fondamental l'accompagnement aux pays de la région par la mise en place d'actions visant à relever les défis, à encourager la compréhension au travers de la recherche et de l'analyse rigoureuse, à promouvoir le développement social et économique, à faciliter le dialogue et à veiller au respect de la dignité humaine et le bien-être des migrants, dans le but ultime de continuer d'appuyer une migration pour le bienfait de tous.

Finalement, il faut remarquer que ce travail n'a été possible que grâce à la coordination entre le Conseil national de l'immigration (CNIg pour ses sigles en portugais), représenté par Monsieur le Président Paulo Sergio de Almeida, l'Institut des migrations et des droits de l'homme (IMDH) présidé par la soeur Rosita Milesi, et le groupe de chercheurs encadrés par le professeur Duval Fernandes.

Diego Beltrand

*Directeur régional pour l'Amérique du Sud
Organisation internationale pour les migrations*

Introduction

Ce document présente un résumé des principales découvertes faites par des études menées pendant 2013 et début 2014 sur la migration haïtienne vers le Brésil, ainsi qu'une analyse intégrale des enjeux majeurs à relever, dans la perspective des institutions des deux pays chargées de mettre en œuvre des dispositions en matière migratoire. Ces études et les forums de dialogue bilatéral associés, ont été développés dans le cadre du projet « Études sur la migration haïtienne vers le Brésil et dialogue bilatéral » financé par le Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF pour ses sigles en anglais), avec le concours du Conseil national de l'immigration (CNIg pour ses sigles en portugais) du Brésil, l'Institut des migrations et des droits de l'homme (IMDH), et le conseil académique du Dr. Duval Fernandes de la Pontifice Université Catholique de Minas Gerais.

L'initiative de mener ce projet est issue des discussions au sein du CNIg en raison de la montée du flux migratoire des Haïtiens vers le Brésil depuis 2011, notamment à la suite du terrible tremblement de terre d'Haïti en 2010, qui a ravagé diverses parties du pays et a eu un grand impact sur l'infrastructure de la capitale, sans oublier les centaines de milliers de morts comptabilisés comme conséquence de la tragédie. Bien que beaucoup des Haïtiens arrivés initialement au Brésil ont essayé de bénéficier du refuge, le gouvernement brésilien, en particulier le CNIg, a pris des mesures à visée humanitaire pour régulariser la situation de ces personnes sous une normative spécifique, la RN-97 de janvier 2012, permettant aux Haïtiens d'obtenir des visas avec un minimum de conditions à l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince. Une fois le délai en vigueur de la RN-97 expiré, la période d'application a été étendue et un nouvel instrument légal, la RN-102 du 26 avril 2013, a éliminé le quota de visas.

Si les chiffres de migrants haïtiens sont statistiquement peu significatifs en termes du nombre total d'immigrants vivant au Brésil, il faut cependant remarquer qu'il s'agit d'un groupe à croissance exponentielle qui représente en plus une rupture par rapport aux flux migratoires traditionnels, en provenance surtout d'autres pays d'Amérique du Sud. Une autre dimension qui demande une attention spéciale c'est que les régions par lesquelles circulent les migrants, surtout ceux qui utilisent les voies irrégulières, ne sont pas préparées pour un accueil adéquat. C'est pour cela que le gouvernement du Brésil, aussi bien au niveau national que régional et communal a mis en œuvre plusieurs mesures pour remédier à des situations qui se produisaient à cause de l'arrivée de ces flux. Étant donné les tendances, des groupes de la société civile se sont organisés pour accueillir et appuyer les Haïtiens, en leur prêtant des services liés notamment à la recherche

d'un emploi, à l'enseignement de la langue, à la régularisation des papiers, entre autres.

Bien que le Brésil ait donné des réponses conjoncturelles, marquées d'une empreinte humanitaire et visant à offrir un cadre pour la protection des droits de l'homme, il manquait cependant l'information précise sur les conditions dans lesquelles ces processus migratoires se poursuivaient. À partir de cette situation, l'objectif de ce projet était de générer des éléments pour le développement des politiques destinées à s'occuper de manière adéquate du phénomène, en se concentrant sur deux domaines primordiaux : l'intégration sociale et les caractéristiques des processus migratoires. En plus, pour le gouvernement haïtien, il était fondamental de connaître les voies de migration de ses ressortissants à l'étranger, en l'occurrence vers le Brésil, et de savoir comment répondre à leurs besoins, en définissant les types de service demandé, les renforcements institutionnels, entre autres.

Ce travail se propose de répondre aussi à des mises en question du CNlg et de son groupe de travail spécialisé, vis-à-vis de la question sur ce qui se passe avec ces flux et quelles sont les décisions à prendre pour organiser les migrations depuis Haïti. Cela implique de comprendre les réponses produites par le Brésil, notamment sur le plan gouvernemental (national, régional et communal) et les facteurs influant sur la sortie des personnes d'Haïti. À partir de l'information obtenue, le dialogue binational a été encouragé entre les autorités du pays d'origine et de destination en vue d'harmoniser des actions susceptibles de diriger ces migrations par le biais de mécanismes offrant des garanties aux migrants et assurant des bénéfices pour les sociétés d'origine et de destination.

Lors de la conception de ce projet, plusieurs routes migratoires prises par les migrants ont été repérées, dont notamment celles traversant le territoire du Pérou, par l'intermédiaire des villes frontalières de Tabatinga (Amazonie) et Brasileia (Acre), et, en moindre mesure, celui de la Bolivie. Ils entrent normalement au Pérou et en Bolivie par l'Équateur, pays qui n'exige pas de visa aux Haïtiens. Ces observations ont permis d'établir le domaine de l'étude du point de vue géographique, car on cherchait à inclure les pays d'origine, de transit et de destination.

Au-delà des cas de l'Équateur et du Pérou qui seront abordés dans cette publication, il faut remarquer que pour la Bolivie¹, bien que l'on ait constaté à un moment l'utilisation du pays comme territoire de transit, surtout les communes de Bolpebra, Soberanía et Cobija, on n'a pas vérifié de flux importants lors d'une investigation préalable. Or, on a constaté que la route à travers la Bolivie avait été utilisée, par exemple, en janvier 2010, lorsqu'un groupe de 76 Haïtiens, dont

1- Cette étude a été commanditée au Centre de services socio-communautaires et de l'agro-bétail (Centro de Servicios Agropecuarios y Socio-Comunitarios - CESA, pour ses sigles en espagnol) et menée par l'anthropologue Álvaro Díez Astete.

28 mineurs, qui était entré par le Pérou², a été identifié à Santa Cruz de la Sierra. Plus récemment, le 8 avril 2013, six citoyens haïtiens ont été interceptés à l'aéroport de Viru Viru, à Santa Cruz de la Sierra, et envoyés à la Division de traite et trafic des personnes. Une enquête a révélé que cette procédure avait été mise en œuvre car il s'agissait d'éventuelles victimes de ces délits. On a ensuite prouvé que ces personnes étaient entrées au pays avec les papiers en ordre, dont le visa expédié par le Consulat de Bolivie en République dominicaine, raison pour laquelle elles ont été libérées.

L'enquête a révélé également des traversées par la région de Pando. On a pu avoir accès à des registres historiques de 2010, 2011 et 2012, qui renseignaient sur différents cas. Les diverses réponses institutionnelles fournies à ce moment-là ont permis en quelque sorte que ces flux poursuivent leur route vers le Brésil. De toute façon, les autorités migratoires boliviennes ont informé que vers 2013 des actions de renforcement des contrôles frontaliers et une normative migratoire ont été mises en œuvre, ce qui a réussi à mettre à l'arrêt les flux irréguliers par ce pays.

Bref, cette publication rassemble les études menées dans le pays d'origine, avec deux perspectives d'analyse : les recherches développées dans les principaux pays de transit, l'Équateur et le Pérou, et le travail sur le pays de destination, le Brésil. Le dernier volet comprend une synthèse des débats majeurs suscités lors des rencontres tenues dans le cadre du dialogue bilatéral, ce qui fournit d'autres dimensions d'analyse sur les enjeux liés à ce flux, y compris des propositions de solution ou des voies alternatives pour répondre à de telles questions.

En guise de conclusion, l'OIM tient à remercier les institutions suivantes pour les contributions à ce travail: le Ministère du Travail et de l'Emploi du Brésil, qui a fourni la base de données des registres de travail des Haïtiens au Brésil; le Ministère des Affaires étrangères du Brésil et le Consulat du Brésil à Port-au-Prince, qui ont procuré des renseignements sur les visas émis ; le Ministère de la Justice par l'intermédiaire de la Police fédérale du Brésil, qui a permis l'accès aux bases de données des Haïtiens enregistrés dans ce pays. Il faut remarquer en plus l'intérêt de ces institutions et de leurs homologues en Haïti à participer aux dialogues bilatéraux, lesquels ont été non seulement essentiels pour comprendre l'information obtenue par les chercheurs mais aussi riches en propositions. L'OIM reconnaît l'apport fondamental de la sœur Rosita, directrice de l'IMDH, qui a permis d'articuler différentes institutions de la société civile travaillant avec la population migrante au Brésil afin d'avoir un contact direct avec les Haïtiens

2- Le groupe essayait, paraît-il, d'entrer en Argentine, car c'est à la frontière de la Quiaca (province de Jujuy, Argentine) que les migrants ont été interceptés et interdits d'entrer au pays. On a déclaré après qu'ils se dirigeaient vers le Brésil, bien que quelques-uns d'entre eux aient indiqué la Guyane Française comme destination. Ce cas a suscité la mise en marche d'un réseau complexe d'institutions en Bolivie, à cause surtout de la présence d'enfants –garçons et filles- migrants non accompagnés, voire de l'identification de faux papiers, ce qui a inquiété les autorités devant un cas éventuel de traite de personnes et de trafic illicite de migrants.

et mener à bien les études qualitatives. Finalement, il faut souligner le rôle du Prof. Duval, dont le conseil académique a été intégral pour toutes les études développées sous cette initiative.

Jorge Peraza-Breedy

*Organisation internationale pour les migrations
Bureau régional pour l'Amérique du Sud*

La migration haïtienne vers le Brésil : étude dans le pays d'origine¹

Tobias Metzner²

Résumé

La politique sur les visas au Brésil vis-à-vis d'Haïti a éprouvé des changements significatifs depuis 2010. Les politiques mises en place dès le 12 janvier 2011 étaient basées sur la régulation normative du Conseil national d'Immigration (CNIg) du Brésil, qui a autorisé les services consulaires à émettre par mois 100 visas de travail d'une durée de 5 ans, lesquels permettraient le regroupement familial et dont l'émission ne relevait pas du statut anticipé de l'emploi du migrant. La demande de ces 100 visas par mois a amplement dépassé l'offre et a exercé une contrainte sur la capacité administrative du Consulat du Brésil à Port-au-Prince. En janvier 2012 la régulation initiale a été remplacée par une nouvelle norme qui a éliminé les quotas établis.

L'information obtenue au cours de l'étude signale que la plupart des migrants haïtiens (estimés à 75%) ont déclaré qu'ils n'émigreraient que temporairement au Brésil et qu'ils chercheraient à prendre la retraite en Haïti en dernière instance. La plupart a déclaré qu'ils avaient entendu parler du Brésil par le biais d'individus plutôt que par des sources journalistiques ou de nouvelles. La question du financement du voyage a également mis en évidence un manque de clarté concernant les coûts associés. Les coûts prévus ont largement varié de 100 à 5000 dollars USD. La plupart des migrants haïtiens ont demandé des emprunts pour financer leur voyage. Les informateurs ont exprimé leur frustration par rapport au prolongement des temps d'attente au consulat pour obtenir les formulaires et des renseignements et le rendez-vous pour demander le visa, même s'ils ont reconnu le bon accueil du personnel. Il faut tenir compte que le temps de traitement des démarches informé par le consulat du Brésil a fortement diminué depuis l'été 2012 jusqu'à l'été 2013, de 6 à 12 mois.

Il faut remarquer qu'il y a peu d'information objective à la portée des migrants haïtiens. La plupart des renseignements, concernant les conditions de vie au Brésil, proviennent des aperçus faits par les médias, ne sont pas nombreux et se réfèrent en général aux sports, aux rumeurs propagées par les trafiquants et

1- Cette recherche a été originalement rédigée en anglais.

2- Maître en Sciences à l'Université de Texas en Administration publique, Master en Études internationales à l'Académie diplomatique de l'Université de Vienne, spécialisé en droits de l'homme et macroéconomie.

le bouche à l'oreille anecdotique à travers la société brésilienne « Construtora OAS », qui a construit plusieurs chemins dans la moitié sud du pays, et le bataillon brésilien MINUSTAH. Il y a une compréhension généralisée qu'il existe des opportunités de travail au Brésil pour les travailleurs non qualifiés, les visas sont relativement faciles à obtenir et la supposition que le Brésil ne déporte pas de migrants irréguliers. Les migrants qui espéraient s'établir de façon permanente au Brésil étaient une minorité. Ceux qui ne cherchaient qu'à séjourner temporairement dans ce pays, espéraient économiser de 10.000 à 20.000 dollars par an (l'estimation provient des discussions avec les groupes d'attention). Parmi les migrants qui cherchent à séjourner de façon permanente, leurs attentes incluaient l'achat d'un véhicule et une maison, et disposer de fonds suffisants pour emmener leur famille au Brésil et satisfaire leurs besoins matériels avec un salaire unique. Quant aux migrants les plus jeunes, leurs attentes étaient liées principalement à l'accès à une éducation supérieure. Des cas de traite de personnes n'ont pas été rapportés ni décelés. Cependant, il y a eu des indices de l'existence d'un réseau profondément ancré de trafiquants de personnes qui cherchaient à profiter économiquement par le biais de fausses promesses à travers leur association avec des sources informelles de crédits et d'individus qui essayaient d'acheter des terrains à des prix préférentiels. Les migrants ont eu souvent un accès plus facile à l'information pourvue par les recruteurs de réseaux de trafiquants qu'à l'information officielle du gouvernement du Brésil.

1. INTRODUCTION

Dans le contexte d'une étude appuyée par le Fonds de l'OIM pour le développement, ce module de recherche contient les trouvailles réunies par le Bureau de l'OIM en Haïti, en partenariat avec le Département des Affaires légales du Ministère des affaires étrangères d'Haïti (MFA), la Section socioculturelle du Bureau du Premier Ministre (PM), le Bureau national des Migrations du Ministère des affaires sociales et du travail (ONM) et l'Ambassade de la République fédérative du Brésil à Port-au-Prince. Les éléments de dialogue de ce projet ont été appuyés de manière active par le Collectif haïtien sur les migrations et le développement (COHAMID). Le concept du projet initial de recherche a été développé avec pour objet d'envisager les politiques du Brésil mises en marche à partir du 12 janvier 2011 concernant les visas, et la régulation normative 97 du Conseil national brésilien d'immigration (CNIg) autorisant les services consulaires du Brésil à émettre 100 visas mensuels de travail pour 5 ans, lesquels permettaient le regroupement familial et ne relevaient pas du statut anticipé d'emploi du migrant. La demande de ces 100 visas par mois a bientôt dépassé, voire saturé la capacité consulaire brésilienne à Port-au-Prince. À cet égard, en janvier 2012 la régulation initiale a été remplacée par la régulation normative 102, qui enlevait

tous les quotas sur la migration haïtienne. Il faut remarquer qu'en raison de cette régulation normative, le facteur déterminant quant au nombre de visas de travail émis aux Haïtiens n'a été que la capacité de traitement des démarches de la part des fonctionnaires consulaires brésiliens à Port-au-Prince.

Haïti a un rapport long et complexe avec la migration. D'un côté, les personnes de la Caraïbe ont émigré généralement aux États-Unis d'Amérique, au Canada ou à leurs antérieures capitales coloniales, surtout en France (et ses territoires caribéens), la Grande Bretagne et les Pays Bas. D'un autre côté, à cause des facteurs particulièrement graves auxquels Haïti est confronté et qui poussent à la migration socio-économique, en comparaison avec ses voisins, ce pays est remarquable quant aux risques que ses migrants sont disposés à prendre pour chercher une vie meilleure à l'étranger, ainsi que quant aux préjugés et donc aux niveaux d'exploitation auxquels ils sont exposés dans les pays de destination. Pour résumer, le nombre des migrants haïtiens en termes absolus, et surtout des Haïtiens qui cherchent des opportunités pour migrer irrégulièrement, constitue une valeur statistique atypique dans la région. Les migrants haïtiens sont particulièrement vulnérables au trafic illicite de migrants et à la traite de personnes. Il existe en Haïti une construction socioéconomique qui a cherché pendant longtemps à exploiter les rêves et les aspirations des migrants et profite aussi de l'asymétrie de l'information, les fausses perceptions et le manque d'éducation qui atteint beaucoup d'Haïtiens qui aspirent à ne meilleure vie à l'étranger, aussi bien pour eux que pour leurs familles. Cette construction ne peut pas se définir comme une entité criminelle organisée, mais plutôt comme un réseau d'individus collaborant *ad hoc*, exploitant les facteurs qui poussent les niveaux de migration périodiques de la communauté et les aspirations d'émigration liées à la population atteinte. Historiquement, les migrants d'Haïti ont cherché à émigrer tout d'abord aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en France (et ses territoires caribéens), aux Bahamas, aux Îles Turques-et-Caïques et, en moindre mesure, à d'autres nations des Caraïbes. Le renforcement récent de la coopération entre la Garde côtière des États-Unis d'Amérique et les autorités frontalières des Bahamas et des Îles Turques-et-Caïques ont entravé de plus en plus la route primaire prise par les migrants haïtiens irréguliers en bateau à travers la côte nord d'Haïti, vers le Nord. À la fin 2010, cette route a commencé à se déplacer vers l'est, les Haïtiens traversant souvent vers la République dominicaine avant de se lancer à la mer, et avec le but de plus en plus fréquent d'arriver à Porto Rico au lieu de Florida. En même temps, le Brésil est devenu une présence de plus en plus visible en Haïti, aussi bien à travers les bataillons déployés par la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qu'à travers la compagnie OAS Constructions, qui a gagné le contrat pour améliorer et répandre le réseau des chemins dans la péninsule sud du pays. Ces deux facteurs se sont combinés pour augmenter l'intérêt des Haïtiens par le Brésil comme une destination potentielle pour émigrer. Auparavant, les Haïtiens connaissaient très bien le Brésil en tant que pépinière de joueurs de football, mais le pays attirait relativement peu de migrants éventuels.

La perception générale des Haïtiens sur le Bataillon MINUSTAH brésilien, sur la base des données anecdotiques d'entretiens réunis dans le contexte de cette étude, est positive. On le considère comme étant plus accessible que d'autres bataillons. La société brésilienne « Construtora OAS », toujours dans le contexte des entretiens anecdotiques conçus pour cette étude, est considérée comme un « bon employeur » qui a fourni les travailleurs avec un paiement régulier et adéquat et des opportunités de développement professionnel. Ceci, ajouté à la perception romantique préalable sur le Brésil comme une puissance culturelle grâce au succès de son équipe nationale de football, s'est combiné pour créer un champ extrêmement fertile quant à la conscience des Haïtiens en général sur une meilleure vie au Brésil ou au moins une opportunité pour y travailler temporairement en vue d'appuyer leurs familles en Haïti. La demande de visas disponibles pour les citoyens d'Haïti dépasse en grande mesure leur disponibilité. Tandis que le Brésil se disposait à mettre en place les résolutions normatives du CNlg, on a dû faire face à une demande presque unique quant aux services consulaires, qui, en termes de la demande quantitative, équivaut à celles présentés auprès du personnel consulaire du Brésil à Beijing et à Washington D.C. Cependant, les caractéristiques qualitatives des demandeurs haïtiens continuent d'être uniques. Les défis relevés par le personnel consulaire du Brésil à Port-au-Prince, concernant la vérification de l'authenticité des papiers, les contraintes sur le traitement des démarches d'autorisation de visa et la dimension humanitaire que présentaient les demandeurs individuels sont extrêmes, aussi bien vis-à-vis de l'effort administratif pour y remédier que du point de vue humain, émotionnel et psychologique.

Il faut également tenir en compte que le débat concernant l'immigration haïtienne au Brésil a été radicalement différent des débats similaires qui ont eu lieu dans les pays traditionnels de destination des Haïtiens. L'histoire du Brésil, sa composition ethnique et sa culture politique, et plus spécifiquement la composition tripartite du CNlg, a fait que dès le début les régulations normatives et le débat associé à celles-ci ont été perçus comme une affaire de droits. Les fonctionnaires d'Haïti qui ont suivi le débat ont remarqué un manque de la crainte par rapport à la croissance de l'immigration, habituelle dans la population d'accueil, et le fait que les autorités du Brésil se sont montrées ouvertes et engagées avec leurs homologues d'Haïti pour développer la politique et en évaluer l'impact.

Aux fins de ce module de recherche, on a cherché des réponses à ces questions clés:

- Pourquoi les Haïtiens cherchent-ils à émigrer vers le Brésil, par la voie aussi bien régulière qu'irrégulière ?
- Quelles sont les attentes des migrants par rapport au Brésil ?
- Qui concrétise ces attentes et comment ?

- D'où viennent les migrants haïtiens ?
- Y a-t-il un trafic illicite de migrants et/ou de la traite de personnes associés à ce patron de migration ?
- Les migrants, sont-ils activement recrutés par des intermédiaires ?
- Comment les migrants prennent-ils en charge leur émigration vers le Brésil ?
- Pourquoi les migrants d'Haïti choisissent-ils la route irrégulière malgré l'existence de visas ?
- Quels sont les défis les plus importants à relever par le consulat du Brésil à Port-au-Prince ?

Ces questions ont été rassemblées en coopération avec les autorités d'Haïti, et les fonctionnaires consulaires du Brésil à Port-au-Prince, avec pour but ultime de mieux comprendre comment protéger le potentiel des migrants haïtiens, de réduire les contraintes administratives sur les fonctionnaires consulaires du Brésil et, finalement, de se frayer un chemin vers l'avant pour étayer les effets positifs de la migration haïtienne au Brésil.

2. MÉTHODOLOGIE

Ce module de recherche s'occupe des données pourvues exclusivement dans le pays d'origine. Pour ce faire, une méthodologie a été conçue, qui a comporté des estimations d'experts, des entretiens et des groupes focaux. L'approche a commencé par une consultation aux autorités concernées d'Haïti et au personnel consulaire du Brésil à Port-au-Prince, vis-à-vis de la meilleure manière d'obtenir des données pertinentes. Ces consultations ont été entreprises au début 2013. Les résultats ont servi de base à l'approche méthodologique suivante :

- a) on a procédé tout d'abord à un recueil des données fournies par les fonctionnaires consulaires du Brésil, afin de comprendre de manière générale quelques tendances ; ces données étaient basées sur des extraits de niveau ajouté du système de demandes de visa ;
- b) l'information a été partagée avec des partenaires du projet au Brésil afin de vérifier la consistance des tendances du niveau ajouté concernant le sexe, le genre, l'âge, les acquis éducatifs et sociaux, ainsi que les communautés primaires d'origine ;
- c) Finalement, l'information a été utilisée pour concevoir des outils de recherche avec des groupes focaux et des entretiens individuels axés sur des migrants éventuels et sur des migrants de retour, bien que malheureusement un seul migrant a pu être identifié et a voulu être interviewé, les

autres informateurs éventuels d'un groupe de 23 ayant refusé de participer à l'enquête.

Par rapport au dernier point, la raison principale soutenue autour de cette attitude par ceux qui sont retournés, c'était que l'on ne disposait pas de fonds pour prendre en charge leur réintégration en Haïti. Ils étaient au courant de ce que l'OIM bénéficie de projets de réintégration d'Haïtiens ayant regagné Haïti depuis les États-Unis d'Amérique après avoir été condamnés par un jugement criminel et demandaient un traitement identique ; sur les 23 migrants enquêtés, 10 ont mentionné cette raison. La deuxième raison la plus commune a été un sentiment de honte pour avoir échoué, accompagné souvent d'un grand coût personnel, aussi bien sur le plan financier que sur le capital social perdu dans leurs communautés d'origine; 8 Haïtiens mentionnent cette raison de manière explicite. Ceci correspond à des discussions entamées par le chercheur avec des migrants haïtiens à Brasilia et au-delà de ce contexte migratoire aux Bahamas. Les projets migratoires représentent souvent un investissement social de la part des communautés d'origine, le retour étant considéré comme un équivalent de l'échec. En plus, parmi les 5 migrants haïtiens avec lesquels le chercheur a été réuni à deux reprises à Brasilia, facilités par l'Institut de Migration et de Droits de l'Homme (IMDH), 3 ont signalé qu'ils regrettaient leur décision d'émigrer, et l'un d'entre eux déclarait qu'il visait à acquérir la nationalité brésilienne avec l'espoir de pouvoir émigrer en Europe plus aisément.

3. ENQUÊTE QUALITATIVE

"C'est un pays très grand, avec beaucoup d'espace et de surface labourable, ils ont une forte économie, j'espère donc trouver du travail dans une grande ferme, et me charger des haricots et de les récolter. Je ne sais pas où est le Brésil exactement, mais on me dit que ce n'est pas loin et que les gens y sont amicaux. Si je n'obtiens pas bientôt le visa, j'irai quand même, on dit que les Brésiliens n'expulsent pas les gens. Je ne sais pas où j'irais, je regarderais simplement où il y a du travail, je suis sûr que je trouverai quelque chose".

Migrant du sexe masculin de 53 ans, provenant du sud-est rural, interviewé tandis qu'il attendait face à l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince, au sujet des raisons pour lesquelles il voulait se rendre au Brésil.

Des discussions avec des groupes focaux ont eu lieu sur trois aires d'origine identifiées, basées sur l'analyse qualitative précédemment mentionné :

- Port-au-Prince en juin 2013: DGA 1
- Gonaïves en septembre 2013: DGA 2
- Les Cayes en octobre 2013: DGA 3

Étant donné des restrictions de caractère logistique, quelques-uns des participants invités aux groupes focaux n'ont pas pu s'y rendre, d'autres sont arrivés trop tard, il y en a qui sont partis trop tôt, c'est pour cela que des écarts ont été vérifiés de la déclinaison en pourcentages projetés sur la base de l'élément quantitatif ; le tableau ci-dessous illustre en détail le profil des participants aux groupes.

Tableau 1: Profil des participants aux groupes focaux.

	DGA1	DGA2	DGA3	DGA total % représentation	Écarts de la projection initiale
Sexe					
Homme	13	15	13	71%	0%
Femme	4	7	6	29%	0%
Niveau d'études					
Secondaire	8	10	12	52%	-8%
Universitaire	3	5	1	16%	-7%
Primaire seulement	6	7	6	33%	16%
Âge					
18-30	10	13	8	53%	9%
31-45	4	5	7	28%	-5%
45-60	3	4	3	17%	5%
60+	0	0	1	2%	3%
Total	17	22	19		

Source : Élaboration personnelle

Il faut mentionner tout particulièrement un élément, étant donné son écart extrême: en termes de niveau d'éducation, il a été beaucoup plus aisé de trouver des participants individuels ayant peu d'études, car en général il y avait beaucoup moins de possibilités qu'ils soient employés et donc plus de possibilités qu'ils soient disponibles. En plus l'équipe de recherche a échoué au moment de développer une catégorie assez rigoureuse pour déterminer si un individu provenait d'un milieu rural ou urbain. Or, dans les groupes focaux ceci est bientôt devenu une ligne de division évidente par rapport à ce que les migrants attendaient de leur expérience migratoire. Les participants individuels ont été invités par des membres des organisations de la société civile locales à des espaces privés réservés. La discussion a été modérée par un membre du personnel de l'OIM d'Haïti,

pour éviter altérer les réponses par la présence d'un étranger –en l'occurrence le chercheur principal. Les discussions ont duré entre 2 et 3 heures et étaient axées sur les questions suivantes :

- Émigreriez-vous au Brésil ? Si oui ou non, pourquoi ?
- Quelles seraient vos attentes vis-à-vis de la vie au Brésil ?
- Sur quels éléments avez-vous construit vos attentes ?
- Comment prendriez-vous en charge votre émigration au Brésil ?
- Pourriez-vous envisager une route irrégulière même s'il y a des visas disponibles ? Pourquoi ?

Principales trouvailles des groupes focaux

“Je suis toujours allée à l'école, ma famille a fait un très grand sacrifice pour assurer mon éducation et mon diplôme du lycée (Baccalauréat). Maintenant que j'ai fini l'école, on n'a pas d'argent pour mes études universitaires et je ne peux même pas obtenir un emploi. Mes autres amis qui ont quitté l'école avant de se diplômer ont de petits travaux, moi, je n'en ai rien. En Haïti si tu n'as personne dans le système, tu seras toujours pauvre, je dois m'éloigner de cet endroit, je ne veux pas continuer de vivre comme ça.”

Femme de 18 ans d'une aire urbaine à l'ouest d'Haïti, qui a participé à une Discussion d'un Groupe d'attention, au sujet des raisons pour lesquelles elle veut quitter Haïti.

La plupart des gens compris dans les plages d'âge 18-30 et 31-45 ont répondu qu'ils envisageraient le fait d'émigrer au Brésil. Cependant ils ont été divisés par rapport au pourquoi : ceux ayant un âge entre 18 et 30 ans ont déclaré notamment à cause de la quête d'opportunités éducatives, tandis que ceux ayant un âge entre 31 et 45 ans ont remarqué les opportunités de travail. Cependant, il faut signaler ici deux groupes cohortes tout au long des lignes urbaine et rurale car les participants urbains tendaient à être plus jeunes et ont exprimé donc un intérêt majeur pour l'éducation, tandis que leurs homologues ruraux tendaient à être plus âgés et étaient donc plus intéressés par les opportunités de travail. En plus, une ample majorité (estimée à 75 %) a déclaré qu'ils n'émigreraient qu'au Brésil mais qu'ils chercheraient de toute façon à prendre leur retraite en Haïti. La plupart ont déclaré qu'ils avaient entendu parler du Brésil par des individus plutôt que par les médias. Le sujet de la prise en charge a été également compliqué, la prévision initiale par rapport au coût potentiel de l'émigration variant largement de 100 dollars USD à 5000. Ces individus qui estimaient que le coût était inférieur, avaient davantage de possibilités de prendre en charge l'émigration

par eux-mêmes. Pour ceux qui cherchaient à obtenir des fonds pour le voyage, les principales réponses étaient les suivantes :

- Prendre un emprunt d'une source informelle (prêteurs usuraires) ;
- Mettre en gage des objets de valeur ;
- Emprunter de l'argent à des membres de la famille ;
- Vendre leurs terres (seulement pour participants ruraux).

Outre les groupes focaux formalisés, l'équipe d'étude a cherché à creuser et à contextualiser l'information recueillie comme mentionné précédemment en analysant le coût de crédit en général dans trois endroits. Les taux d'intérêt des prêts usuraires ont été en moyenne de 17% composé mensuel, allant de 15 à 26%, les sociétés situées à des endroits plus éloignés percevant des intérêts plus élevés, pour des prêts non collatéraux. Cette information a été comparée à celle d'autres collègues ayant participé à ces études, lesquels ont remarqué que les migrants haïtiens ont pour la plupart emprunté entre 2000 et 5000 dollars USD pour prendre en charge leur voyage. L'inclinaison des taux composés mensuels entraîne leurs foyers à une réalité financière compliquée, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous :

Montant de l'emprunt	1 an total cumulé à 15%	1 an total cumulé à 20%	1 an total cumulé à 25%
\$2,000.00	\$10,700.50	\$17,832.20	\$29,103.83
\$2,500.00	\$13,375.63	\$22,290.25	\$36,379.79
\$3,000.00	\$16,050.75	\$26,748.30	\$43,655.75
\$3,500.00	\$18,725.88	\$31,206.35	\$50,931.70
\$4,000.00	\$21,401.00	\$35,664.40	\$58,207.66
\$4,500.00	\$24,076.13	\$40,122.45	\$65,483.62
\$5,000.00	\$26,751.25	\$44,580.50	\$72,759.58

Source : Élaboration personnelle

Le salaire minimum au Brésil a été augmenté par la Présidente Dilma Rousseff à 6.7%, soit 724 Reales par mois, ce qui équivaut à 325.02 dollars, en utilisant le taux de change du 5 janvier 2014. Ceci signifie que, en bénéficiant d'un plein emploi dès le premier jour d'arrivée, un migrant haïtien percevant un salaire minimum gagnerait environ 3.900 dollars USD par an. Ceci montre que la dette prise en charge par la plupart des migrants haïtiens n'a pas de rapport avec le potentiel de gain, compte tenu qu'il s'agit de travailleurs non qualifiés.

Au-delà des groupes focaux, des entretiens ont été menés avec les candidats à obtenir un visa qui attendaient face au Consulat du Brésil à Port-au-Prince. Ces entretiens visaient à comprendre la perception des demandeurs de visa haïtiens vis-à-vis des services consulaires brésiliens et leur entendement des processus impliqués, ainsi que des choix envisagés pour leur expérience migratoire. De tels entretiens ont été rassemblés lors de trois rendez-vous au consulat brésilien à des dates et à des créneaux horaires différents, à savoir :

- 3 février 2013 à 7 h (identification de l'informateur HT001 – HT011);
- 19 mars 2013 à 12 h (identification de l'informateur HT012 – HT023);
- 8 avril 2013 à 20 h (identification de l'informateur HT023 – HT027).

Les entretiens ont été réalisés dans la rue, dans un milieu très public non contrôlé, ce qui a sans doute nuit au degré de franchise avec laquelle les individus ont parlé. Un total de 27 individus a été interviewé et les questions suivantes ont été posées tandis qu'ils faisaient la queue : genre, âge, commune d'origine, profession, type de visa demandé, raisons pour choisir le Brésil comme pays de destination, endroit spécifique du Brésil où ils se rendraient, s'ils parlaient le portugais, niveau d'éducation, type de travail qu'ils s'attendaient à trouver au pays de destination, et ce qu'ils feraient au cas de ne pas recevoir le visa.

Cinq des informateurs étaient des femmes et vingt-deux étaient des hommes. Des mineurs n'ont pas été interviewés. L'âge moyen a été de 32 ans. Douze personnes provenaient de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, en plus d'Archaie, et Cabaret. Huit étaient fermiers. Dix-huits d'entre eux étaient là pour « des visas de travail ». Le fait d'avoir la famille déjà au Brésil, d'avoir appris qu'il était facile d'obtenir des visas et de se déplacer, et qu'il y avait des possibilités d'avoir du travail, voilà autant de raisons mentionnées par la plupart des informateurs, même si l'interférence d'autres demandeurs de visa rendait difficile le dialogue. Onze d'entre eux ont répondu qu'ils ne savaient pas à quel endroit du Brésil ils se rendaient. Cinq individus ont indiqué que leur destination était São Paulo. Neuf informateurs ont répondu qu'ils allaient traverser un pays autre que le Brésil si le visa leur était refusé. Quatre personnes ont déclaré qu'elles iraient en République dominicaine. Il faut remarquer que le dernier groupe interviewé, à 20 h, soit quatre heures après l'heure de fermeture du consulat (16 h), se trouvait toujours là avec l'espoir de pouvoir démontrer son intérêt aux fonctionnaires et de recevoir de la sorte un accueil spécial. Le premier groupe d'informateurs a exprimé sa frustration en général par rapport au temps consacré à entrer au consulat pour recevoir les formulaires et des renseignements, et par rapport aussi au fait que le téléphone était toujours occupé. Ceci a été entendu un peu moins dans les groupes qui ont suivi. Cependant, tous ceux qui faisaient la queue pour un nouveau rendez-vous, ont signalé que les fonctionnaires les avaient très bien accueillis. On n'a pas écouté parler d'accusation de corruption, quoique la nature publique des entretiens ait pu à nouveau biaiser les réponses. Il faut

signaler que le temps de traitement des démarches informé par le consulat brésilien a remarquablement diminué depuis l'été 2012 jusqu'à l'été 2013, de 6 à 2 mois. Ceci a été dû au fait que le consulat a déployé davantage de personnel et que les relations se sont améliorées avec leurs homologues au département des Affaires légales du Ministère d'Affaires étrangères d'Haïti, organisme qui a donné son appui quant à la vérification des papiers. La cause la plus fréquente de retard mentionnée par les fonctionnaires consulaires du Brésil est liée à des questions des papiers, notamment les divergences entre les extraits de naissance, les passeports et les actes de mariage. Ceci est un problème habituel en Haïti. Qui plus est, beaucoup de fonctionnaires brésiliens ont reçu des faux papiers évidents, ce qui entraînait une deuxième candidature et des processus de vérification demandant du temps. À la fin de cette étude, la ligne téléphonique est toujours surchargée, mais les fonctionnaires pensent que cela peut être dû aux demandeurs de visa de touriste qui veulent se rendre au Brésil pour la Coupe du Monde de Football 2014.

Des entretiens ont été prévus avec des migrants haïtiens qui étaient de retour, afin de comprendre les facteurs d'expulsion qui les faisaient regagner Haïti en quittant le Brésil. Cependant, bien que 12 migrants aient été identifiés à travers des contacts dans leurs communautés et via Facebook, il n'y a eu qu'un migrant à vouloir participer. Cet individu avait quitté Haïti en juin 2011 et était arrivé à Brasileia par la route suivante : Panama, Quito, Tumbes, Lima, Brasileia. L'individu avait vendu son "tap-tap" (camion pick-up tunné en forme de véhicule pour taxi collectif) pour prendre en charge son voyage : il avait vendu son véhicule pour 5000 dollars USD et avait payé 3500 à une "agence de voyages" pour une opération de trafic. On lui avait raconté qu'une fois arrivé à Brasileia il trouverait un emploi. Mais ce n'était pas le cas : il avait dépensé beaucoup plus d'argent qu'il ne le pensait dans le voyage car il avait dû payer 1000 dollars USD à un passeur dans la frontière entre l'Équateur et le Pérou, s'était fait voler 1000 dollars en espèces à Tumbes et dès son arrivée à Brasileia il avait déjà une dette de 1000 dollars avec une source irrégulière de crédit en Haïti qui lui avait envoyé de l'argent par l'intermédiaire de Western Union à Lima, tandis qu'il était en transit là-bas. Le taux d'intérêt pour cet emprunt d'urgence était de 15% par mois. Lorsqu'il était finalement arrivé au territoire brésilien, il s'est rendu compte qu'il avait à peine de l'argent pour acheter un billet d'avion de retour depuis Manaus. Il avait remarqué en plus que l'argent, la langue et les coutumes du pays étaient fort différents, son principal souci étant le manque d'offres d'emploi pendant ses 10 jours passés à Brasileia, le manque d'un réseau social informel d'Haïtiens, ainsi qu'un niveau de développement du pays trouvé selon lui inférieur à ce qu'il ne s'attendait.

"Je n'ai pas d'amis au Brésil, je ne connaissais personne, je ne pouvais comprendre personne. L'endroit où j'ai abouti était dans la forêt (Brasileia), c'était pire qu'un camp (camp de déplacés internes, après le tremblement

de terre de 2010). Les gens m'avaient dit qu'il y avait du travail à l'intérieur de la région, mais que je devais dépenser plus d'argent pour y arriver et que personne ne pouvait me garantir un emploi, si bien que j'ai décidé de rentrer chez moi. Le voyage m'a coûté tout ce que j'avais, j'ai vendu mon camion, qui était mon moyen de vie, et j'ai demandé beaucoup d'argent que je continue de rendre encore aujourd'hui. Après tout, Haïti a des problèmes, mais je peux les comprendre.."

Migrant du sexe masculin, 28 ans, qui est retourné du Brésil au bout de moins d'un mois, à propos des raisons pour lesquelles il est rentré chez lui à Port-au-Prince.

Étant donné que dans le contexte de cette étude il n'a pas été possible de repérer un nombre suffisant d'informateurs voulant y participer, cet élément du processus de collecte de données qualitatives devrait être considéré comme exclusivement anecdotique.

4. LIMITATIONS DE LA MÉTHODOLOGIE

Les faiblesses et les écarts des systèmes et des procédures de documentation d'Haïti rendent difficile le suivi des déplacements des citoyens sur le territoire national. Beaucoup des migrants avaient déjà éprouvé une expérience migratoire interne, c'est pour cela qu'il y avait un haut degré de variation entre les communautés d'origine, tel qu'informé par des partenaires dans la recherche au Brésil, et les données relevées des instances consulaires. Une fois encore, le regroupement régional des communautés d'origine a constitué une tentative pour relever ce défi.

Il n'a pas été possible de gagner la confiance d'un groupe statistiquement significatif d'informateurs vis-à-vis de leur motivation pour émigrer. Celle-ci a été souvent liée à des raisons culturelles/mystiques, mais les aspects profonds n'ont pas pu être décelés avec précision. Les raisons mentionnées sont donc associées à des facteurs d'attrait à l'origine des attentes liées à leur éventuelle expérience au Brésil plutôt qu'à des raisons d'expulsion. Les gens se sont heurtés à ce même écueil au moment de devenir des victimes d'appropriations perverses de terres par des trafiquants qui avaient promis aux migrants des salaires deux ou trois fois plus importants que ceux payés normalement au Brésil pour les tâches remplies par la plupart des migrants. Les migrants victimes de ces arguties ont souvent peur vis-à-vis de la sécurité de leurs familles restées en Haïti, du fait que ces appropriations de terres sont censées avoir été commises par des trafiquants en coopération avec de grands propriétaires de terre.

De même qu'avec n'importe quelle dynamique socioéconomique, les chercheurs vont derrière les phénomènes les plus communs associés aux flux migratoires. Ceci est particulièrement vrai pour le cas de la migration haïtienne vers le Brésil, puisque les groupes de trafiquants changent –paraît-il- leur base d'opérations au moins tous les six mois. Qui plus est, les flux de migration d'Haïti semblent changer assez vite et, au fur et à mesure que les rapports sur les conditions de vie des migrants au Brésil arrivent en Haïti, ils rendent compte en même temps de la décision de la prochaine vague migratoire, de telle manière qu'il n'est pas possible d'émettre des hypothèses dans le contexte de cette étude.

5. TROUVAILLES

Sur la base des différentes sources analysées pendant l'étude, on peut répondre, parfois partiellement, aux différentes questions posées comme des prémisses du présent travail. Voici l'analyse de chacune de ces réponses.

5.1. Pourquoi les Haïtiens cherchent-ils à émigrer vers le Brésil, par la voie aussi bien régulière qu'irrégulière ?

En général, les migrants haïtiens n'ont pas d'accès à une information objective. La plupart des renseignements concernant les conditions de vie au Brésil proviennent soit d'aperçus présentés par les médias, rares et liés notamment au sport, soit de rumeurs propagées surtout par les trafiquants, soit du bouche anecdotique à travers la société brésilienne « Construtora OAS », qui a construit plusieurs chemins dans la moitié sud du pays, ainsi que le bataillon brésilien de la MINUSTAH. Mais en général il est entendu, paraît-il, qu'il y a des possibilités d'emploi au Brésil pour des travailleurs non spécialisés, que les visas sont relativement faciles à obtenir et que le pays n'a pas de politique d'expulsion des migrants irréguliers. Ceci réduit à la fois le risque et par conséquent le coût de l'investissement initial en comparaison avec les pôles principaux et traditionnels de la migration haïtienne.

5.2. Quelles sont les attentes des migrants par rapport au Brésil ?

La plupart des migrants s'attendent à un marché de travail non saturé, bénéficiant de hauts salaires, leur permettant de s'insérer dans la classe moyenne au bout de trois ans, surtout ceux qui comptent séjourner de manière permanente au Brésil (une minorité entre 20% et 6%). Ceux qui ne cherchent qu'un séjour temporaire au Brésil, ils s'attendent à pouvoir économiser entre 10.000 et 20.000 dollars

USD par an (l'estimation découle des discussions avec les groupes focaux). En outre, pour le premier groupe de migrants, leurs attentes comprennent l'achat d'un véhicule, d'une maison, et le fait d'avoir des fonds suffisants pour emmener tous les membres de leurs familles et satisfaire aux besoins matériels avec un salaire unique. Pour les migrants les plus jeunes, les attentes ont à voir surtout avec l'accès à une éducation supérieure, avec l'apprentissage du portugais dans un délai inférieur à six mois, et avec la possibilité de bénéficier d'un niveau éducatif suffisant pour assister à des cours –qu'ils espèrent que ce seront gratuits- à l'université. En plus, ils s'attendent à avoir accès à une maison et à d'autres allocations.

5.3. Qui concrétise ces attentes et comment ?

La plupart des informateurs (90%) ont déclaré que toute l'information liée aux conditions sociales et économiques du Brésil dont ils bénéficiaient leur était transmise par un individu. Parmi ces informateurs, plus de 70% ont affirmé ne pas avoir vérifié une telle information. Parmi ceux qui ont répondu dans les groupes focaux, seul un étudiant du sexe masculin de 22 ans avait cherché des renseignements complémentaires sur l'Internet et s'était servi de Wikipedia et du Livre des faits mondiaux de la CIA (Agence centrale du renseignement des États-Unis d'Amérique) pour mieux comprendre les conditions locales au Brésil. Sur 70% des informateurs qui avaient une source unique d'information, 80% ont déclaré que les individus leur ayant fourni des renseignements étaient des ressortissants d'Haïti. Il faut remarquer ici que les employés de la société "Construtora OAS" et les membres du bataillon brésilien de la MINUSTAH ont été les sources d'information primaire pour l'autre 20%.

5.4. D'où viennent les migrants haïtiens?

Ils viennent de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, Gonaïves et les communes environnantes, Aquin et les communautés adjacentes, Jacmel et ses communautés voisines, et la province du nord en général. Ces aires semblent avoir été à un moment ou à un autre l'objectif des recruteurs, travaillant notamment par l'intermédiaire de supposés pasteurs évangéliques et de fausses fondations. Dans les groupes focaux, huit participants ont affirmé qu'ils avaient appris cela, qu'ils s'étaient même approchés afin de vendre leur terre pour prendre en charge leur voyage, mais qu'ils y avaient après renoncé.

5.5. Y a-t-il un trafic illicite de migrants et/ou de la traite de personnes associés à ce patron de migration ?

Des cas de traite de personnes n'ont pas été remarqués ni informés. Or, tout se passe comme s'il existait un réseau profondément ancré de trafiquants d'êtres

humains qui cherchent à obtenir des bénéfices à partir de fausses promesses à travers une association avec les sources informelles de crédits et des individus essayant d'acquérir des terres à des prix préférentiels.

5.6. Les migrants, sont-ils activement recrutés par des intermédiaires ?

Il semble que la plupart des migrants victimes de trafic ont été activement recrutés ou attirés moyennant des tromperies. Ceci renforce la nécessité d'entreprendre une investigation complémentaire en vue d'établir si les responsables du recrutement ont commis une tromperie active conformément à la définition légale, et s'il y avait par conséquent des cas de traite de personnes (non identifiés) devant être examinés à la lecture du Protocole de Palerme pour déterminer dans quelle mesure les individus ont été exposés à la traite ou bien s'ils peuvent avoir le droit à demander une compensation sous la loi de traite d'Haïti. Il se peut aussi que les migrants faisant appel aux services des trafiquants risquent de tomber sous la traite de personnes, en raison de quoi il faut mener une enquête complémentaire sur de tels liens.

5.7. Comment les migrants prennent-ils en charge leur émigration vers le Brésil ?

La plupart des migrants sont aux prises avec des emprunts à des taux usuraires dont ils ne seront pas à même de s'acquitter d'une manière aisée. Ceci est avant tout une question d'habileté mathématique requise pour calculer l'accumulation d'intérêt composé et une surestimation des salaires à percevoir au Brésil, de même que le fait de penser que le marché du travail au Brésil est moins saturé. En deuxième lieu, le gage ou la vente d'objets de valeur laisse le migrant dans une situation de "point de non retour", dans laquelle ils renoncent aux biens qui représentaient leur principal moyen pour la génération de revenus et ils n'ont donc plus de choix que de s'engager totalement à réussir dans le lieu de destination.

5.8. Pourquoi les migrants d'Haïti choisissent-ils la route irrégulière malgré l'existence de visas ?

Il y a souvent des migrants pour lesquels il devient plus facile d'avoir accès à l'information fournie par les recruteurs des réseaux de trafiquants qu'au site officiel du gouvernement du Brésil. À cet égard, ceux qui sont intéressés par profiter économiquement de cette situation, tentent de les convaincre de prendre la route irrégulière.

D'autre part, il existe en Haïti un sentiment de frustration généralisée vis-à-vis de toutes les procédures consulaires des autres pays. Il faut y ajouter la question de la projection, étant donné que beaucoup de migrants éventuels semblent projeter leurs expériences passées dans les demandes de visa aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en France en ce qui concerne leurs attentes envers les autorités brésiliennes, et sont découragés dès le début. Finalement beaucoup d'Haïtiens ont des amis ou des connaissances qui sont partis au Brésil par la voie irrégulière et n'ont pas été expulsés, tel que mentionné précédemment. Ceci entraîne une réduction du risque perçu et du coût relatif, mais ne réduit pas le coût réel.

5.9. Quels sont les défis les plus importants à relever par le consulat du Brésil à Port-au-Prince ?

Le manque de personnel continue d'être un grand défi, bien que, comme dit précédemment, cet inconvénient a été partiellement surmonté. Il faut remarquer en plus que cette mission consulaire brésilienne est confrontée à des défis qui étaient presque uniques, étant donné notamment le haut volume de demandes et les limitations avec les papiers apportés par le demandeur. En témoignant les manques permanents à l'état civil d'Haïti, en termes de la capacité de ses employés et leurs procédures, situation aggravée par le manque de matériels de base pour les fonctionnaires, y compris les stylos et les formulaires, entre autres. Les fonctionnaires civils des aires rurales d'Haïti écrivent souvent les noms avec des fautes d'orthographe, ce qui entraîne la nécessité d'obtenir un jugement judiciaire pour corriger l'erreur dans l'archive de l'état civil et un deuxième jugement pour en obtenir un extrait, procédure pouvant prendre des années et coûter une somme significative d'argent.

6. QUELQUES RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION

“Je suis très enthousiasmée par l'idée de rejoindre mon fils à Manaus. Les gens du consulat ont été si gentils avec moi, il me manquait quelques papiers et le Consul lui-même m'a tout expliqué, c'est quelqu'un de très aimable. Je pense que les Brésiliens sont des gens très gentils et ne sont pas du tout racistes. Je le dis non pas parce que je sache tout sur le pays, sauf qu'ils sont les meilleurs joueurs de football. Je les écoute parler leur langue ici, au Consulat (portugais), ça sonne très compliqué, j'espère bien retrouver des Haïtiens avec qui parler là-bas, autrement je vais me sentir très seule quand mon fils ira travailler.”

Femme haïtienne de 56 ans qui attend le visa pour le regroupement familial face au Consulat du Brésil à Port-au-Prince.

À partir de cette étude, quelques réflexions et des propositions d'actions ont émergé. Celles-ci impliquent des mesures visant à améliorer la gestion migratoire des flux d'Haïtiens se rendant au Brésil, dont les suivantes:

- Accroître le personnel des fonctionnaires officiels du Brésil en Haïti afin de réduire les retards dans le traitement des démarches et par conséquent rendre l'émigration irrégulière moins attrayante. Autrement, chercher à externaliser le processus de préparation des papiers ;
- Améliorer les efforts en matière de communication du gouvernement du Brésil concernant les éventuels migrants haïtiens. Ceci doit être atteint par le biais de campagnes publiques à travers les moyens de communication traditionnels d'Haïti, tels que les radios communautaires, les brochures destinées aussi bien au tout public qu'à des personnes analphabètes, et les séances informatives dans les communautés d'origine. En outre, le centre culturel brésilien joue un rôle important et pourrait travailler pour valider et appuyer des programmes de langue portugaise dans des écoles tout au long du pays, permettant ainsi l'insertion dans le marché du travail des Haïtiens limités au niveau de la langue.
- Mettre en débat et en analyse les flux migratoires haïtiens liés à la question de la fuite des cerveaux et les risques que ceci entraîne pour le propre développement d'Haïti.
- Améliorer la coopération pour l'accomplissement de la loi et chercher à juger à bon escient les bandes des trafiquants. Le système de base de données INTERPOL I24/7 offre une infrastructure informatique susceptible d'être utilisés pour partager des données opérationnelles. De toute façon, ces efforts vont requérir aussi des protocoles additionnels et des formations conjointes.

Pourquoi migrer? Notes sur les vieilles et nouvelles blessures d'Haïti

Gabriela Bernal Carrera

Le présent article cherche à mettre en évidence quelques-unes des raisons à l'origine de la migration haïtienne des dernières années. Le nombre des personnes haïtiennes en quête d'arriver au Brésil en traversant l'Équateur ou le Pérou, a conduit à ce que ce sujet soit discuté publiquement dans ces pays.

Seulement en Équateur, le nombre des personnes haïtiennes étant entrées à ce pays montre un phénomène croissant. Selon des chiffres du gouvernement équatorien, 11.072 personnes haïtiennes sont entrées en Équateur pendant 2013 (PROECUADOR, 2013) en comparaison aux 1.681 entrées en 2010. Qu'est-ce qu'il y a derrière cette croissance rapide des chiffres de la migration haïtienne? Le présent article explore les raisons politiques, économiques, ainsi que le rapport à des phénomènes culturels qui seraient à l'origine de la migration haïtienne. En outre, on explore les conséquences du tremblement de terre de janvier 2010, comme l'une des causes les plus importantes des nouveaux flux migratoires.

Cet article est le résultat d'un travail plus ample à partir de données qualitatives recueillies auprès des personnes haïtiennes en situation de mobilité humaine, et liées avec les rares données quantitatives qui ont pu être obtenues sur la situation du pays.

1. HAÏTI : HISTOIRE, POLITIQUE ET ÉCONOMIE

Haïti est caractérisé pour avoir été le premier pays latino-américain à déclarer son indépendance, ceci avec un sceau particulier : il a été le premier pays à avoir des personnes descendantes d'africains soumises à l'esclavage ayant déclaré leur indépendance. Or, la constitution d'Haïti en tant qu'État indépendant a été conditionnée par les constantes invasions et interventions étrangères dans leur territoire. Tout au long du XIXe siècle, une fois indépendant, Haïti a été envahi

par l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et a subi les blocus des forces navales des États-Unis. Entre 1915 et 1934, Haïti a été occupé par les États-Unis.¹

La vie politique d'Haïti a été aussi caractérisée par la violence. Entre 1957 et 1971, François Duvalier père, gouverne et terrorise Haïti par le biais des escadrons de la mort connus comme "Tonton Macoutes". Cette tradition est employée ensuite par son fils "Bébé Doc" Duvalier, qui gouverne Haïti entre 1971 et 1986. Selon Jeena Shah,² plus de 50.000 haïtiens furent assassinés pendant les périodes des Duvalier.

À la suite d'une révolte populaire (1986), "Bébé Doc" quitte le pays et un Conseil de Gouvernement est institué qui essaya de contrôler violemment les mobilisations populaires ; plus de mille paysans sont assassinés pendant l'événement connu comme le Massacre de Jean Rabel. En 1987 la Constitution aujourd'hui en vigueur est rédigée. Or, les anciens chefs militaires de Duvalier continuent à la tête du gouvernement, si bien que, malgré l'élection en 1990 de Jean Bertrand Aristide comme président (qui prend en charge le pouvoir le 7 février 1991), ils l'expulsent du pouvoir le 30 septembre 1991. Au milieu de nouveaux meurtres sanglants contre la population, le Lieutenant Général duvaliériste Raúl Cedrés prend en charge le pouvoir (1991-1994). Ce coup d'État engendre une série de sanctions au pays, dont le blocus économique et celui mené par les forces navales des États-Unis et du Canada sur les côtes haïtiennes. En 1994, Aristide retourne au pays dans le cadre des accords passés avec New York, mais son mandat est marqué par l'appui conditionnel des États-Unis, ce qui influe directement sur ses politiques économiques et sociales. En 1996 lui succède René Preval et c'est la première fois dans l'histoire du pays qu'un président transfère le pouvoir à un autre président.

Jean-Bertrand Aristide (2001-2003) est réélu en 2000, mais il ne peut pas terminer son mandat : en 2004, des forces militaires des États-Unis et de France occupent le pays et le contraignent à l'exil. Le nouveau président, Boniface Alexandre, doit faire face à la violente situation du pays; or, devant ces conditions, l'Organisation des Nations Unies décide de créer la « Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti » (MINUSTAH), dont la mission serait de viser à la stabilisation politique et à la création d'un entourage propice pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Après les élections de 2011, cette mission cherche à donner suite à son mandat de « restaurer un climat sûr et stable, propice au bon déroulement d'un processus politique, renforcer les institutions du Gouverne-

1- Carlos Fresneda, «De Haïti al Katrina», El Mundo, 15 janvier 2010, sur <http://www.elmundo.es/elmundo/2010/01/15/cronicasdesdeeeuu/1263574778.html> (10 juin 2013)

2- Jeena Shah, "Programa de las Américas", sur <http://www.cipamericas.org/es/archives/6462> (2 mars 2013)

ment d'Haïti, appuyer la constitution d'un État [sic] de droit et promouvoir et protéger les droits de l'homme ».

En février 2006, René Preval est réélu comme vainqueur aux élections. C'est au cours de son mandat qu'a lieu le tremblement de terre du 12 janvier 2010. En 2011, au milieu d'un pays ravagé, avec environ 220.000³ morts à cause du séisme, Michel Martelly, un chanteur populaire local, est élu président.

Pendant la période coloniale, l'actuel territoire haïtien construit son économie autour de la sylviculture et des industries dérivées de la canne à sucre. A la suite de l'indépendance, la France oblige le nouveau pays à un paiement en argent pour sa libération, fait qui conditionne dès le début le développement économique du pays. L'occupation des États-Unis pendant les premières années du XXe siècle a aussi pesé sur des mesures telles que la banqueroute de la Banque de la Nation.⁴

Avant le tremblement de terre de 2010, on peut distinguer deux périodes économiques: la première, de croissance économique rapide (1970-1982) et la deuxième, de contraction de l'économie, entre la fin de la période duvaliériste et la période politique postérieure (1982-2003). La première étape s'est vue favorisée par le développement des industries de l'emballage, tandis que l'agriculture aurait bénéficié de la politique commerciale protectionniste à ce moment⁵. Cette période, située aux années 70, disparaît dans la décennie suivante pour plusieurs raisons que nous pouvons présenter chronologiquement, dont la récession aux États-Unis (1980-82); les effets du cyclone Alien (1980); l'épidémie de peste porcine qui oblige à la destruction des cheptels de porcs des agriculteurs ; et les sanctions commerciales imposées par la communauté internationale après le coup d'état de 1991. Ces faits ont conditionné le développement économique ultérieur du pays. Vers 2006, les branches les plus importantes de l'activité économique, soit l'agriculture, l'industrie et les services, présentaient des taux négatifs⁶.

Jusqu'avant le tremblement de terre de 2010, l'économie informelle, selon Vil (2006) avait une croissance systématique : les estimations signalent que son apport à l'économie était de 76.3% en 2001⁷. Elle est surtout liée à l'économie domestique, sa productivité et ses revenus étant faibles. De la même manière,

3- Cuba Debate, "Michel Martelly asumio presidencia de Haiti", sur <<http://www.cubadebate.cu/noticias/2011/05/14/michel-martelly-asumio-la-presidencia-de-haiti/>>

4- Ibid.

5- Enel Vil, "Pobreza y desigualdad en Haití: análisis de sus determinantes en búsqueda de algunas pistas estratégicas para la lucha contra la pobreza". ["Pauvreté et inégalité en Haïti: une analyse de ses déterminants en quête de pistes stratégiques pour la lutte contre la pauvreté]. Thèse pour obtenir le grade de Maître en Gouvernement et Affaires publiques. Facultad Latino-americana des Ciencias sociales (FLACSO). Siège académique Mexico. Juillet 2006.

6- Ibid., p. 30.

7- Ibid., p. 30.

le pourcentage de chômage en 2001 était de 27.4%.⁸ Cependant ces taux de chômage augmentent d'autant plus que la population est jeune : pour les jeunes entre 20 y 29 ans, le chômage a augmenté de 30% en 15 ans. Tenant compte de la localisation, en 2001, le taux de chômage se situe à 29,8% pour le secteur rural et à 58,5% dans les villes. Il faut remarquer également que c'est dans l'espace rural que prédomine le sous-emploi. On observe donc ceci : le chômage en Haïti est 2,7 fois supérieur à la moyenne dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en plus le taux de chômage féminin est en général plus haut que le taux masculin et celui des jeunes s'avère plus haut que celui des adultes. Selon ce même auteur, pour 2005, il est évident qu'au cours des dix dernières années (1995-2005), la perte du pouvoir d'achat du salaire minimum avait été de 56,5%. Dans ce contexte,

Les travailleurs ont été tenus de chercher des mécanismes de survie, en s'adaptant à leur économie familiale ou communale; soit ils ont été embauchés dans l'économie informelle, soit ils ont émigré à d'autres régions ou pays, soit ils ont été embauchés dans les *maquilladoras* d'exportation qui offrent les emplois les plus payés et les plus risqués, soit ils ont changé leurs habitudes de consommation, soit le nombre de membres de leurs familles travaillant dans les marchés formel et informel a augmenté afin de compléter le revenu familial, entre autres moyens de subsistance.⁹

Après la dévastation du tremblement de terre, l'économie du pays subit évidemment un fort impact. Port-au-Prince, la capitale d'Haïti et la ville au plus grand nombre d'habitants du pays, est le siège non seulement du gouvernement mais aussi d'une partie importante du secteur privé de l'économie, ainsi que du secteur du commerce informel, pièce fondamentale de l'économie haïtienne, comme l'affirme Vil.¹⁰ Port-au-Prince logerait, selon des données de l'IHSI (2012), 25,29% du total de la population haïtienne. Des données préalables au tremblement de terre montraient que le chômage touchait plus fortement au secteur urbain qu'au rural. Pourtant, le secteur urbain offrait aussi un atout : l'accès à l'éducation, surtout au niveau supérieur. L'accès à l'éducation et la possibilité d'atteindre des niveaux éducatifs de plus en plus élevés, est un facteur clé de la migration haïtienne car,

les personnes au plus bas revenus présentent une scolarité de 1.8 ans, tandis que les personnes se trouvant dans le décile des revenus les plus élevés ont atteint

8- Ibid., p. 32.

9- Ibid., p. 36.

10- Op. cit.

une scolarité de 6.5 ans. L'amélioration des niveaux de scolarité a réduit sans doute l'importance qu'elle a en tant que facteur déterminant de l'inégalité.¹¹

Avant le tremblement de terre, les travailleurs les moins payés travaillaient dans l'agriculture, au secteur rural; à l'autre extrémité, les travailleurs les mieux payés se trouvaient dans le secteur de l'industrie et des services. D'un autre côté, les niveaux de travail informel en Haïti, avant le tremblement de terre, définissaient le caractère de l'économie nationale: « Au niveau de revenu le plus bas, l'emploi informel, en tant que proportion de l'emploi total est situé à 83,8%, tandis qu'au niveau le plus haut le taux d'informalité est de 58% , la moyenne nationale étant de 80% ». ¹² Ce type de travail était situé notamment dans la zone urbaine. C'est-à-dire que le travail fournissant les meilleurs revenus, malgré sa fragilité, était aussi situé dans la zone urbaine. Les taux de chômage pour les jeunes entre 20 et 29 ans, représentaient en 1987 au niveau urbain 43,65%, face à 58,5% en 2001. C'est-à-dire que l'on observait une tendance à la croissance de chômage des jeunes. Ce taux a augmenté surtout dans le secteur urbain, car au niveau rural on est passé de 33,5% en 1987 à 29,8% en 2001. Après le tremblement de terre ce sont les secteurs urbains, ancien espoir de meilleurs revenus, de travail (fût-il informel), et d'éducation qui ont été les plus affectés, car ils ont subi la dévastation la plus grande, y compris l'infrastructure physique du système éducatif qui s'est ébranlé et qui n'a pas encore trouvé de réponses concrètes de redressement.

Il convient de présenter une donnée : après le tremblement de terre en 2010, la population haïtienne renverse le pôle de croissance urbaine qui retourne ainsi au milieu rural. L'IHSI, sur la base du recensement de 2003, a publié au début 2012, une projection de données sur la population haïtienne. D'après ces données, il est évident que la population rurale (50.5%) serait légèrement supérieure à la population urbaine (49.5%); cependant, selon UNICEF¹³, la population urbaine est située à 53%. Sur la base des données qualitatives, on a pu observer que la population haïtienne a posé le retour aux zones rurales, moins endommagées par le tremblement de terre, comme une stratégie pour garantir la subsistance. D'autre part, l'OIM¹⁴ soutient que, depuis le tremblement de terre de 2010, l'500.000 personnes haïtiennes se seraient déplacées intérieurement. La fragilité du système économique haïtien, ainsi que sa vulnérabilité face à de nouveaux phénomènes naturels sont mises en évidence encore une fois lors du passage du cyclone Sandy (juin 2012), quand environ 70% de la récolte de cette année-là est perdu.

11- Vil, Op. cit. p. 66-67.

12- Ibid., p. 67.

13- UNICEF <http://www.unicef.org/spanish/infobycountry/haiti_statistics.html> 7 juin 2013.

14- Ezequiel Texidó y Jorge Gurrieri. *Panorama Migratorio de América del Sur 2012*. [Aperçu migratoire de l'Amérique du Sud]. Buenos Aires. Organización Internacional para las Migraciones (OIM). 2012. P. 36.

2. ANCIENNES ET NOUVELLES MIGRATIONS

Dans ce contexte, les processus migratoires haïtiens sont marqués par la violence, exercée non seulement par les différents acteurs internationaux impliqués, mais aussi par les phénomènes naturels qui dévastent constamment ce pays.

En 1937, Rafael Leonidas Trujillo, alors dictateur de la République dominicaine, ordonne la délocalisation massive de la population d'origine haïtienne résidant dans ce pays voisin, notamment dans les exploitations agricoles tout au long de la frontière entre les deux pays. On estime qu'entre 20.000 et 35.000 personnes sont mortes lors des meurtres connus sous le nom de « Massacre du persil ».¹⁵ La relation Haïti-République dominicaine présente des particularités marquées par le racisme. Le 29 septembre 2013, le Tribunal Constitutionnel de la République dominicaine émet un jugement « final et inappellable » qui enlève la citoyenneté aux citoyens dominicains, nés dans ce pays, fils d'« étrangers qui séjournent dans le pays sans permis de séjour légal ou étant entrés illégalement »¹⁶. Malgré les efforts aussi bien des acteurs politiques internes de la République dominicaine que de ceux de la communauté internationale, les réponses à cette nouvelle politique n'arrivent pas encore à inclure les demandes.

Il faut remarquer que, bien que dès 1920 les secteurs les plus appauvris de ce pays tentaient de sortir d'Haïti vers les champs de canne à sucre à Cuba et en République dominicaine, la classe moyenne haïtienne regardait jusqu'en 1960 avec un certain mépris ceux qui sortaient du pays¹⁷. Mais à partir de 1965, un nombre croissant de migrants haïtiens partent pour les États-Unis et désormais pour le Canada, l'Europe, le reste des Caraïbes ou l'Amérique du Sud. D'autre part, la migration préexistante vers la République dominicaine devient plus forte. Selon Saint Hubert,¹⁸ la migration haïtienne vers les États-Unis illustre les principales caractéristiques de la migration de ce pays. Cet auteur situe quatre périodes ou phases migratoires: la première entre 1965 et 1977; la deuxième entre 1978 et 1985; la troisième entre 1987 et 1992 et finalement une quatrième période entre 1992 jusqu'à nos jours. Pendant la première phase, la classe

15- Le nom est dû au fait que, pour distinguer la population haïtienne de celle de la République dominicaine, on demandait aux Haïtiens de dire "perejil" (persil), mot difficile à prononcer correctement en espagnol par les Haïtiens, à cause de leur langue maternelle.

16- Voir jugement No. TC/0168/13, du 23 septembre 2013.

<<http://tribunalconstitucional.gob.do/sites/default/files/documentos/Sentencia%20TC%200168-13%20-%20C.pdf> > 18 juin 2014.

17- Francis Saint Hubert, dans *Internacional Organization for Migration* : «*La migration haïtienne, un défi à relever*» <http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-policy-1/migration-policy-practice/issues/aprilmay-2012/la-migration-haiumltienne-un-deacute.html> > 21 juillet 2013.

18- Ibid.

moyenne se serait pratiquement vidée, car on comptait sur les conditions pour un séjour régulier aux États-Unis, 9.2% étaient définis comme professionnels par les services migratoires de ce pays. Dans la deuxième période la migration a un caractère irrégulier et s'étend vers d'autres pays. C'est l'époque de la croissance desdits «boat people» et de la diminution du pourcentage de professionnels (4,3%); cette décroissance serait due non pas à la diminution de leur nombre, mais à la montée de paysans et de membres des classes les plus basses dans la migration. La troisième période serait caractérisée par la réponse américaine à ce problème, une amnistie décrétée en 1986; la chute du revenu des professionnels continue pendant cette période et se situe à environ 2,2%. La dernière phase indiquée par l'auteur et qui continuerait jusqu'à présent, représenterait la consolidation des processus précédents : des communautés de la diaspora qui se renforcent et se stabilisent, même si les caractéristiques des migrants ont changé (de professionnels à paysans, de jeunes à personnes plus âgées).

La situation géographique d'Haïti rend le site particulièrement exposé à des phénomènes naturels fréquents. Ses longues bandes côtières le rendent vulnérable aux ouragans; en plus, le pays est situé juste sur la limite de deux plaques tectoniques, la plaque de la Caraïbe et la plaque nord américaine, qui menacent la région avec des tremblements de terre. Dans ce contexte, la communauté internationale a reconnu officiellement l'existence d'au moins 20 désastres naturels dans ce pays au cours des dernières 15 années.¹⁹

Or, parmi tous les phénomènes naturels vécus, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été probablement le plus dévastateur, car il n'a pas détruit que l'infrastructure préexistante mais a diminué la capacité de réponse devant de nouveaux phénomènes naturels. Selon le gouvernement d'Haïti,²⁰ tout le pays a ressenti ses effets, mais ce sont les départements de l'Ouest et du Sud-est qui ont été les plus endommagés. La destruction de Port-au-Prince a constitué un coup dur pour l'ensemble du pays. Pourtant, outre la destruction physique, il faut tenir compte aussi de deux types de retombées : au niveau psychologique et les modifications sur le plan des imaginaires des personnes haïtiennes vis-à-vis du pays, de la ville et du futur.

Les séquelles psychologiques laissées par le tremblement de terre ne sont pas faciles à trouver; les personnes qui ont vécu l'événement et celles qui, retournant en Haïti, ont pris note de la dimension du séisme, se résistent à en parler. L'hermétisme qu'il existe est rarement cassé lorsque les gens interviewés mentionnent le tremblement de terre très rapidement ou préfèrent ne pas répondre,

19- Bolton, Op. Cit.

20- Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de la Communauté internationale, Haïti : Resumen terremoto. Clasificación sectorial de los daños, pérdidas y necesidades de La catástrofe y sus repercusiones [Résumé tremblement de terre. Classement par secteur des dommages, pertes et besoins de la catastrophe et ses retombées] < <http://goo.gl/pXrBMu> >.

d'après ce qui ressort de l'enquête menée. Dans certains cas, les manifestations physiques telles qu'un certain énervement ou les yeux remplis de larmes, n'ont pas permis d'aboutir à la réponse. Par rapport à l'association entre le tremblement de terre et la nouvelle vague migratoire, on pourrait penser en principe que la décision de voyager était liée à la destruction de l'infrastructure éducative. Or, celle-ci ne reflète pas la profondeur du vécu des Haïtiens. Dans une ambiance plus intime, avec du temps partagé, calmement, certaines données laissent entrevoir une histoire beaucoup plus complexe.

Dans une ambiance de calme, certains montrent leurs sentiments. Ce n'est qu'à ce moment que l'on sait qu'il y a des gens qui ne peuvent pas parler du tremblement de terre car, en le faisant, ils ont mal à la tête ou vomissent. Le témoignage d'une femme qui n'a pas été en Haïti pendant le tremblement de terre et qui rentre chez elle six mois après, peut donner des pistes sur l'impact individuel de ce qu'a signifié cet événement pour les Haïtiens :

En arrivant chez moi, presque 6 mois après le tremblement de terre, j'ai éprouvé pour la première fois dans ma vie que ce que je voyais c'était la pauvreté. Je crois que j'ai connu vraiment la pauvreté quand je suis revenue après le tremblement de terre.

Pour rentrer chez moi de l'aéroport je dois traverser toute la ville, j'arriverais en ligne droite en une demi heure; mais le chauffeur de taxi, que je connaissais, me dit : « je vais t'emmener connaître le nouvel Haïti ». Pendant presque trois heures, avant d'arriver à la maison, j'ai parcouru la ville et je ne sentais qu'une envie profonde de pleurer. Mais je ne pouvais pas, je n'ai pas versé une seule larme. En arrivant chez moi, j'ai appelé ma mère comme si de rien n'était, je lui ai demandé : « qu'est-ce qu'il y a à manger ? ». Je n'ai pas permis à ma mère de me parler du tremblement de terre ni de tout ce qui se passait après ça. Je n'ai pas voulu parler de quoi que ce soit sur ce sujet le reste de la journée, mais le soir, je me suis enfermée dans ma chambre et j'ai pleuré toute seule.

Le lendemain je suis sortie et j'ai commencé à parcourir la ville. J'ai vu les gens qui s'attachaient à vivre dans les décombres de ce qui avait été leur maison : on voyait tout du dehors, il n'y avait aucun type de privacité, mais les gens ne voulaient pas en sortir. J'ai parcouru les camps où les gens étaient entassés et c'est là que j'ai su ce que c'était que la pauvreté.

Dans les mois suivants, j'ai collaboré dans ces camps. De temps en temps il y avait quelqu'un qui arrivait tout en s'écriant « tsunami, tsunami ! » et quand les gens commençaient à sortir désespérés, terrorisés, d'autres arrivaient qui volaient ce qu'ils pouvaient ; ils violaient souvent les hommes, les femmes, les gens âgés, les enfants. Ils violaient n'importe qui. Ce n'est qu'à ce moment-là que j'ai su ce qu'était que la pauvreté. Il ne reste rien, rien. Pas de respect

envers les autres, ni envers soi-même (Conversation personnelle avec Judith St. Surin. Quito, le 13 juin 2013).

La situation vécue dans les camps de réfugiés a été enregistrée²¹ et montre une réalité très complexe où les structures de «coopération» ou «d'aide» n'ont pas contribué de manière significative à la reconstruction du pays après le séisme. En fait, le sentiment de certains gens interviewés est que ce type d'«aide» n'a servi qu'à creuser l'inégalité sociale. Les sensations d'incapacité à se défendre, d'«insécurité»²² et de violence, d'ailleurs présentes dans l'histoire du pays, se sont intensifiées après le séisme. Cette situation est vécue de manière plus frappante par la population urbaine, milieu qui offrait avant le tremblement de terre de meilleures conditions de vie que le milieu rural.²³

Concernant les rapports entre santé mentale et désastres naturels, une étude menée en Mexique après le tremblement de terre de 1985,²⁴ propose quelques pistes permettant de comprendre les effets psychologiques du tremblement de terre parmi la population haïtienne. La première conséquence d'un désastre naturel sur la santé psychologique est que de telles conséquences restent souvent indéterminées faute d'un suivi toujours nécessaire. De manière générale, l'atteinte psychologique après une situation de désastre naturel pourrait être vécue en trois phases : 1. Les jours immédiatement postérieurs à l'événement traumatisant (les personnes montreraient une irritabilité exagérée, peur, angoisse) ; 2. La deuxième phase surviendrait environ 6 mois après l'événement et impliquerait que la situation a été plus ou moins élaborée et les sentiments l'accompagnant seraient l'impuissance, la dépression, le repli sur soi-même, le ressentiment, le sentiment de culpabilité pour avoir survécu, autant de sentiments qui iraient évidemment de pair avec la capacité individuelle d'élaborer le deuil et une évaluation aussi bien individuelle que collective des impacts du désastre. Finalement, 3. La dernière phase serait située entre les 7 mois et les 3 ans postérieurs au désastre naturel vécu. Ici, le type d'atteinte, sa durée et sa portée dépendraient de la personnalité de chaque individu, « de sa situation constitutionnelle, de ses expériences préalables, ainsi que de son statut social et culturel ».²⁵ Au niveau

21- Matthew Bolton, *Human Security After Collapse, Global Security in Post-Earthquake Haiti*. Research Paper RP 01/2011. p. 7 <<http://eprints.lse.ac.uk/32167/1/After%20State%20Collapse%20Haiti%20Glob%20Gov%20Paper%20Revisedx.pdf>>. 14 juin 2013.

22- *Insécurité* est le mot le plus mentionné comme caractéristique de la vie en Haïti, aussi bien avant qu'après le tremblement de terre. Il est directement lié à la violence sexuelle exercée surtout contre les femmes.

23- "Similary, rural areas have long been under-policed by the Haitian state" (Bolton, Op. cit., p32). "De la même manière, les aires rurales ont été peu surveillées par l'état haïtien". (Notre traduction).

24- Beatriz Piña, José Luis Torres, Miriam Prawda y Guadalupe Pérez. *Efectos psicológicos causados por los sismos de 1985 en estudiantes de medicina. [Effets psychologiques provoqués par les séismes de 1985 chez des étudiants de médecine]* <http://bvs.insp.mx/rsp/_files/File/1991/199133_266-277.pdf> 19 de junio de 2013

25- Ibid., p. 267.

collectif, l'étude signale que les réactions des personnes de la région atteinte sont conformes

à l'expérience liée aux désastres et à leurs traditions culturelles, quoique les gens agissent souvent en quête de protection pour eux-mêmes de manière irrationnelle, et il émerge parfois un sentiment de solidarité, **à moins que le ressentiment et l'hostilité aient existé préalablement.**²⁶ [Nous soulignons]

L'étude signale que lors du tremblement de terre de la ville de Mexico en 1985, où l'on estime 10.000 morts et 4.000 personnes sauvées des décombres²⁷, l'intensité de la situation a été tellement perturbante que l'on a constaté des effets traumatiques sur presque la totalité des membres du groupe analysé. Il est en plus signalé que, parmi la population atteinte, deux éléments ont été mis en évidence : l'évitement du lieu du sinistre et la culpabilité pour avoir survécu. D'autre part, en citant une autre étude, on affirme que

le dommage psychologique tend à s'aggraver avec le temps si l'on ne fournit pas le traitement adéquat, en cherchant à analyser la signification individuelle du fait pour le sinistré. .../... le facteur le plus important dans la détermination des dommages psychologiques a été le désastre et non pas l'histoire préalable de troubles mentaux, d'où l'importance de fournir une prise en charge psychiatrique immédiate aux victimes.²⁸

On méconnaît s'il y a eu une prise en charge psychologique pour les personnes haïtiennes qui ont vécu le tremblement de terre de 2010. Les chiffres de morts, blessés, sinistrés et en général la destruction de la ville a dépassé largement l'expérience de Mexico en 1985. Qui plus est, le séisme de 2010 a été vécu sur la base d'une histoire elle-même violente au niveau politique, pleine de massacres constants, et qui avait en outre pour antécédent 20 désastres naturels reconnus par la communauté internationale au cours des 15 ans antérieurs au tremblement de terre de 2010.²⁹ Le manque de recherches d'impact psychologique³⁰ sur la population haïtienne après le séisme rend difficile à comprendre la véritable dimension de cette situation et son effet sur la santé mentale de la population. Cependant, la dimension de la tragédie et ses conséquences (le nombre de morts, le niveau de destruction, le faible niveau de reconstruction

26- Ibid., p. 268.

27- Il n'existe pas d'accord parmi les sources sur les chiffres de morts, blessés, sinistrés au cours du tremblement de terre de Mexico en 1985. L'étude que nous citons soutient qu'il y a eu presque un million de sinistrés, que le nombre définitif des morts ou disparus n'a jamais pu être établi, mais que l'on estime des chiffres entre 11.000 et 20.000. Cette étude affirme qu'il y a eu entre 30.000 et 50.000 blessés.

28- Piña, Torres, Prawda y Pérez, Op. cit., 275.

29- Bolton, Op. cit., 6.

30- Accessibles au moment de mener l'enquête.

de l'infrastructure physique et économique), auxquelles s'ajoutent les facteurs préalables au tremblement de terre (violence systématique, niveaux profonds de pauvreté et d'exclusion), et la prise en charge inadéquate (même inexistante) des victimes, pourraient être à l'origine de graves situations de santé mentale.

Le tremblement de terre aurait une autre conséquence sur la société haïtienne qui pourrait être liée à la migration des citoyens : les retombées sur l'imaginaire social. Dans la littérature des sciences sociales, on a beaucoup discuté sur le concept d'*imaginaires sociaux*. En peu de mots, un imaginaire social renvoie à l'ensemble des représentations collectives basées sur des unités de sens qui opèrent à travers la répétition de récits dans de milieux multiples (individuels, groupaux, institutionnels); lorsque l'on parle d'un collectif qui partage un espace-temps et participe aussi à des instances discursives pouvant être institutionnelles, on se réfère à des imaginaires sociaux partagés par ce groupe. En termes d'hypothèse, après la recherche menée, le séisme de janvier 2010 peut avoir eu des retombées importantes sur les imaginaires que les personnes haïtiennes partagent sur leur pays.

Dans la perception de plusieurs des personnes interviewées, une idée plus ou moins définitive est mise en évidence : le tremblement de terre n'a pas que détruit tout ce qui existait³¹: les maisons, les bâtiments, les écoles, le siège même du gouvernement, mais surtout il a détruit « l'espoir, le respect, non seulement envers le reste, mais envers soi-même ». La sensation la plus concrète est qu'il n'existe pas d'espoir dans un meilleur avenir. Les mots les plus bouleversants ont évoqué Haïti comme un pays *condamné*³², par conséquent s'il n'y a pas d'espoir pour le pays, il y aura beaucoup moins d'espoir pour les habitants. D'une certaine manière, l'angoisse généralisée vécue après le désastre et l'impossibilité de trouver une réponse collective³³, donnent le sentiment d'une logique du "sauve-qui-peut" qui désarticule des formes de coexistence sociale impliquant

31- Selon Bolton (Op. cit. : 3), "Over 200.000 were killed, 300.000 injured and 1.5 million displaced. Almost 20% of federal government employees were killed. The Presidential Palace lay in ruins and 27 of 28 federal government buildings were destroyed. An estimated 4.000 prisoners escaped from incarceration." "Plus de 200.000 personnes sont mortes, 300.000 ont été blessées et 1,5 million déplacées. Presque 20% des employés du gouvernement fédéral sont morts. Le Palais présidentiel en ruines, et 27 sur 28 bâtiments du gouvernement fédéral ont été détruits. On estime que quelque 4.000 prisonniers se sont évadés de la prison" (Notre traduction).

32- Cette idée rappelle aussi la déclaration faite par le prédicateur Pat Robertson selon laquelle le malheur du tremblement de terre en Haïti est le produit d'un pacte avec le diable. <http://www.publico.es/internacional/285813/haiti-hizo-un-pacto-con-el-diablo>

33- Le texte de Bolton (Op. cit.) pose plusieurs questions importantes à propos de l'impact de l'aide internationale sur la population haïtienne. Il affirme, par exemple, que des décisions importantes ont été prises sans tenir compte de la population, souvent par des gens qui s'étaient rendus en Haïti pour la première fois et qui ne connaissaient pas le créole; ce texte met aussi en question la pensée technocratique qui aurait pris en charge la «reconstruction» d'Haïti, sans tenir compte des différentes réalités du pays.

du respect et de la solidarité ; les récits sur les vécus dans les camps de réfugiés visent à cette réflexion.

Or, il existe une autre donnée qui mérite d'être soulignée pour analyser cette problématique. Vil³⁴ avance le concept de « pauvreté subjective » comme un élément important pour caractériser la pauvreté en Haïti. Après avoir critiqué le concept de pauvreté, l'auteur³⁵ pose la nécessité de tenir compte de la vision des personnes vis-à-vis de leur situation, en se servant du concept de « pauvreté subjective » pour se référer à la manière dont les personnes se sentent face à leurs propres circonstances. En évoquant cette situation, les personnes vont mener des actions motivées par leurs perceptions sur leur propre réalité.

La pauvreté subjective se trouve liée en quelque sorte aux imaginaires sur le propre pays, sur les vécus quotidiens, mais elle est aussi liée à ce que les gens espèrent trouver pour sortir de leur situation. Ainsi, Vil observe qu'en 2005, 96% des foyers passeraient par une situation économique difficile. Le taux de pauvreté subjective pendant la même année serait de presque 67,3%, ce qui équivaut à 2/3 de la population totale. Un fait à remarquer c'est que, jusqu'à cette année, la pauvreté subjective se concentrait dans la zone rurale (66,7%).³⁶

Si les décisions qu'on peut prendre relèvent de son sentiment de pauvreté, même sans compter sur des données quantitatives de l'impact sur la pauvreté à partir du tremblement de terre, il convient de se demander quel type de décisions peuvent prendre ceux pour qui il existe l'idée selon laquelle « il n'y a rien là-bas »³⁷. Il faut insister sur le fait que la destruction causée par le tremblement de terre s'est centrée surtout dans la zone urbaine; l'une des stratégies pour échapper à la misère engendrée par le séisme a impliqué un retour sur la zone rurale (fortement frappée par le cyclone Sandy); il faut y ajouter l'effondrement du système éducatif dans tous les niveaux et le fait que la population n'entrevoit pas de possibilités d'y remédier au court terme.

Avant le séisme, 67,3% des gens se sentaient pauvres; or, après avoir subi les conséquences d'un tel ravage, jusqu'à quel point éprouvent-ils leur pauvreté ? Quelles possibilités dans leur pays, dans le milieu urbain³⁸, les Haïtiens voient-ils ? Avant le tremblement de terre, les évidences montraient que dans la zone urbaine il existait la possibilité d'atteindre le « rêve d'une vie digne » même avec toutes les difficultés possibles ; après le tremblement de terre, les personnes

34- Op. cit.

35- Ibid., pp. 55-56.

36- Ibid., p. 57.

37- C'est un garçon interviewé à la ville de Cuenca qui a dit cette phrase. Quand on lui a demandé à propos du séisme comme cause de la migration, il a dit : "après le tremblement de terre, il n'y a plus rien là-bas. Il n'y reste plus rien", les larmes aux yeux, il n'a plus voulu en parler.

38- Il ne faut pas oublier que la pauvreté subjective était concentrée dans la zone rurale.

interviewées expriment le sentiment qu'il devient impossible en Haïti de concrétiser ce rêve.

3. LA VIOLENCE DE GENRE

Tout au long de l'enquête, c'est la violence de genre exercée contre les femmes haïtiennes qui devient l'un des drames les plus récurrents aussi bien dans la littérature que dans le travail sur le terrain en Équateur. En parlant de la pauvreté, Vil³⁹ avance que l'incidence de la pauvreté générale est de 76,1% et celle de la pauvreté extrême, de 55,7%. Mais l'incidence de la pauvreté monétaire extrême est plus élevée pour les femmes, 58%, que pour les hommes, 51,7%. Pourtant, «de manière générale, il est mis en évidence que la contribution à la pauvreté aussi bien subjective qu'objective est plus élevée dans les foyers dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par les femmes»⁴⁰ et rien ne montre que le fait d'avoir une cheffe de foyer féminine soit lié à un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté. Le chômage atteint traditionnellement davantage les femmes; jusqu'en 2005, c'était les hommes qui avaient le taux le plus élevé d'alphabétisation, 60,1%, face à 48,6% des femmes.⁴¹ Dans ce sens, on a creusé ce sujet au cours d'entretiens informels: les femmes interviewées soutiennent que les femmes ont moins de possibilités que les hommes d'être pauvres, parce que « les hommes dépensent leur argent en loisirs et en femmes, en vêtements importés, comme ceux qu'on en achète aux magasins ». En comparaison, on dit par exemple que les femmes achètent le tissu et c'est elles qui cousent ou font coudre, ce qui diminue les coûts; les femmes, selon le critère généralisé, cherchent à prendre soin de la famille et le peu qu'elles peuvent gagner dans le commerce informel – là où elles sont le plus souvent embauchées- est investi dans leur famille. Il n'en va pas de même paraît-il- pour les hommes, qui gaspillent l'argent dans ce qui leur permet de se « montrer », de se présenter comme mieux placés socialement et économiquement.

Par rapport à la pauvreté monétaire, c'est-à-dire la possibilité de compter sur l'argent en espèces, les femmes ont 23,4% davantage de possibilités de tomber dans la pauvreté que les hommes. Vil attribue ceci

Généralement au manque de chances et d'autonomie économique, au manque d'accès à l'éducation, aux services d'appui et aux recours économiques, y compris le crédit, la propriété de la terre et le droit à l'héritage, et à leur faible participation au processus de prise de décisions. En effet,

39- Op. cit., p. 58.

40- Ibid., p. 59.

41- Ibid., p. 39.

en Haïti ce sont les femmes qui se heurtent aux plus grands écueils pour entrer au marché du travail, car leur participation dans la force du travail est relativement faible. Elles entrent pour la plupart à des secteurs d'une faible productivité, dans des emplois d'une mauvaise qualité et peu protégés, ce qui signifie que l'intégration des femmes au marché du travail est plus faible et pour beaucoup d'entre elles, instable et inexistante. Dans ce sens, on peut ajouter que la société continue de s'organiser autour de la division sexuelle du travail, qui assigne des fonctions différentes aux hommes et aux femmes en leur attribuant une valorisation différente, ce qui conduit les femmes à avoir un moindre accès aux recours matériels et moins de chances de produire des revenus.⁴²

Bolton⁴³, pour sa part, fait référence aux graves niveaux d'insécurité auxquels est soumise surtout la population féminine. "Les femmes ont subi aussi le pire de l'insécurité, en tant que victimes des niveaux alarmants de violence sexuelle en Haïti" (Traduction personnelle);⁴⁴ or, les violences sexuelles chez les femmes haïtiennes avaient déjà été remarquées par Amnesty International depuis 2008⁴⁵. Ceci dit, le tremblement de terre de 2010 n'a fait qu'aggraver une problématique déjà existante.

Au cours des différentes conversations ou interviews avec les femmes, le sujet des violences sexuelles en Haïti n'a pas surgi de façon nette au début; en revanche ce n'était qu'au moment de l'analyse des données avec les collaboratrices haïtiennes que des histoires et des impressions à cet égard sont issues. Il est important de citer quelques données permettant de comprendre les intrigues sur la violence de genre en Haïti et tout au long du projet migratoire. Le mot « insécurité », mentionné plusieurs fois, implique pour les femmes le risque d'agressions sexuelles. Ces violences, ainsi que les données fournies par Bolton et Amnesty International, sont liées aux violents processus politiques vécus par Haïti au cours des trente dernières années : « Alors que l'on commençait à connaître de nombreux rapports concernant des groupes d'hommes armés qui violaient les femmes sous le régime militaire (1991-1994), cette pratique est maintenant commune parmi les bandes criminelles » (Traduction personnelle).⁴⁶

42- Ibid., p. 79.

43- Matthew Bolton, *Human Security After Collapse, Global Security in Post-Earthquake Haiti*. Research Paper RP 01/2011. p. 7 (<http://eprints.lse.ac.uk/32167/1/After%20State%20Collapse%20Haiti%20Glob%20Gov%20Paper%20Revisedx.pdf>). 14 juin 2013

44- "Women have also borne the brunt of insecurity, as victims of Haiti's staggering levels of sexual violence".

45- Amnesty International (<http://www.ceipaz.org/images/contenido/Sexual%20violence%20against%20girls%20in%20Haiti.pdf>) 15 juin 2013

46- "while widespread reports of groups of armed men raping women started under the military regime (1991-1994), it has now become a common practice among criminal gangs". Amnesty International (<http://www.amnesty.org/es/library/asset/AMR36/004/2008/en/f8487127-b1a5-11dd-86b0-2b2f60629879/amr360042008eng.pdf>) 16 de junio de 2013

Les niveaux d'entassement dans les camps des déplacés ont été signalés dans les interviews comme responsables d'une nouvelle montée de ce type de violence.

Tel que Bolton le montre⁴⁷, il y a dans l'expérience des violences sexuelles en Haïti une combinaison d'agressions sexuelles, de violence politique et de domination masculine et coloniale:

La publicité des condoms Pantè («Panthère») présentée sous l'égide de l'ONG Services à la Population internationale, qui se trouve à plusieurs angles des rues de Port-au-Prince, est un exemple des frontières floues entre sexualité et sécurité. Ces panneaux publicitaires représentent sur un premier plan les yeux d'une panthère avec la devise « Plaisir et Sécurité ». La publicité est fondée sur des symboles de pouvoir, de force et de sécurité, combinés avec le *macho* prédateur, représenté par le « regard » de la panthère, ce qui évoque implicitement la complicité avec la surveillance sexualisée (Traduction personnelle).⁴⁸

Il convient de mentionner que, dans des contextes où les systèmes coloniaux laissent une forte empreinte historique, le rapport entre hommes et femmes devient en quelque sorte un champ de bataille symbolique entre la dichotomie colonisateur/colonisé. D'un côté, les imaginaires construits autour des femmes impliquent des images sur le domestique, l'intérieur, le spirituel, la tradition ; d'un autre côté, les imaginaires construits autour des hommes visent à des idées de publique, extérieur, matériel, modernité. Comme l'analyse Chatterjee⁴⁹ pour l'Inde coloniale, la situation des femmes, leurs qualités et leur situation dans la société sont analysées comme si elles représentaient les valeurs et la situation du peuple dominé. C'est dans cette situation qu'un paradoxe difficile à résoudre se pose : les valeurs du colonisateur/masculin (éventuellement refusé ou dénié) sont incarnées dans les modèles de masculinité du dominé, car ce n'est qu'à partir d'eux que l'on réussit à dominer, à vaincre. Les femmes, donc, prennent en charge les paradoxes que suppose le désir du colonisé, en prenant en charge les valeurs fournies par la réussite et le rejet de la domination du colonisateur, ainsi que la nécessité fondamentale d'établir des critères de différenciation permettant de montrer la supériorité spirituelle du colonisé. Celle-ci est considérée comme le noyau de la résistance, car elle permet la subsistance en tant que différence. L'expérience en Haïti, où les invasions sont devenues une constante dans

47- Op. cit., p. 7.

48- Illustrative of the blurred lines between sexuality and security is the popular advertisement, sponsored by the NGO Population Services International, for Pante ("Panther") condoms, found on many Street corners in Port-au-Prince. These mural or poster depicts a close-up of a Panther's eyes with the slogan "Plasir et Securite" ("Pleasure and Security"). The advertisement draws on symbols of power, strength and security and combines it with the male predatory "gaze" of the panther, implicitly evoking complicity in sexualized surveillance"

49- Partha Chatterjee <<http://www.cholonautas.edu.pe/modulo/upload/nacionmujeres.pdf>> 21 juin 2013

son histoire, où les programmes d'aide ont négligé le peuple haïtien pour mettre en marche de possibles « solutions », remettent à jour le système colonial et ses multiples violences.⁵⁰

Les taux élevés de migration de la population haïtienne, y compris les nouveaux flux vers l'Amérique du Sud, sont le résultat d'un processus historique, rendu plus pénible par des phénomènes naturels tels que le tremblement de terre de 2010 et le cyclone Sandy (2012). L'impossibilité d'élaborer individuellement et collectivement les malheurs remportés par ces événements resterait cachée et serait à l'origine de la poussée de la migration. La tragédie économique est sans doute grave, mais ce qui reste caché, inénarrable, engendre des violences, pousse à la tragédie, une tragédie que les femmes paient avec leurs vies et leurs corps.

Bibliographie

Amnesty Internacional

2008 Don't turn your back on girls: sexual violence against girls in Haiti. Dans: <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/report/dont-turn-your-back-girls-sexual-violence-haiti-20081127> (2 de marzo de 2013)

Bolton, Matthew B.

2011 Human security after state collapse: global governance in post-earthquake Haiti. LSE Global Governance Research Papers, RP 01/2011. LSE Global Governance, London School of Economics and Political Science, London, UK.

Fresneda, Carlos

2010 De Haití al Katrina. *El Mundo*, 15 janvier 2010, <http://www.elmundo.es/elmundo/2010/01/15/cronicasdes-deeeuu/1263574778.html>, (10 de junio de 2013).

50- Au sujet de la masculinité et de la situation coloniale, l'une des interviewées racontait que son père n'avait jamais parlé en créole avec elle ni avec personne au sein de la famille. Pour lui, la seule langue valable était le français, il ne répondait pas non plus quand l'un de ses enfants lui parlait en créole. Alors, tandis que la mère a toute sa vie parlé en créole avec ses enfants, le père n'a jamais parlé en créole malgré sa parfaite connaissance de cette langue.

Gobierno de Haití

- 2010 Haití: Resumen terremoto. Clasificación sectorial de los daños, pérdidas y necesidades de La catástrofe y sus repercusiones. <http://goo.gl/pXrBMu> (2 mars 2013)

ONU

- s/f Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en Haití. <http://www.un.org/es/peacekeeping/missions/minustah/> (2 mars 2013)

Piña, B. et al.

- 1991 Efectos psicológicos causados por los sismos de 1985 en estudiantes de medicina. Trabajo presentado al Tercer Congreso Mexicano de Epidemiología y Comunidad, Sección de Salud Mental, Facultad de Medicina de la Universidad Nacional Autónoma de México.

PRO ECUADOR

- 2013 HAITÍ: Ficha Técnica de País. Instituto de Promoción de Exportación e inversiones. Diciembre, 2013. <http://www.proecuador.gob.ec/wp-content/uploads/2013/12/Ficha-Tecnica-Haiti-Dic-2013.pdf> (24 mai 2014).

Shah, Jeena

- 2012 “Programa de las Américas”. Cipa Américas. <http://www.cipamericas.org/es/archives/6462> (2 mars 2013)

Texidó, Ezequiel; Gurrieri, Jorge.

- 2012 Panorama Migratorio de América del Sur 2012. P. 36. Organización Internacional para las Migraciones (OIM). Buenos Aires.

Saint Hubert, Francis

- 2012 “*La migration haïtienne, un défi à relever*”. Dans: OIM. <http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-policy-1/migration-policy-practice/issues/april-may-2012/la-migration-haïtienne-un-deacute.html> (21 juillet 2013).

UNICEF

s/f Estadísticas. http://www.unicef.org/spanish/infobycountry/haiti_statistics.html (7 juin 2013)

La migration haïtienne au Brésil : résultat de l'étude à la destination

Duval Fernandes¹
Maria da Consolação Gomes de Castro²

Résumé

Ce texte a pour but de présenter les résultats les plus importants de l'étude effectuée dans le cadre du projet "Études sur la Migration Haïtienne au Brésil : un dialogue bilatéral", ayant pour public cible les haïtiens débarqués au Brésil. Pour la collecte d'informations ont été utilisées plusieurs méthodologies fondées sur les données des registres administratifs du Ministère du Travail et du Ministère des Affaires Étrangères. En ce qui concerne le travail sur le terrain, 340 haïtiens ont été interviewés et ont été mis en place neuf groupes focaux en plusieurs villes brésiliennes. Les résultats ont montré que ces immigrants sont en majorité des jeunes, primordialement du sexe masculin, ayant un niveau scolaire correspondant à l'enseignement fondamental incomplet. Tout en admettant que leur situation est meilleure au Brésil qu'elle ne l'était dans leur pays d'origine, les conditions de travail et de logement ne leur permettent pas d'épargner suffisamment pour assurer un flux régulier d'envoi d'argent à leurs familles en Haïti.

1. INTRODUCTION

Face à l'histoire de la migration de Haïti, l'intégration du Brésil dans la direction migratoire ne représente pas une grande surprise. Toutefois, il s'agit d'une destination jusqu'à présent non incluse dans le choix des immigrants. On peut dire que suite au tremblement de terre on y voyait plus les aspects d'expulsion contribuant à la création et à la diffusion d'une diaspora (JACKSON, 2011).

Le choix des destinations était lié à la législation sur la migration des pays développés. Celle-ci, après septembre 2001, impose d'importantes contraintes à la migration d'une manière générale, et plus particulièrement à la migration irrégulière. Les raisons de l'inclusion du Brésil dans le processus migratoire des haïtiens ne sont pas très claires, mais certains auteurs (FERNANDES, 2010; SILVA, 2013)

1- Coordinateur du GEDEP - Programa de Pós-Graduação em Geografia – PUC Minas

2- Chercheur du GEDEP et Professeur du Departamento de Serviço Social – PUC Minas

considèrent que la présence des unités militaires brésiliennes en Haïti aurait pu contribuer à la diffusion de l'idée du Brésil comme le pays des opportunités, notamment à une époque où de grands travaux étaient en oeuvre et le taux de chômage était en baisse.

Indépendamment de la raison initiale, nous pouvons constater que le flux migratoire des haïtiens au Brésil a commencé suite au tremblement de terre. Il s'agit de nombreux parcours (PATARRA, FERNANDES, 2011; SILVA, 2013) qui se modifient au fil du temps selon les facilités ou les difficultés du trajet. Il faut souligner qu'en 2010 seulement quatre³ pays de l'Amérique du Sud n'exigeaient pas de visa pour l'entrée d'haïtiens en voyage de tourisme. À partir de 2012, sous une forte pression du gouvernement brésilien, le Pérou exige un visa pour les haïtiens. En 2013, l'Equateur a essayé de limiter l'entrée des haïtiens, mais la mesure n'a pas été appliquée. Malgré ces facilités, aucun de ces pays n'a constitué la destination finale de l'immigration haïtienne comme il a été le cas du Brésil, ce qui montre que cette migration ne se doit pas seulement aux facilités d'entrée au pays, comme le veulent ceux qui critiquent les mesures adoptées par le gouvernement brésilien, mais elle est plutôt déterminée par l'intention d'établissement dans le pays.

Pendant l'année 2010 de petits groupes d'haïtiens, représentant à peine deux cents immigrants, ont atteint la frontière brésilienne avec le Pérou. Fin 2011 il y avait plus de 4.000 haïtiens au Brésil (COSTA, 2012; SILVA, 2013), ce chiffre augmentant sans cesse jusqu'à plus de 20.000 immigrants en 2013 et une estimative de 50.000 jusqu'à fin 2014.

Un tel flux a provoqué une certaine méfiance d'une partie de la société, y compris de quelques secteurs de la presse nationale ayant comparé l'arrivée des immigrants à une invasion. D'autre part, ce mouvement migratoire a eu l'effet positif d'amener le gouvernement et la société civile à un processus de discussion de la législation migratoire, en introduisant dans les débats l'idée du respect des droits humains des immigrants. Dans le même temps, il a été possible d'établir des liens de solidarité entre les secteurs divers de la société en ce qui concerne l'accueil et la prise en charge des haïtiens.

Dans le contexte des gouvernements fédéral, de l'état et municipal des villes les plus affectées par l'arrivée de ces immigrants, les réponses institutionnelles ont été nombreuses. Tandis que le gouvernement de l'État d'Acre s'engageait dans l'appui au montage d'une structure d'accueil aux haïtiens arrivés à la ville de Brasília, le gouvernement de l'État d'Amazonas, particulièrement dans les villes de Tabatinga et Manaus, au début n'a pas tenu compte du problème, pour ensuite donner quelques petites contributions pour soutenir les actions de la société civile (SILVA, 2013). Ces écarts concernant les réponses des gouvernements des

États montrent bien la perception du problème par les autorités et leurs engagements par rapport aux droits humains des immigrants.

Au niveau fédéral, les réponses ont été plus effectives, néanmoins peu ordonnées, les mesures ayant été prises plutôt dans le sens de régler des situations ponctuelles extrêmes sans pour autant en constituer un planning, même à court terme, pour répondre aux demandes provoquées par le nombre croissant d'immigrants haïtiens.

Après le voyage jusqu'à la frontière brésilienne, les haïtiens doivent encore faire face à un long processus pour la réglementation de leur situation d'immigrants. Le point de départ est la sollicitation d'asile présentée aux autorités responsables de la migration dans les villes frontalières. L'ouverture de ce processus mène à l'émission d'un protocole permettant à l'immigrant l'obtention d'une carte de travail, ainsi que d'un CPF³ provisoires, pendant que la sollicitation d'asile est analysée par le CONARE⁴. Ces documents sont essentiels pour l'intégration de l'immigrant dans le marché formel de travail et pour l'envoi d'argent. Cependant, cette sollicitation d'asile n'est pas reconnue par les dispositions de la loi et des conventions internationales, et elle est alors refusée. Dans le but d'éviter la permanence irrégulière des haïtiens au Brésil, le gouvernement fédéral a établi des mesures et, en janvier 2012, par la Résolution Normative – RN (n° 97), du Conseil National de l'Immigration – CNIG, il a octroyé un visa humanitaire permanente, valable pour cinq ans, aux immigrants haïtiens ayant leur sollicitation d'asile refusée. Dans le même temps, cette RN ouvrait la voie à la concession de ce même type de visa par le Consulat Brésilien dans la ville de Port-au-Prince, en Haïti, limitée à 1200 visas par an, les visas pour réunification familiale n'y étant pas inclus. Cette Résolution devrait être en vigueur pendant deux ans.

L'analyse de l'application de cette RN (FERNANDES *ET ALLIS*, 2013) montre que malgré la digne tentative de régler un problème atteignant des proportions de calamité publique, soit dans les villes frontalières, soit dans les villes les plus attractives pour cette migration, comme la ville de Manaus, a été sans effet. Il n'y a pas eu de réduction dans l'afflux d'immigrants haïtiens au Brésil par la frontière nord et le nombre de visas délivrés par le Consulat, 100 par mois, ne pouvait pas répondre à la demande croissante. En novembre 2012, l'agenda pour la concession de visas pour 2013 était bouclé, et le Consulat a ouvert une liste d'attente. Ainsi, à la fin 2012, la situation d'avant la RN n°97 se répétait dans la frontière, le logement construit à Brasília pour abriter les immigrants étant superpeuplé et, à Port-au-Prince, se formaient de gigantesques queues devant le Consulat Brésilien pour l'obtention du visa d'entrée au Brésil.

Dans une tentative d'améliorer la situation au Consulat, le Gouvernement, par la RN n° 102, en avril 2013, enlève la limitation des visas à 1200, permettant égale-

3- CPF – Registre des Personnes Physiques à la Recette Fédérale

4- CONARE – Comitê Nacional para os Refugiados

ment leur concession dans d'autres pays, outre l'Haïti. La dernière modification de la RN n° 97, valable jusqu'à janvier 2014, est effectuée en octobre 2013 pour prolonger d'un an sa validité.

L'analyse des résultats des mesures mises en oeuvre par le gouvernement fédéral par le CNIg montre clairement que les objectifs n'ont pas été atteints au moment de l'approbation de la RN n° 97.

“[...] le contrôle de l'action de coyotes dans la frontière nord brésilienne ; l'ouverture d'une voie pour la concession de visas d'une façon plus simple ; la réglementation de la situation de la migration d'environ quatre mille haïtiens dans le territoire brésilien ; et l'envoi d'aide matérielle pour le logement, l'alimentation et les soins de santé pour ces immigrants dans les États d'Acre et d'Amazonas” (CNIg, 2012).

Contrairement à ce qui était envisagé, les mesures ont eu l'effet d'encourager l'immigration. L'action des “coyotes” augmente suite à l'établissement d'un réseau de trafic d'immigrants dans tout le parcours, y compris dans le passage par l'Equateur et par le Pérou, ainsi que par de nouvelles routes à travers le Venezuela, la Bolivie et l'Argentine. En début 2014, encore une fois la situation dans la ville de Brasília s'est montrée chaotique par la présence de plus de 1.200 haïtiens en attente de la régularisation de leur situation d'immigrants ou d'une opportunité de travail.

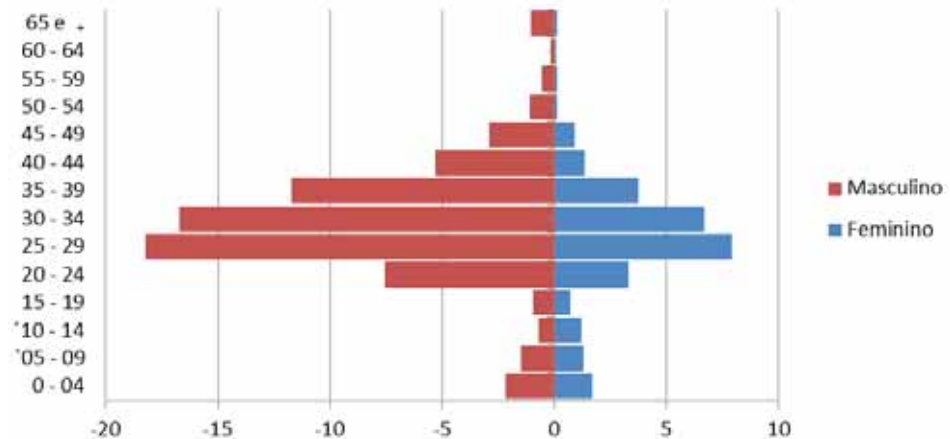
2. LE PROFIL DES IMMIGRANTS

Nous examinons ensuite des informations fournies par les registres administratifs des Ministères du Travail et des Affaires étrangères, ainsi que les données collectées au cours des entretiens avec 340 haïtiens demeurant dans les villes de Belo Horizonte, Brasilia, Campinas, Curitiba, Porto Velho et São Paulo. Même si toutes ces informations contribuent à l'établissement du profil des immigrants haïtiens au Brésil, elles doivent être considérées soigneusement, car elles sont issues de plusieurs méthodologies de collecte. Tandis que les données des organismes publics sont issues de registres administratifs, plus orientées à des procédures de registre, les données utilisées par l'étude ont été obtenues auprès des immigrants dans des entretiens personnels.

Selon les registres du Conseil National de l'Immigration – CNIg du Ministère du Travail, les femmes représentent environ 20% du total des immigrants haïtiens avec permis de résidence au Brésil. Cependant, cette participation des femmes est en train d'augmenter, notamment en raison de l'octroi des visas pour la réu-

nion familiale. En ce qui concerne l'âge, plus de 30% de ces immigrants se situent entre 25 et 29 ans, et environ 25% se situent entre 30 et 34 ans, conformément à la figure 1 suivante.

Figure 1 – Pyramide par groupe d'âge d'haïtiens demandant un visa dans les représentations consulaires du Brésil

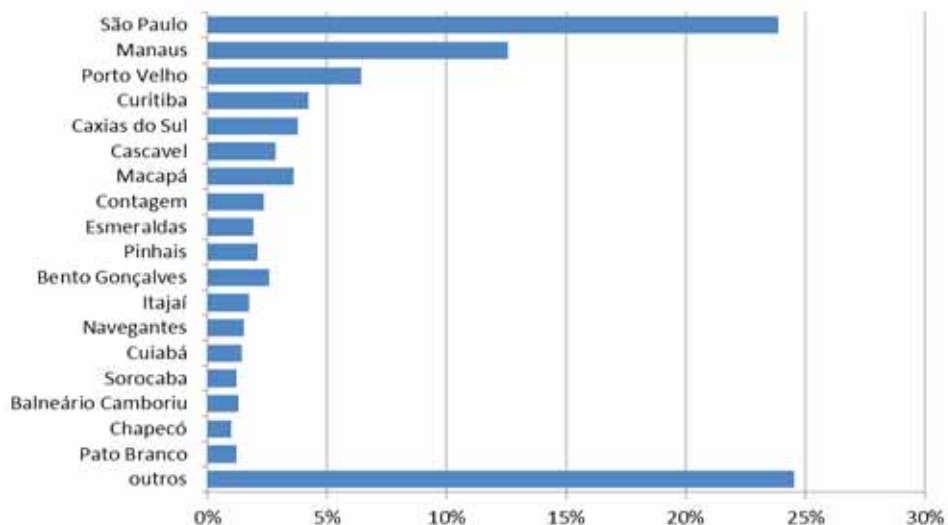


Source : MRE. Données collectées jusqu'à 29/08/13

Les registres du Ministère des Affaires Étrangères indiquent qu'environ 80% des immigrants haïtiens ayant demandé un visa dans les représentations consulaires brésiliennes se sont déclarés célibataires. Par rapport à l'activité qu'ils exerçaient en Haïti, plus de 50% des hommes travaillait dans la construction civile. Les femmes se trouvaient embauchées dans le secteur de services, suivi par celui du commerce.

En ce qui concerne le lieu de résidence des immigrants haïtiens au Brésil, les données de la Police Fédérale indiquent 267 municipalités. Cependant, parmi ces villes, 18 accueillent plus de 75% des immigrants, comme le montre la figure 2. Seulement à São Paulo se trouvent 24% du total d'immigrants et à Manaus 13%.

Figure 2 – Proportion d’immigrants haïtiens par ville au Brésil janvier 2010 à mars 2014



Source : SINCRE - Sistema Nacional de Cadastramento e Registro de Estrangeiros/DPF

Au cours de l’étude sur le terrain, certaines informations ont été ajoutées à la définition du profil des immigrants. Concernant le niveau d’instruction, on observe qu’il n’y a pas de grande différence entre hommes et femmes pour les plus hauts niveaux. 42,1% des hommes ont accompli l’enseignement secondaire, ainsi que 43,2% des femmes.

Toutefois, quand nous regardons la somme de ceux qui ont déclaré avoir accompli ou non l’enseignement fondamental, 50,8% des femmes l’avaient accompli contre 41,8% des hommes.

3. LE PROJET MIGRATOIRE

À propos du chemin parcouru, les participants à l’étude, dans 75% des cas, ont suivi les trajets déjà connus, soit l’arrivée par voie aérienne à l’Équateur, en passant par le Pérou avec entrée au Brésil par Tabatinga et Brasília. Parmi ces immigrants, moins de 5% du total, ont pris des trajets divers par l’Argentine, la Bolivie

ou le Chili avant d'arriver au Brésil. Et d'autres, ayant obtenu le visa auprès des consulats brésiliens, sont arrivés directement de Haïti au Brésil, via Panama.

Les cartes ci-dessous montrent le lieu d'origine et de résidence des interviewés à Belo Horizonte/MG, Curitiba/PR, Porto Velho/RO et São Paulo/SP. On observe que Gonaïve est le point de départ de la majorité des interviewés, mais la ville de Port-au-Prince dans certains cas se situe en deuxième place.

Figure 3 – Carte de l'origine en Haïti des immigrants résidents à Belo Horizonte/MG

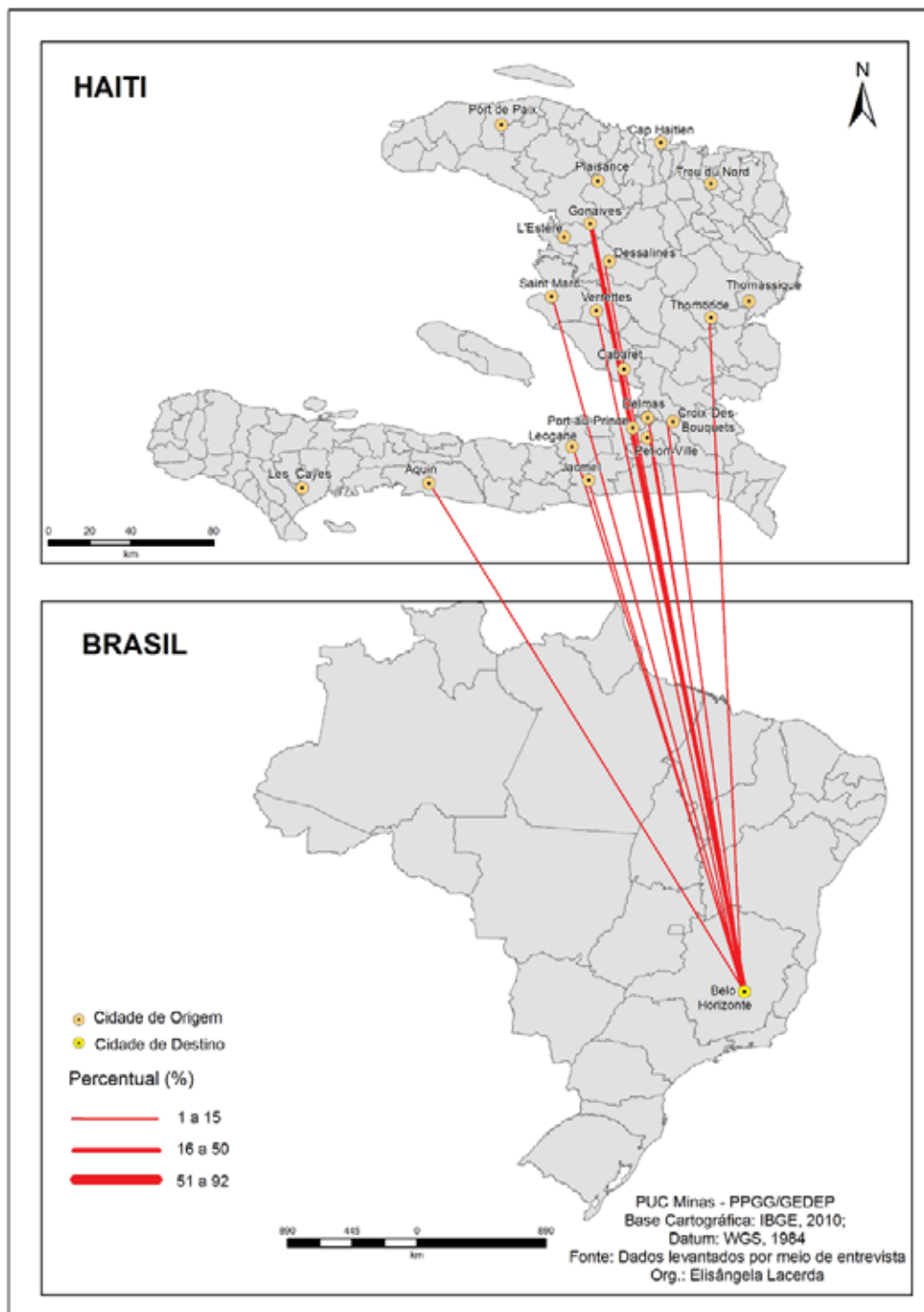


Figure 4 - Carte de l'origine en Haïti des immigrants résidents à Curitiba

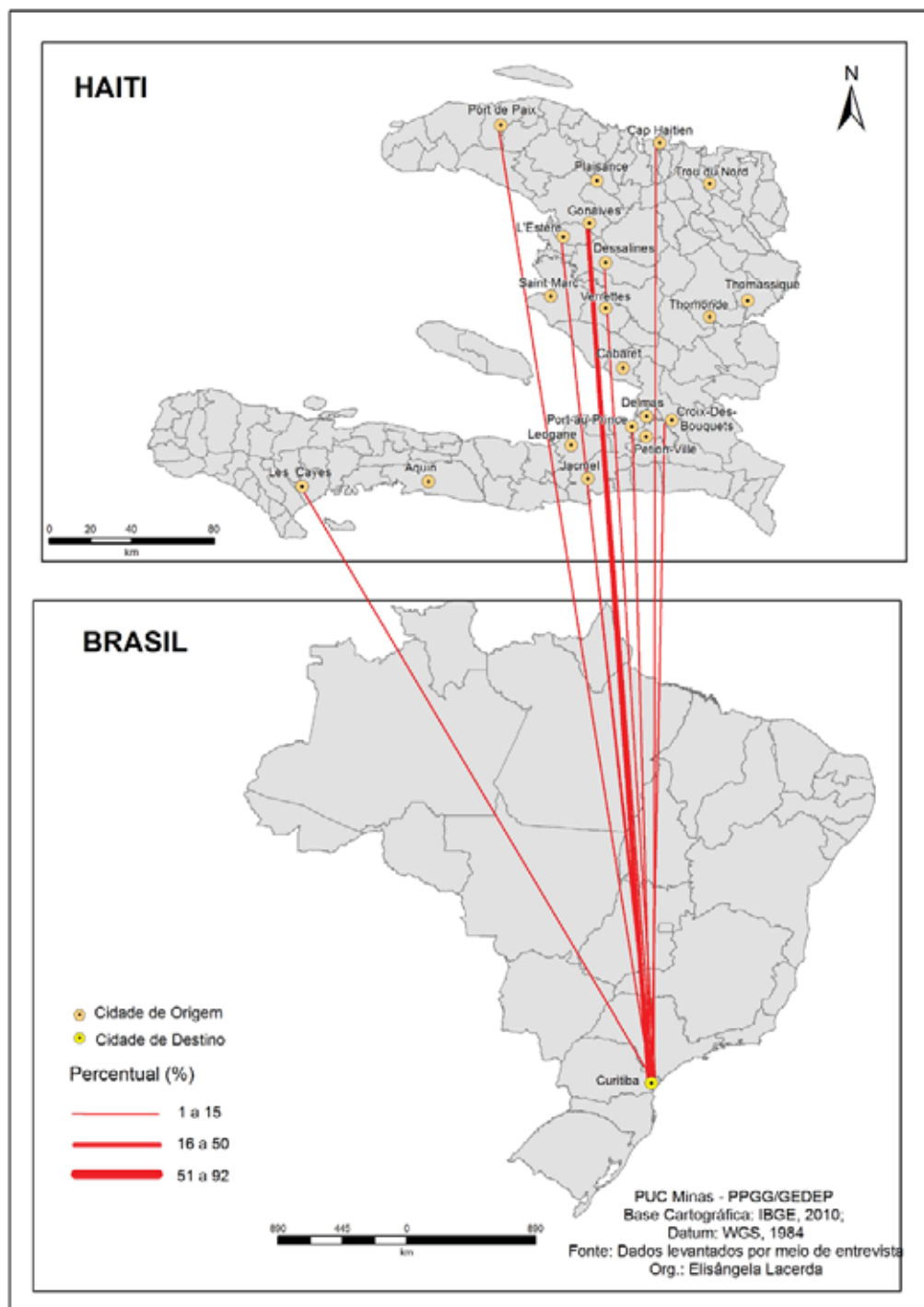
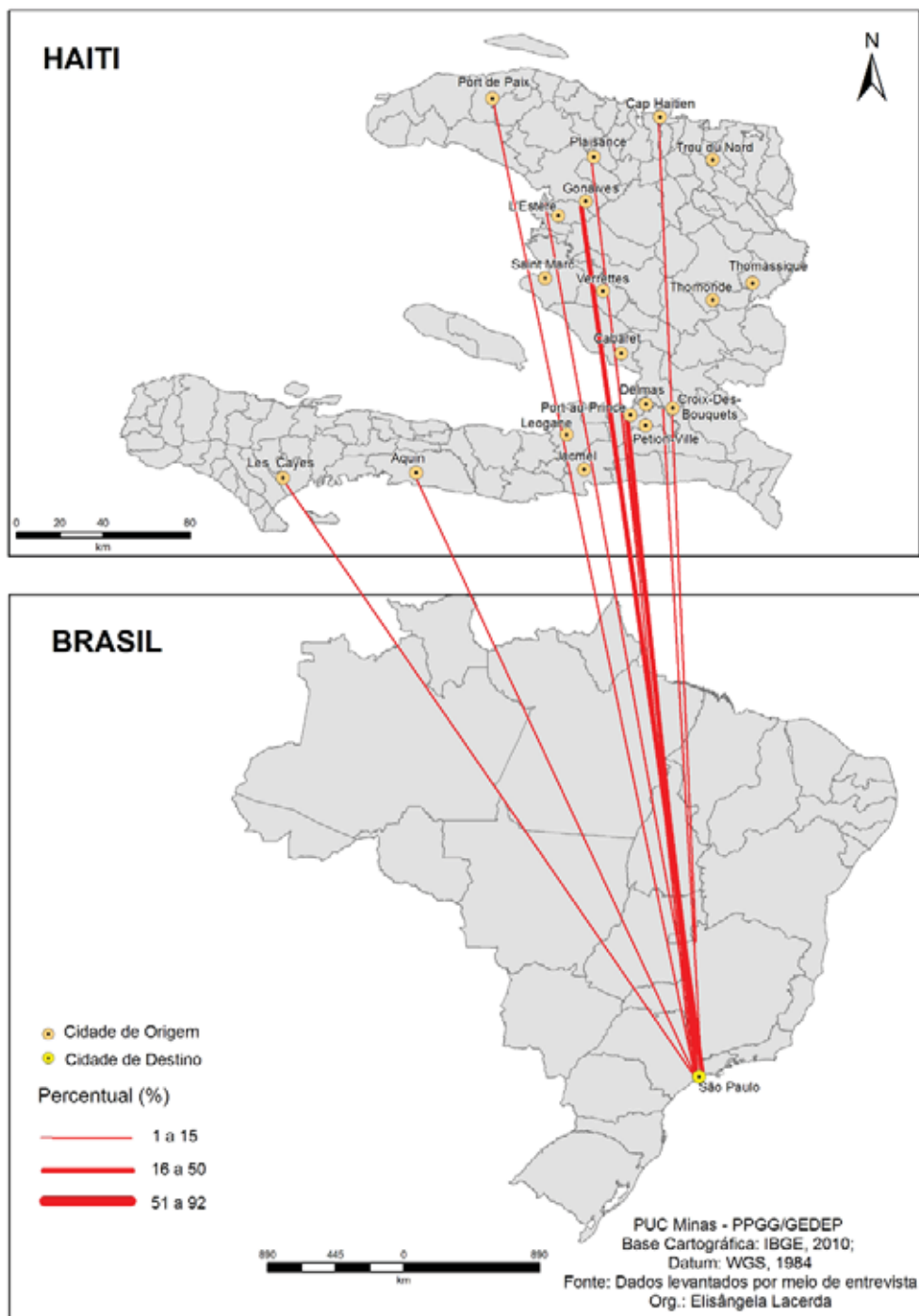


Figure 5 - Carte de l'origine en Haïti des immigrants résidents à Porto Velho



Figure 6 - Carte de l'origine en Haïti des immigrants résidents à São Paulo



Les haïtiens ont dépensé en moyenne USD 2.912,72 dans le trajet, mais dans certains cas ces dépenses peuvent atteindre les USD 5.000,00. Environ 20% des interviewés se sont endettés pour effectuer le voyage.

En réponse à la question sur le choix du Brésil, 61,5%, la plupart donc, a mentionné la quête de travail. La raison suivante concerne la meilleure qualité de vie avec 14,7% des réponses et l'aide à la famille par moyen de la migration vient en troisième lieu, avec 6,5% des réponses. Il faut préciser qu'une grande partie des interviewés considèrent en deuxième lieu la possibilité de réaliser des études au Brésil.

Dans les groupes focaux, les raisons attribuées à la migration ont été la situation économique et sociale du pays, le manque de travail (« *le chômage est un problème grave en Haïti* ») et l'insécurité. Ils se plaignent de la violence en Haïti, outre les difficultés pour leurs enfants à entreprendre leur scolarité.

Sur la question de leur évaluation du projet migratoire, 77,1% sont satisfaits de la vie au Brésil, 33,2% en raison du travail trouvé et en conséquence de pouvoir aider leurs familles.

19,8% ont déclaré que la qualité de vie au Brésil est meilleure que celle qu'ils avaient en Haïti. 5,1% ont déclaré simplement aimer le Brésil. Il faut souligner que parmi les raisons diverses on retrouve aussi celle du traitement respectueux qui leur est offert au Brésil.

Pour ceux qui ont déclaré leur insatisfaction avec le Brésil (22,9%), celle-ci est attribuée aux faibles salaires (26,3%) et aux difficultés retrouvées (21,0%), souvent associées au manque d'informations sur les conditions de vie et de salaires dans le pays de destination.

Quant aux secteurs de travail des haïtiens, conformément à la figure 3 ci-dessous, il faut souligner que 26,2% des interviewés n'avaient pas de travail au moment de l'étude. Un participant recevait une assurance-chômage. La construction civile apparaît comme le secteur engageant le plus les immigrants haïtiens (30,3%), suivi de l'industrie d'aliments (12,6%). Les services et le commerce (5,6%) sont des secteurs embauchant une partie importante de ces immigrants.

Figure 7 – Activités des haïtiens au moment des entretiens/2013

Secteur	N°	%
Construction civile	103	30,3
Industrie Alimentaire	43	12,6
Commerce	19	5,6
Services domestiques	7	2,1
Services	27	7,9
Industrie	8	2,4
Hôtellerie	2	0,6
Informatique/automation	4	1,2
Sans travail	89	26,2
Sans réponse	38	11,2
Total	340	100

Source: Données de l'étude

À la question sur les grandes difficultés rencontrées au Brésil, ils ont répondu qu'elles sont liées aux problèmes pour trouver du travail, ainsi qu'aux salaires. Il est important de souligner que dans six cas les immigrants ont mentionné, comme des situations inattendues, la discrimination raciale subie dans le pays.

Dans les groupes focaux a été mis en évidence l'apprentissage de la langue. Les interviewés précisent que leurs rapports aux brésiliens ont été plus difficiles en raison des difficultés avec le portugais, notamment au travail. Ils disent sans cesse que la communication est très difficile avant la maîtrise de la langue. Certains utilisent le langage gestuel dans la tentative de communiquer, ou du moins pour se faire comprendre.

D'autres font des efforts quotidiens pour apprendre la langue, tout en reconnaissant que s'ils se trouvent au Brésil, il faut parler la langue locale.

Il a été demandé aux interviewés de suggérer des mesures aux gouvernements du Brésil et de Haïti dans le sens de faciliter le processus migratoire. Même si plusieurs suggestions ne concernaient pas le contexte gouvernemental, telles que la réduction du loyer, du prix des billets aériens et encore l'augmentation des salaires, il faut noter que plusieurs ont suggéré l'établissement d'un dialogue bilatéral entre les deux gouvernements dans le but de contribuer à la diffusion d'informations sur la réalité brésilienne, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans le pays, sur les dangers d'une migration irrégulière et

enfin la coopération des deux gouvernements dans la lutte contre l'action des coyotes.

4. CONSIDÉRATIONS FINALES

Le flux migratoire des haïtiens vers le Brésil n'est pas un phénomène passager et tend à se perpétuer, tout comme d'autres processus migratoires connus dans le pays. Les caractéristiques uniques de ce flux, telles que l'arrivée en volume croissant d'une population issue d'un pays sans frontières avec le Brésil, ce que le pays ne connaissait plus depuis la première moitié du XX^e siècle, ou le processus de régularisation du statut migratoire, favorisé par des résolutions applicables exclusivement aux haïtiens, présentent des défis à la société brésilienne.

Même si au départ ils étaient peu nombreux, ce flux a augmenté avec le temps et des réseaux se sont formés, de manière à rendre cette croissance exponentielle. De quelques dizaines d'immigrants en 2010, nous arrivons, en 2014, à des estimatives dépassant les plusieurs milliers.

Le gouvernement fédéral cherche à maîtriser ce flux, mais les autorités ont été dépassées par les faits et les situations d'extrême vulnérabilité dans certaines municipalités du pays, notamment dans les villes de la frontière nord, lieu d'entrée de la plupart des immigrants haïtiens.

La participation de la société civile a été fondamentale dans ce scénario, en particulier celle de la Pastoral da Mobilidade Humana et de la CNBB, en partenariat avec le pouvoir public et avec l'aide de la société locale, pour minimiser les problèmes provoqués par l'arrivée des immigrants haïtiens éparpillés à ce jour dans tout le territoire national.

Comme dans d'autres pays (GÓIS, 2009), la migration des haïtiens au Brésil a commencé par ceux qui possédaient une meilleure qualification en 2010 et 2011. Dans les années suivantes, il y a eu l'afflux de ceux qui, moins instruits, occupaient avant l'immigration des postes techniques, dans la construction civile en grande majorité. Cependant, a été constatée plus récemment l'augmentation du nombre de personnes arrivées au pays avec un niveau plus faible d'instruction. La confirmation de cette situation demanderait sans doute un travail plus approfondi d'évaluation des certificats de conclusion et de comparaison des séries scolaires des deux pays, mais il a été toutefois possible de vérifier, pendant le travail sur le

terrain, la difficulté de certains interviewés pour lire et même pour s'exprimer en leur langue maternelle.

Le niveau faible d'instruction, les difficultés avec l'apprentissage de la langue portugaise et l'impossibilité d'obtenir l'équivalence de diplômes a conduit la plupart des haïtiens à chercher du travail dans des activités exigeant peu de qualification, comme dans la construction civile, dans des activités auxiliaires ou dans des lignes industrielles. Pendant l'étude, il a été fréquent de voir des personnes de niveau universitaire travaillant dans des lignes industrielles ou en tant qu'auxiliaire de maçon. Parmi les femmes, la situation est plus délicate, car outre les difficultés avec la langue, il y a moins de possibilités de postes de travail. Les offres d'emploi se situent plutôt dans le domaine des services domestiques, où il y a plus d'interaction entre employeur et employé, celle-ci étant mise à mal par les barrières de la langue.

Les postes de travail occupés par les haïtiens sont, dans la majorité, à faible rémunération, avec des salaires variant entre un et un salaire et demi. Si l'on considère les dépenses nécessaires pour vivre au Brésil, la plupart des immigrants ne réussit pas à épargner suffisamment pour envoyer de l'argent à leurs familles et pour payer les dettes avec les coyotes. Telle situation les amène à partager des logements insalubres et à réduire les dépenses à un minimum pour survivre, rendant le séjour au pays de destination encore pire que la situation vécue en Haïti.

L'étude a montré que, malgré les mesures adoptées par le gouvernement, dont la RN n° 97, la question de la migration des haïtiens au Brésil constitue encore un problème demandant une action coordonnée et non pas quelques actions ponctuelles. Nous ne pouvons pas nous orienter dans une seule direction, comme la régularisation du statut migratoire, mais il faut penser à des politiques à même d'améliorer l'intégration des haïtiens dans la société brésilienne comme pour les autres immigrants arrivés dans le passé.

Il s'agit là, sans aucun doute, d'un long processus qui demandera la participation de la société civile et du gouvernement, ayant dorénavant la responsabilité de répondre aux demandes de la communauté d'haïtiens et de rendre le pays un exemple du respect aux droits humains des immigrants.

Bibliographie

Conselho Nacional de Imigração – CNIg. *Ata da reunião extraordinária do CNIg*. Janeiro de

- 2012 Ministério do Trabalho e Emprego.
Costa, Pe. Gelmino A. Haïtianos em Manaus: dois anos de imigração – e agora! Travessia
- 2012 *Revista do Migrante*, n° 70, São Paulo.
Fernandes, Duval; Milesi, Rosita; Pimenta, Bruna; do Carmo, Vanessa. Migração dos
- 2013 Haïtianos para o Brasil a RN n° 97/2012: uma avaliação preliminar. *Cadernos de Debates Refúgio, Migrações e Cidadania*, vol. 8 n° 8
IMDH/ACNUR. Brasília.
Fernandes, Jéssica. Operação Haïti: ação humanitária ou interesse político para o
- 2010 *Brasil?. Conjuntura internacional*. n° 22. PUC Minas.
Góis, Pedro et al. , “Segunda ou terceira vaga? As características da imigração brasileira
- 2009 recente em Portugal”, in PADILLA, Beatriz e XAVIER, Maria (org.), *Revista Migrações - Número Temático Migrações entre Portugal e América Latina*, Outubro 2009, n.° 5, Lisboa:ACIDI, pp. 111-133
Jackson, Regine Les espaceshaïtiens: remapping the geography of the haïtian diáspora. In

- 2011 *Geographies of the Haitian diaspora* Routledge. New York.
Patarra, Neide; Fernandes, Duval Brasil: país de imigração? In *Revista Internacional em*
- 2011 *Língua Portuguesa. Migrações III - Série nº 24* . 2011 – ISSN 2182-4452.
Silva, Sidney. Brazil, a new eldorado for immigrants?: the case of haitians and the brazilian
- 2013 immigration policy. In: *Urbanities*, Vol. 3 nº 2 Novembre.

La migration haïtienne vers le Brésil : l'Équateur, pays de transit

Gabriela Bernal Carrera¹

Résumé

À partir du tremblement de terre de janvier 2010, les flux migratoires de la population haïtienne vers l'Amérique du Sud ont augmenté, si bien qu'ils tracent des parcours qui méritent d'être tenus en compte. Plus précisément en Équateur, la présence de la population haïtienne compte déjà plusieurs années, en dépit de quoi cette situation n'a pas fait l'objet de préoccupations académiques ni de prise en charge par l'État ou par des organisations non gouvernementales.²

Quoique les flux migratoires haïtiens vers l'Équateur aient augmenté dès 2010, c'est la disposition émise par le président Rafael Correa du 20 juin 2008 de ne pas exiger de visa aux citoyens de n'importe quelle nationalité pour entrer au pays et y rester jusqu'à 90 jours, qui est à l'origine de la croissance du phénomène dont nous nous occupons dans cet article. Nonobstant, ce n'est qu'en 2013 que la migration haïtienne commence à être vue en Équateur comme un phénomène digne de considération.

En ce sens, les résultats présentés ici découlent d'une enquête surtout exploratoire. Elle est partie de la révision de sources secondaires pertinentes –d'ailleurs rares- et s'est centrée sur la mise en oeuvre d'entretiens et la visite à plusieurs endroits de la ville de Quito, éventuellement de la ville de Cuenca, où la population haïtienne se concentre. Tout d'abord le milieu géographique de l'enquête s'est circonscrit à la ville de Quito et à la population d'Huaquillas, à la frontière sud de l'Équateur avec le Pérou. L'étude a été éminemment qualitative, bien que les données quantitatives aient permis de mieux caractériser le processus migratoire d'Haïti vers l'Équateur au cours des dix dernières années. Les données obtenues ont servi à caractériser le phénomène de la migration haïtienne en Équateur, surtout en ce qui concerne le cycle migratoire depuis Haïti jusqu'en Équateur, son transit par le pays et ses attentes au Brésil ou dans d'autres pays à destination finale. L'une des limites les plus importantes du travail ont été les

1- Elle est titulaire d'une Maîtrise en Sciences de l'Éducation, Université Polytechnique salésienne; Master en Anthropologie, UNAM (Mexique); professeure à l'Université KAWSAY.

2- Il faut remarquer que la seule organisation de la société civile à travailler de manière constante avec la population haïtienne en Équateur est le Service Jésuite des Réfugiés (JRS/SJR).

restrictions du temps de l'enquête, ce qui n'a pas permis de franchir totalement les barrières du langage et de la méfiance des informant(e)s.

L'un des faits les plus importants de cette recherche est la mise en évidence d'une migration haïtienne préalable au tremblement de terre de 2010. Pourtant, la croissance en est directement liée non seulement à la pauvreté structurale d'Haïti, mais aussi aux politiques migratoires des différents pays aussi bien de transit que d'accueil.

1. RELATIONS ENTRE HAÏTI ET L'ÉQUATEUR

La relation entre Haïti et l'Équateur s'est intensifiée à partir du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Avant cette année-là, l'Équateur avait envoyé une unité d'ingénieurs militaires des Forces Armées Équatoriennes qui s'est intégrée à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti³. Cependant, après le tremblement de terre, le décret 248 du 23 février 2010⁴ a eu pour but d'établir un processus de régularisation pour citoyens et citoyennes d'Haïti et leurs familles qui se trouvaient en situation irrégulière sur le territoire équatorien et qui y étaient entrés jusqu'au 31 janvier 2010. Ce décret a également permis à ceux qui se trouvaient dans une situation migratoire régulière en Équateur jusqu'à cette date, de changer leur statut migratoire.⁵ L'appui de l'Équateur s'est aussi exprimé par des transferts monétaires⁶, ainsi que par la signature d'accords de coopération scientifique et technique.

Bien que ce soit à partir du tremblement de terre de 2010 que les liens de coopération se nouent, c'est la Constitution équatorienne de 2008 qui suscite un changement du patron migratoire d'Haïti vers l'Équateur. La rédaction de la Constitution a été menée à bout en tenant compte de l'expérience des milliers

3- Décret exécutif 2195 du 4 novembre 2004.

4- Connu aussi comme d' « Amnistie migratoire ».

5- Le Sous-Secrétariat aux Droits de l'Homme et aux Cultes reconnaît que « la régularisation migratoire des citoyens et citoyennes d'Haïti était nécessaire mais insuffisante car elle ne contemplait pas ceux qui pourraient entrer à des dates postérieures à celle établie par le Décret 248, et qui, tenant compte de la situation économique d'Haïti aux mois suivants, auraient pu avoir besoin d'une protection spéciale par l'État équatorien ». (Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Cultes. Sous-Secrétariat aux Droits de l'Homme et aux Cultes. Sous-Secrétariat au Développement normatif. Réponse à la demande d'information sur les personnes haïtiennes, Quito, 4 juin 2013, Rapport Nro. MJDHC-SDHC-2013-0105-O).

6- Le Décret exécutif 217 (10 mars 2010), avait disposé que le Ministère des Finances transfère de manière prioritaire le montant de 2 millions de dollars à titre d'aide économique humanitaire au Gouvernement de la République d'Haïti.

d'Équatoriens qui avaient quitté le pays au cours de la décennie immédiatement antérieure.

Ainsi, l'article 40 reconnaît-il tout d'abord à tout individu "le droit de migrer et aucun être humain ne sera considéré comme illégal en raison de sa situation migratoire". Cet article établit aussi les actions à développer par l'État pour les Équatoriens hors du pays. L'article 41 reconnaît les droits d'asile et de refuge et l'article 42 interdit tout déplacement arbitraire.

Quant à la mobilité humaine, les articles 391 et 392 sont centrés sur ce sujet. L'article 391 prévoit que l'État engendra et mettra en place des politiques démographiques susceptibles de contribuer à un développement territorial et intergénérationnel équilibré. L'article 392 établit à son tour que l'État veillera aux droits des personnes en situation de mobilité humaine en régissant la politique migratoire ; on évoque aussi la nécessité de coordonner des actions avec des organisations de la société civile ainsi qu'avec d'autres États.

Tout l'article 416 concerne les principes des relations internationales de l'Équateur; cependant, l'alinéa 6, « consacre le principe de la citoyenneté universelle, de la libre circulation de tous les habitants de la planète et de la disparition progressive de la condition d'étranger comme élément transformateur des relations inégales entre les pays, notamment Nord-Sud ». L'alinéa 7 « exige le respect des droits de l'homme, en particulier des droits des personnes migrantes et garantit la pleine jouissance de ces droits, en vertu des obligations découlant de la signature des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ».

À l'article 423, l'État équatorien s'engage à « encourager la création de la citoyenneté latino-américaine et caribéenne, la libre circulation des personnes dans la région, l'exécution de politiques qui garantissent les droits de l'homme des populations frontalières et des réfugiés, la protection commune des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes dans le pays de transit et de destination migratoire ».

C'est dans ce cadre que le président Rafael Correa donne un ordre sur l'abandon de visa à partir du 20 juin 2008 vis-à-vis des étrangers voulant visiter l'Équateur. Or, en décembre 2009, le visa est exigé aux citoyens chinois et en septembre 2010 le même papier est requis aux citoyens de l'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Népal, du Nigeria, du Pakistan et de la Somalie.

2. QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA MIGRATION HAÏTIENNE VERS L'ÉQUATEUR

Les données statistiques mettent en évidence trois périodes importantes de migration haïtienne vers l'Équateur :

1. La première période irait dès 2000 (année à partir de laquelle l'information a été enregistrée) jusqu'en 2007; elle est caractérisée par une faible mais constante migration.
2. La deuxième période, entre 2008 et 2010, comprend des faits importants étroitement liés aux flux migratoires : a) est adoptée la nouvelle Constitution qui consacre des principes et des droits sur la mobilité humaine et, b) est mise en oeuvre la politique d'abandon de la demande de visa pour l'entrée.
3. À partir de 2010 et du tremblement de terre, lorsque les flux mettent en évidence une montée importante. Cependant, dès 2013, les chiffres s'accroissent sensiblement, ce qui pourrait être associé non seulement à l'impact du cyclone Sandy sur les côtes haïtiennes vers la fin 2012, mais aussi au fait que, le Pérou demandant le visa d'entrée, ce sont les ports équatoriens qui deviennent les plus accessibles pour l'entrée au continent.

Quito et Guayaquil sont, dans cet ordre et conformément aux données dont on dispose, les ports d'entrée les plus importants, en tenant compte qu'il s'agit de port aériens. Ceux qui les suivent sont Huaquillas, Tulcan et Macara, en ordre d'importance numérique.⁷ Guayaquil et Quito sont sans doute les ports principaux d'entrée et de sortie des Haïtiens; le coût du billet (moins cher à Quito) doit influencer directement sur le fait que Quito est la principale destination, malgré la hauteur, le climat, la moindre quantité de population afro (qui rendrait plus difficile la mimétisation avec l'entourage). Il est important de constater que depuis 2009, Huaquillas subit une montée importante en tant que port d'entrée, et notamment de sortie du pays. Les données concernant la voie d'entrée au pays montrent que la tendance générale est l'utilisation de la voie aérienne, quoiqu'il ait toujours existé l'entrée de personnes haïtiennes par voie terrestre. Si les hommes sont les plus nombreux à entrer, les pourcentages d'entrée des femmes ne sont pas faibles et en fait, pendant 2008, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à entrer, même si l'entrée décroît à nouveau en 2009 et 2010.

7- Il n'existe pas de données de l'année 2008 ni de celles correspondant à Quito pour l'année 2004, ce qui altère la tendance généralisée de Quito comme le port le plus important d'entrée au pays. On n'a pas pu non plus trouver des informations sur tous les ports pour toutes les années, ce qui empêche d'observer des tendances continues.

Tableau 1: Entrées et sorties de personnes haïtiennes enregistrées 2001-2012, Quito 2013.

An	Entrées	Sorties
2001	298	292
2002	162	158
2003	150	124
2004	196	211
2005	165	160
2006	112	113
2007	134	141
2008	270	187
2009	1257	562
2010	1681	1170
2011	2546	2536
2012	3040	929
TOTAL	10011	6583

Source : Direction nationale des Migrations (Système informatique intégral de la Police nationale). *Elaboration* : Daniela Ramírez, PADH, 2013.

Quant à l'âge des Haïtiens qui sont entrés au pays, on peut observer qu'il existe de manière constante l'entrée de filles et de garçons, bien que le pourcentage d'entrées le plus élevé soit celui des jeunes âgés entre 20 et 39 ans. On peut toutefois remarquer que jusqu'en 2007 la population âgée entre 40 et 64 ans est présente et l'écart entre ce groupe et l'antérieur est moins large. En revanche, les pourcentages concernant l'entrée des jeunes sont de plus en plus élevés. Il est important de remarquer que, bien que dans les registres d'âge les mineurs ne représentent pas un pourcentage significatif par rapport aux groupes d'âge, l'item *Métier* comprend la catégorie *Mineur* qui montre aussi une croissance soutenue et qui reflète une présence de plus en plus élevée de garçons, filles et adolescents.

Par rapport au métier des personnes haïtiennes qui entrent au pays, les données montrent qu'à partir de 2009 il existe une diminution importante du pourcentage correspondant à la catégorie *Professionnels, scientifiques et intellectuels* ; la tendance est donc à la baisse, sauf en 2010 où l'on enregistre une légère montée des entrées. Mais la croissance la plus importante correspond surtout à la catégorie *Travailleurs non qualifiés* qui pratiquement double son pourcentage en 2009 et

conserve de hauts niveaux les années suivantes. Le pourcentage qui correspond a Étudiants, s'accroît pour sa part aussi dès 2008.

3. LE CYCLE MIGRATOIRE

3.1. Aspects préalables au départ

L'étude de terrain reflète que les motivations pour quitter Haïti sont la quête de sécurité, d'étude ou de travail. Un désir est mis en évidence d'échapper de la réalité d'Haïti (menaces pour la vie, délinquance, manque de travail, universités détruites); trouver un bon emploi et étudier pour « avoir après une vie digne et honnête, rêve difficile avant le séisme et impossible de concrétiser après celui-ci ». Il est important de remarquer que la notion de droit à l'éducation, à une vie digne, à l'intégrité, à l'alimentation, est, selon le critère des personnes, un rêve et non pas un droit.

La manière de se renseigner sur la possibilité du voyage varie selon l'année où l'on décide de se rendre en Équateur. Les personnes arrivées avant le tremblement de terre ont été celles qui, immédiatement après celui-ci, grâce à l'Amnistie migratoire (Décret exécutif 257) décrétée par le gouvernement équatorien pour les Haïtiens et leur familles, ont réussi à régulariser leur situation. Cependant quelques-unes d'entre elles avaient déjà invité, même avant l'Amnistie migratoire, des proches et/ou des connaissances, étant donné que l'Équateur ne demandait pas de visa depuis 2008.

C'est à partir de leur propre expérience, non exempte de la violence et de la discrimination caractéristiques de l'Équateur, que ce groupe de personnes (arrivées au pays au cours d'années antérieures) "ont appris" à y vivre et ont réussi à se stabiliser, soit comme enseignants de français, soit comme vendeurs. Pourtant, on dit que plusieurs personnes étant arrivées à la suite d'une invitation, sont déjà hors du pays, au Brésil, au Chili ou en Argentine. Ce groupe plus ancien considère son passage par l'Équateur comme une possibilité en plus de transit. Dans un travail de recherche universitaire⁸, mené fin 2012 et début 2013, l'une des femmes interviewées raconte qu'elle est partie d'Haïti avec l'intention d'arriver en Guyane Française et puis au Canada, mais comme il est n'est pas facile d'obtenir un visa pour ces pays en Haïti, elle décide de venir en Équateur et de

8- Pierrette Louijuste, *El problema laboral de los haitianos en Quito*. [Le problème du travail des Haïtiens à Quito] Quito 2013. Travail de recherche semestriel. Université polytechnique salésienne. Faculté des Sciences Humaines et de l'Éducation. Filière de Communication sociale. Anthropologie urbaine.

là d'essayer de passer par les diverses frontières terrestres jusqu'à arriver à sa destination.

L'Équateur est une destination attrayante pour la population car le pays ne demande pas de visa d'entrée, ce qui permet d'articuler différentes destinations à partir de là. Vers la fin 2013, lorsque l'on a commencé à observer que les indices d'entrée au pays augmentaient de manière systématique, la soeur Pierrette Loujuste remarquait⁹ qu'environ 95% de ses interviewés avaient été trompés par des réseaux de trafic opérant aussi bien en Haïti qu'en Équateur, sous le prétexte qu'ils pouvaient suivre des études prises en charge, trouver du travail et étudier en même temps. Pendant la première année postérieure au tremblement de terre (2011), des personnes telles que I. P. E. et son fils P.Y. G. E., ont été accusés de traite de personnes pour avoir trompé un groupe de jeunes alléguant qu'ils pouvaient étudier et travailler. Les Haïtiens trompés passent des examens en espagnol à Haïti pour obtenir des bourses d'étudiant, ces examens étant censés faire partie de la démarche d'admission à l'université équatorienne. Un autre mécanisme de recrutement consiste en des annonces ou des messages à la radio d'Haïti pour promouvoir les voyages en Équateur.

Le lien pouvant exister entre des regroupements soi disant « églises » et des réseaux de trafic, de traite ou simplement d'appui, s'avère un sujet relevant. On a pu mettre en évidence une étroite connexion entre des églises appelées évangéliques et la migration haïtienne, des Équatoriens, membres desdites églises, ayant accueilli chez eux des personnes haïtiennes en transit. Ce fait n'a pas pu être investigué en profondeur car les personnes n'ont pas voulu en parler. Cependant, la Coordinatrice de la Zone 7 du Ministère des Affaires étrangères –Machala-, a informé qu'à partir septembre 2012 une montée significative a été observée du nombre de demandes de visa pour des religieux haïtiens de la part d'une église anglicane, ce qui s'avère suspect pour la fonctionnaire interviewée, quoique tous les papiers présentés aient été en règle.

Il existe un autre groupe de personnes qui ont appris en République dominicaine que l'Équateur n'exigeait pas de visa d'entrée et ont décidé donc de voyager. L'idée qu'elles se font est qu'en Équateur il y aurait de grandes opportunités de travail et d'étude ; les paiements en dollars américains deviennent un autre aspect attrayant. En outre, l'idée selon laquelle on peut se déplacer de l'Équateur vers n'importe quel autre pays d'Amérique latine par terre, fait partie des discours entendus chez la population haïtienne en Équateur. La possibilité que l'Équateur soit un choix de destination finale disparaît bientôt, car la réalité du pays s'impose: le travail est rare et il existe des difficultés pour l'intégration.

L'argent nécessaire au voyage est réuni de différentes manières et varie aussi selon les personnes. Dans certains cas, les familles qui décident du voyage de leurs enfants se pourvoient d'argent à travers des emprunts et la vente de leurs

9- Ibid.

biens ; dans d'autres cas, les proches qui sont déjà à l'étranger font des apports pour faciliter le voyage. Cette façon d'obtenir des ressources serait plus commune chez les étudiants, qui sont en général le type de personnes se trouvant en Équateur. Il existe d'autres personnes qui vendent tout ce qu'elles ont pour pouvoir faire le voyage.

Les contacts pour venir au pays dépendent de la façon dont le voyage s'organise en Haïti. S'il s'agit de réseaux de trafic, leurs membres emmènent les gens et les accueillent ; autrement, ce sont les proches ou les amis qui le font, en se solidarisant avec la situation que l'on vit en Haïti. Le tremblement de terre a modifié la migration du moment que les conditions de subsistance y deviennent impossibles et ce ne sont plus seulement les gens en quête d'un refuge¹⁰ qui sortent, mais surtout les jeunes à la recherche d'études ou d'une forme de professionnalisation.

D'après le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Intégration (MRECI), les Haïtiens arrivent en Équateur pour des raisons économiques, sociales et politiques. Les raisons économiques sont liées au fait que l'Équateur a une économie dollarisée et cette monnaie est attrayante pour ceux qui cherchent à envoyer de l'argent à leur famille en Haïti. Les causes sociales seraient issues du tremblement de terre, étant donné que les personnes haïtiennes chercheraient de nouvelles destinations pour aider leurs familles. Quant aux causes politiques, elles viseraient à ce que l'Équateur, en ne demandant pas de visa, facilite l'entrée car les conditions pour faire ces démarches sont compliquées pour d'autres pays. Ce fait rend l'Équateur un pays de transit, parce que les Haïtiens qui y restent sont très peu nombreux.¹¹

3. 2. Aspects liés au voyage vers l'Équateur

Les personnes qui sont arrivées en Équateur ont voyagé en groupes d'amis, de proches ou avec des gens qui ont rejoint le groupe. Il y en a d'autres qui ont fait le voyage individuellement. Ils savent au préalable qu'il ne faut pas de visa pour y entrer. Trois routes ont pu être établies :

- *Route 1*: voie aérienne, directement depuis Port-au-Prince jusqu'à Panama et puis jusqu'à Quito ou Guayaquil;
- *Route 2*: depuis Haïti jusqu'en République dominicaine par terre, de là un autre vol jusqu'à Panama et de là jusqu'à Quito ou Guayaquil;

10- Entre 2001 et 2007, 7 visas 12-IV (Refuge) ont été accordés. Dans la période comprise entre 2008 et 2009, 12 visas de refuge ont été accordés. Depuis 2010, on n'accorde plus de visas de refuge.

11- Concernant les types de visa accordés par l'Équateur à des Haïtiens, voir Annexe 2.

- *Route 3*: de Port-au-Prince à La Havane (Cuba). Depuis La Havane jusqu'à Bogota (Colombie), de là à San José (Costa Rica), et puis à Quito.

Carte 1 : Routes Haïti-Équateur



Source: Entretiens. Élaboration Gabriela Bernal, PADH, 2013.

L'une des difficultés signalées est liée au fait que les agents migratoires équatoriens peuvent effectuer des entretiens susceptibles de devenir un critère pour l'admission ou l'exclusion. La discrétionnalité avec laquelle sont établis les critères d'exclusion se prête à de nombreuses irrégularités¹².

La plupart des Haïtiens qui arrivent en Équateur sont accueillis aux aéroports, soit par des amis, soit par des réseaux de trafic. Ainsi, les données obtenues

12- Hiroshima Villalba affirme qu'il y a eu un certain nombre d'exclusions de citoyens haïtiens car, si au cours du premier entretien avec le fonctionnaire chargé du contrôle, l'on observe que la personne ne sait pas où elle arrive ou ne justifie pas économiquement son entrée comme touriste, on suspecte qu'elle peut être victime des réseaux de trafic de personnes. Interview avec Hiroshima Villalba, Directrice de Migration du Ministère de l'Intérieur. Quito, le 20 mai 2013.

montrent que quelques-unes des personnes qui arrivent à Quito sont accueillies et emmenées à des maisons jusqu'à ce qu'il existe un groupe plus ou moins important. Une fois le groupe constitué, on peut même embaucher un bus pour conduire les personnes à la frontière sud, généralement à Huaquillas ou à Loja. La rapidité du voyage dépend aussi de la quantité d'argent que l'on est disposé à payer. On arrive d'autant plus vite que l'on paye des montants plus élevés.

3.3. Aspects liés au séjour en Équateur

Il est incontestable que la population haïtienne qui est arrivée avant le tremblement de terre, vit en Équateur dans de meilleures conditions que celle qui est arrivée après le séisme. En effet, après plusieurs années de séjour dans le pays, les Haïtiens ont déjà trouvé une niche de travail dans leurs carrières respectives (enseignants, médecins, etc.).¹³ Il faut pourtant tenir compte d'une tendance à une plus faible entrée de personnes situées dans la catégorie *Professionnels, scientifiques et intellectuels*. Les données qualitatives montrent que les personnes qui sont restées plus longtemps dans le pays sont surtout des professionnels.

Pour les personnes qui sont arrivées avant le séisme de 2010, le Décret exécutif 257, connu aussi comme Amnistie migratoire, leur a permis de légaliser leur situation migratoire. Ceci a contribué à leur régularisation après s'être mariées avec des citoyens équatoriens ou avoir eu des enfants équatoriens; ces deux derniers facteurs rendent possible une situation migratoire régulière et permettent donc d'améliorer les conditions de vie.

Or, la plupart des personnes haïtiennes ne font pas partie de ce groupe car elles sont arrivées après janvier 2010. Leur situation en Équateur doit être analysée sous deux angles: en tant que victimes de tromperie et, d'après ce qu'elles réclament, en tant que personnes en situation de *migration forcée*, leur pays ne leur offrant plus les conditions minimales de survie, notamment après le tremblement de terre.

Le premier problème auquel est confrontée la population haïtienne en Équateur est la faible, voire presque nulle possibilité de régulariser sa situation migratoire. Selon le Service Jésuite des Réfugiés (JRS/SJR)¹⁴, l'écueil le plus sérieux repose sur le fait qu'il n'existait pas dans le pays de consulat pour faire les démarches des papiers requis par l'État¹⁵. La difficulté pour obtenir les papiers qui devaient être

13- Les personnes qui ont réussi à valider leurs diplômes l'ont fait avant tous les changements mis en place dans l'éducation supérieure équatorienne. À l'heure actuelle, pour la validation d'un diplôme étranger, l'université qui l'expédie doit être agréée sur une liste que l'État équatorien reconnaît légalement, et qui n'inclut pour le moment aucune université haïtienne.

14- Villalobos, Op. cit.

15- Cette situation a changé au cours des dernières semaines. Selon les nouvelles du Ministère des Affaires étrangères, l'Ambassade d'Haïti en Équateur sera bientôt mise en place. <<http://cancilleria.gob.ec/nueva-embajada-y-consulado-de-haiti-en-ecuador/>> (10 juin 2013).

fournis d'Haïti complique toute démarche. Dès que le visa de touriste expire, on ne peut demander plus de visa car celui-ci doit être en vigueur pour effectuer la démarche. Cette sorte de piège migratoire est réclamée par les Haïtiens comme le centre de tous leurs problèmes migratoires en Équateur.

Cette situation d'irrégularité est à l'origine de toutes les violations aux droits, le droit au travail étant le plus violé (sinon le seul), selon le point de vue des Haïtiens. Cela provoque d'autres problèmes qui mettent en évidence la fragilité de leur condition. Les quelques Haïtiens qui habitent en Équateur et qui ont du travail, exercent leurs activités comme ouvriers dans le bâtiment, serveurs de restaurant, gardiens de sécurité, peintres, gardiens de terrain ou similaires. Cependant, leur situation d'irrégularité facilite la violation de leur droit au travail et des garanties : ils n'ont pas en général de contrats de travail et sont exploités en travaillant beaucoup plus d'heures que d'autres, aux créneaux horaires disposés par l'employeur, et sans reconnaissance d'un salaire minimum ; qui plus est, s'ils ont malheureusement un accident de travail, les employeurs ne les prennent pas en charge. Nonobstant, même si une grande partie des droits des Haïtiens en Équateur sont violés, c'est le droit à la santé probablement le seul à être respecté, car, selon les interviewés, les hôpitaux publics où ils ont eu accès les ont pris en charge sans tenir compte de leur condition migratoire.

Les violences de genre faites aux femmes haïtiennes se reflète aussi sur le plan du travail. Si cette situation est difficile pour les hommes, elle devient *a fortiori* pour les femmes un point où convergent toutes les discriminations possibles et où il est exprimé une fois encore que leur condition féminine suffit à justifier la violation de leurs droits : pour être femmes, pour être noires, pour être étrangères, pour parler une langue différente, elles n'ont pas le droit à un travail digne, à une vie libre de violences, entre autres. Il n'y a pas de possibilité pour les femmes d'obtenir un travail susceptible de les protéger des violences. Les quelques femmes qui obtiennent un emploi affirment qu'elles travaillent comme vendeuses ou comme serveuses dans des bars et dans des restaurants, là où elles sont exposées non seulement à l'exploitation du travail mais aussi aux harcèlements des clients et des employeurs. Cette situation menace clairement les femmes qui sont ainsi en risque d'exploitation sexuelle.

Comme conséquence de la violation du droit à ne pas être discriminée, la population haïtienne a des problèmes pour obtenir un lieu où vivre. À cause de la couleur de sa peau, il n'est pas facile de trouver un logement. Une fois celui-ci obtenu, les Haïtiens vivent en général en groupes de 8 à 10 personnes dans une maison. C'est une population extrêmement solidaire: celui qui trouve du travail appuie souvent le reste et accueille chez lui les personnes qui viennent d'arriver.

L'un des inconvénients les plus sérieux est que les hauts indices de chômage provoquent le manque de nourriture.

La population haïtienne en Équateur est pour la plupart en situation de transit. L'impossibilité de remédier à sa situation migratoire, la discrimination, le manque de travail sont autant de facteurs qui expulsent la population haïtienne. Ceux qui bénéficient d'un peu plus de stabilité, ont peur de commencer à nouveau dans un autre pays, ces cas étant pourtant peu fréquents. Le temps de transit en Équateur dépend des possibilités économiques et de la décision de ne pas rester en Équateur. Une fois à Quito, arriver à la frontière peut prendre deux jours, ou bien il faut attendre à ce qu'un groupe de personnes soit constitué pour démarrer le voyage. Une fois le nombre suffisant des personnes réunies, ou l'argent nécessaire obtenu, le périple commence.

Les renseignements obtenus au cours des entretiens informels rendent compte du fait que la plupart des gens qui arrivent vont directement au Pérou pour continuer leur voyage vers les pays du sud. Le Pérou exige le visa d'entrée aux personnes haïtiennes depuis le 25 janvier 2012, raison pour laquelle un passage régulier vers ce pays s'avère fort difficile. Dans la zone de Huaquillas, à partir d'entretiens informels avec d'autres acteurs, particulièrement ceux relevant de la Pastorale de l'église catholique de la zone, on a pu savoir qu'effectivement l'existence de routes non autorisées officiellement pour le passage de migrants vers le Pérou est de notoriété publique.

3.4. Aspects liés au voyage vers le Brésil

Le SJR/JRS affirme que les routes qu'ils ont pu déterminer signalent que, une fois arrivés à Quito, les Haïtiens voyagent généralement vers la frontière sud par voie terrestre et sortent par Huaquillas - on ne sait pas avec précision s'ils sortent aussi par Loja. Les données du bureau de Migrations ne fournissent des renseignements que jusqu'en 2010, mais il est évident que depuis 2009 Huaquillas devient le port le plus important de sortie de population haïtienne. Or, il faut tenir en compte que la plupart de sorties ne sont pas enregistrées, c'est pourquoi il n'est pas possible d'établir le rôle joué par le reste des provinces frontalières.

Les données du SJR/JRS mettent en évidence qu'une fois la frontière traversée, l'objectif est d'arriver à Iquitos pour se rendre en bateau à Manaus. Il y en a qui cherchent à arriver jusqu'en Guyane Française, mais le territoire est contrôlé par des réseaux. Dans un rapport préparé par le SJR¹⁶, on constate l'existence

16- Loidor, Wooldy Edson. *Los flujos haitianos hacia América Latina: situación actual y propuestas.* [Les flux haïtiens vers l'Amérique latine: situation actuelle et propositions] Service Jésuite pour Réfugiés – Amérique latine et la Caraïbe. 2011

de réseaux complexes de traite et de trafic de personnes opérant depuis Haïti et dans les pays de transit et d'arrivée des migrants haïtiens en Amérique latine. Le Service Jésuite aux Réfugiés pour l'Amérique latine et la Caraïbe (SJR LAC) a découvert au moins deux réseaux de traite et de trafic recrutant des citoyens haïtiens dans diverses régions d'Haïti, notamment à l'Ouest et au Nord du pays, en leur promettant du travail, des bourses d'étude en Amérique latine et même des voyages aux États-Unis d'Amérique et en Europe. Ces réseaux utilisent Cuba et la République dominicaine comme des pays de transit vers l'Équateur, et une fois en Équateur, les délinquants abandonnent leurs victimes.¹⁷

4. RÉPONSES GOUVERNEMENTALES

La principale réponse de l'État vers la population haïtienne jusqu'à présent est sans doute le Décret exécutif 248 émis le 9 février 2010. L'idée initiale d'appuyer la régularisation des personnes haïtiennes qui vivaient déjà en Équateur, visait à devenir un appui envers le peuple haïtien, frappé par le tremblement de terre de janvier de cette année-là. Si c'était à ce moment une réponse immédiate, on était cependant très loin de prévoir que la plupart d'Haïtiens arriveraient.

Le sentiment généralisé parmi les personnes interviewées est que l'Équateur a une politique contradictoire au sujet de la mobilité: on ouvre la porte, mais on ne peut pas entrer ni sortir. C'est cette situation, certes ambiguë, qui facilite la création de réseaux de trafic, car ne trouvant pas de solutions en Équateur, les gens qui arrivent sans le visa ou l'invitation, doivent essayer de s'en aller. Le problème est qu'ils ne peuvent pas partir avec leurs papiers en règle et donc en pleine jouissance de leurs droits. Ce n'est pas qu'ils veulent rester en Équateur, mais, ne trouvant pas de solution légale à leur situation migratoire, ils sont directement poussés à chercher les sorties irrégulières, là où les réseaux de trafic sont présents.

Plusieurs fonctionnaires interviewés de différents bureaux gouvernementaux affirment qu'il faut se poser une réflexion et un travail sérieux sur la problématique de la population haïtienne et les flux qui ont lieu. Cependant, dans la pratique il n'existe encore aucune politique orientée vers ce problème. Un aspect qu'il faut remarquer est que l'Ombudsman reconnaît que ce sont les organisations de la société civile qui sont à même d'apporter à l'État des données importantes pour travailler concrètement avec la population haïtienne.

À guise de réflexion générale, nous pouvons affirmer que la migration haïtienne vers l'Équateur ne commence pas avec le tremblement de terre, mais elle s'ac-

17- Ibid., p. 3.

croît à partir d'un tel événement. Selon les registres de migration en Équateur, en 2001 il a existé 298 entrées; en 2008, 270 entrées; en 2010, 1681 entrées; en 2012, 3.040 entrées et, jusqu'en 2013, plus de 5.000 entrées ont été enregistrées. Il faut remarquer que le nombre de registres officiels de sortie diminue : ainsi, en 2011, 2.536 sorties sont enregistrées, tandis qu'en 2012 (année où le Pérou commence à demander le visa d'entrée aux citoyens haïtiens), seulement 929 sorties.

Bibliographie

Amnesty International

2008 Don't turn your back on girls: sexual violence against girls in Haiti. Dans : <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/report/dont-turn-your-back-girls-sexual-violence-haiti-20081127> (2 mars 2013)

Beatriz, P. et al.

1991 Efectos psicológicos causados por los sismos de 1985 en estudiantes de medicina. *Salud pública de México*. Vol 33, No. 3. http://bvs.insp.mx/rsp/_files/File/1991/199133_266-277.pdf (19 juin 2013).

Bolton, Matthew B.

2011 Human security after state collapse: global governance in post-earthquake Haiti. LSE Global Governance Research Papers, RP 01/2011. LSE Global Governance, London School of Economics and Political Science, London, UK.

Chatterjee, P.

1999 La Nación y sus mujeres. En: Saurabh Dube (coord.), Pasados coloniales. México: El Colegio de México. <http://www.cholonautas.edu.pe/modulo/upload/nacionmujeres.pdf> (21 juin 2013).

Louidor, W.E.

2011 *Los flujos haitianos hacia América Latina: situación actual y propuestas*. Servicio Jesuita para Refugiados – Latinoamérica y el Caribe.

Louijuste, P.

- 2013 *El problema laboral de los haitianos en Quito*. Trabajo de investigación semestral. Universidad Politécnica Salesiana. Facultad de Ciencias Humanas y de la Educación. Carrera de Comunicación Social. Antropología Urbana. Quito.

Piña, B. et al.

- 1991 *Efectos psicológicos causados por los sismos de 1985 en estudiantes de medicina*. Trabajo presentado al Tercer Congreso Mexicano de Epidemiología y Comunidad, Sección de Salud Mental, Facultad de Medicina de la Universidad Nacional Autónoma de México.

Rahier, J.M.

- 1999 ¿qué será lo que quiere el negro?: representaciones racistas en la revista *Vistazo*, 1957-1991. Dans : Emma Cervone y Fredy Rivera, editores. *Ecuador racista. Imágenes e identidades*. Quito. FLACSO Ecuador. P. 88.

Saint Hubert, F.

- 2012 La migration haïtienne, un défi à relever. OIM. <http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-policy-1/migration-policy-practice/issues/april-may-2012/la-migration-haïtienne-un-deacute.html> (21 juillet 2013).

Shah, J.

- 2012 Es hora de enjuiciar a “Baby Doc” Duvalier en Haití. En *Programa de las Américas*, <http://www.cipamericas.org/es/archives/6462>, (2 mars 2012).

Texidó, E. y Gurrieri, J.

- 2012 *Panorama Migratorio de América del Sur 2012*. P. 36. Organización Internacional para las Migraciones (OIM). Buenos Aires.

UNICEF

- 2013 Estadísticas. http://www.unicef.org/spanish/infobycountry/haiti_statistics.html (07 de junio de 2013).

Vil, Enel.

2006 Pobreza y Desigualdad en Haití: un análisis de sus determinantes en búsqueda de algunas pistas estratégicas para la lucha contra la pobreza. Tesis para obtener el grado de Maestro en Gobierno y Asuntos Públicos. Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO). Sede Académica México. Julio de 2006.

Migration haïtienne au pérou et son transit vers le Brésil¹

Tania Vásquez²
Erika Busse³
Lorena Izaguirre⁴

Résumé

Dans ce travail les voix des citoyens haïtiens, les voix de la population locale et celles des représentants des institutions étatiques péruviennes chargées de réguler le transit de citoyens étrangers se trouvent combinées, dans le cadre de la discussion sur la politique migratoire. L'étude a été menée entre les mois de mars et de juillet 2013 à Madre de Dios, Lima et Tumbes, et fut confiée à l'Institut d'Études péruviennes (IEP) par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avec pour but de connaître toutes les caractéristiques de la migration des citoyens haïtiens en transit par le Pérou à destination du Brésil. Les méthodes utilisées comportent une adaptation de la méthodologie d'*Etno-survey* (Massey, 1987), des entretiens semi-structurés en profondeur, des ethnographies de gens en mouvement et des élaborations subjectives de cartes (routes) de voyage vers le Pérou des migrants haïtiens. Nous avons trouvé que : le contingent de citoyens haïtiens qui passe par le Pérou en transit au Brésil est notamment composé par des hommes mais aussi par des femmes, pour les deux cas entre 20 et 44 ans et il est hétérogène du point de vue socioéconomique. Beaucoup d'entre eux ont une expérience migratoire personnelle et familiale et donc un capital social et de travail associé à cette expérience. Ces migrants suivent des routes migratoires souples qui s'adaptent aux circonstances du moment. Sur plusieurs points des routes, il y a des réseaux de passeurs. Le type d'entrée irrégulière des citoyens haïtiens au Pérou même après l'établissement du "visa temporaire à titre de

1- Résumé exécutif du Rapport final de l'étude "Recherche sur la migration de la population haïtienne au Pérou et son transit vers le Brésil depuis 2010", confiée à l'Institut d'Études péruviennes (IEP) par le Bureau régional pour l'Amérique du Sud de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

2- Sociologue de la Pontificia Universidad Católica du Pérou. MA. en Sociologie, Université de Texas, Austin. Docteure en Sociologie, Université de Texas, Austin, spécialisation en Démographie (Orientation Migration). Chercheure principale de l'Institut d'Études péruviennes (IEP).

3- Docteure en Sociologie et études féministes. Domaines de spécialisation : migration internationale, famille, études de genre et race. Professeure à St. Catherine University (Minnesota, É.-U.) et professeure invitée du Master en Genre à la Pontificia Universidad Católica du Pérou.

4- Lorena Izaguirre: Sociologue de l'Université Paris-Sorbonne. MA en Sociologie, Université Catholique de Louvain et doctorante de cette Université. Domaines de recherche : migrations de retour, migrations Sud-Sud dans la région andine et vers le Brésil.

touriste” comme condition pour leur entrée (10/01/2012), n’a pas provoqué la diminution du volume de leurs entrées au territoire, son effet non désiré étant plutôt un élargissement de leur situation de vulnérabilité, qui les expose à des abus de la part de certains membres malhonnêtes de la police et de la population civile des deux côtés des frontières où l’étude a été menée. Il est recommandé de faciliter et de protéger le transit des citoyens haïtiens sur le territoire péruvien par l’établissement du visa humanitaire.

1. INTRODUCTION

Nous exposons les principales découvertes de l’étude en tenant compte des six chapitres établis par l’OIM pour cette recherche: “1. Aspects liés au voyage vers le Pérou, 2. Aspects liés à l’arrivée au Pérou, 3. Aspects liés au séjour au Pérou, 4. Aspects liés au voyage vers le Brésil, 5. Réponses gouvernementales, et 6. Impact de la migration haïtienne dans les communautés de transit”.

Il faut remarquer que l’histoire contemporaine de la migration internationale haïtienne en général et celle en particulier du courant de migration de citoyens haïtiens ayant pour destination le Brésil, doivent être interprétées en tenant compte des processus que d’autres migrations haïtiennes plus anciennes (internes et internationales vers la République dominicaine, les États-Unis, le Canada, la France, les Bahamas, entre autres) ont produit sur la société haïtienne, en transformant celle-ci tout comme d’autres processus (Glick Schiller y Fouron. 1999), et en conformant ainsi les pré-conditions et le capital social qui « permet aux individus et aux foyers de se relocaliser » (Gammage 2004: 743). Essentiellement, une partie nombreuse des foyers haïtiens a éprouvé des parcours de mobilité sociale liés à ces migrations plus anciennes, et accumulant ainsi des ressources visibles dans les nouvelles migrations haïtiennes comme celle qui se rend au Brésil. Ces migrations passées ont formé aussi une communauté diasporique qui non seulement prend partie des processus politiques de son pays, mais qui intervient aussi ou participe comme support des nouvelles migrations dans les différentes destinations où les citoyens haïtiens se rendent.

L’étude a été effectuée pendant les mois de mars, avril, mai et juin 2013 dans trois départements péruviens et dans deux espaces frontaliers. Au département de Madre de Dios, elle a compris Puerto Maldonado, Mavila, Iberia, Iñapari, “La Pampa”, la frontière Pérou-Brazil et les communes brésiliennes d’Assis et Brasileira (État d’Acre, Brésil). Au département de Tumbes, elle a compris Tumbes, Zarumilla et la frontière Pérou-Équateur. Au département de Piura elle a compris les routes entre Tumbes et Mancora, la commune de Mancora et la ville de Piura. La démarche suivie a été caractérisée par deux orientations théoriques

et méthodologiques centrales : celle de l'*Etnosurvey* ou Ethno-enquête, enquête ethnographique (Massey 1987) et celle de l'ethnographie multi-située qui suit le parcours des gens en mouvement (Marcus 1995). Les sources des données primaires sont composées de sept instruments : Enquête ethnographique (ou ethno-enquête) (n=11), entretiens semi-structurés en profondeur avec des migrants haïtiens (n=10), ethnographies de gens en mouvement, élaborations subjectives de cartes (routes) du voyage des migrants haïtiens (n=10), entretiens avec des experts (n=3) et avec des autorités (n=6) et entretiens semi-structurés avec des citoyens péruviens et brésiliens locaux (n=14). Les sources secondaires de données ont inclus l'analyse des normes juridiques et des lois, les archives journalistiques des média internationaux, nationaux et locaux, l'archive des réunions du *Groupe Ad Hoc pour analyser la situation des immigrants haïtiens* au Pérou et des données des registres de contrôles migratoires de la Direction générale de Migration et de Naturalisation (DIGEMIN), entre autres.

2. ASPECTS LIÉS AU VOYAGE VERS LE PÉROU

2.1. Routes prévues (moyens, escales, temps, coûts)

Les voyages migratoires des citoyens haïtiens s'étant déplacés vers le Pérou pendant les mois de mars, avril et mai 2013 avec pour but de traverser la frontière Pérou-Brésil via Iñapari à Madre de Dios, ont eu deux points de départ : Haïti et la République dominicaine. Un petit nombre d'entre eux sont partis de Quito en Équateur, en migration de passage (*step-migration*), en faisant des économies pour compléter leur sac de voyage leur permettant d'arriver au Brésil.

2.1.1. Départ d'Haïti :

Lorsque l'on part d'Haïti, on entreprend le voyage migratoire de communes urbaines ou rurales de la région d'Artibonite (Gonaïves), ou de la région d'Ouest (Port-au-Prince) (voir carte 1.1). On continue ensuite par terre vers la République dominicaine (Saint-Domingue ou Santiago de los Caballeros) ou par voie aérienne directement vers la ville de Panama (Panam) sans passer par la République dominicaine. Plus fréquemment que pour le cas des citoyens haïtiens partant de la République dominicaine, ceux qui partent d'Haïti appartiennent à des familles nucléaires et étendues au sein desquelles ils occupent la position d'enfants du chef ou de la cheffe du foyer. Ils ont donc l'urgence d'appuyer la génération des revenus servant à couvrir les frais d'un foyer constitué de plusieurs noyaux familiaux et d'appuyer directement des frères mineurs et des parents. Lorsque le départ est de Port-au-Prince, il y a davantage de probabilités que la route continue par voie aérienne directement vers la ville de Panama (Panama) et de là vers Quito (Équateur).

1.1.2. Départ de la République dominicaine :

La route commence à partir des villes de Santiago ou de Saint-Domingue, aussi bien que de La Romana et de Punta Cana. Ce groupe de migrants ont pour la plupart déjà constitué leurs propres familles nucléaires avec de petits enfants et des conjoints. Il s'agit en général d'hommes qui occupent la position de chefs de foyer ou bien de femmes conjointes de chefs de foyer. Dans les deux cas ils ont vécu dans ce pays pendant une période qui va de 10 à 20 ans. Ainsi, les citoyens haïtiens du contingent qui part de la République dominicaine : (I) ont déjà eu l'expérience d'une première migration internationale, du fait qu'ils ont traversé la frontière de l'île de l'Hispaniola, (II) leur séjour à cette destination a été relativement long, et (III) il a commencé entre 1993 et 2003, avant le tremblement de terre de 2010 en Haïti. Étant donné qu'ils travaillent ou ont des affaires en République dominicaine, ils ont relativement davantage de ressources économiques épargnées pour le voyage migratoire que les migrants qui partent d'Haïti. Lorsque le départ a lieu à Saint-Domingue en République dominicaine, il est plus probable que la route à suivre soit par voie aérienne à Bogota (Colombie) et de là à Quito (Équateur) et ensuite au Pérou.

1.1.3. Passage par ville de Panama (Panamá):

La permanence des migrants haïtiens s'y limite à l'aéroport de Tocumen et s'avère donc brève, le temps de présenter la documentation au bureau de Migrations et d'attendre le vol suivant vers Quito (Équateur).

1.1.4. Passage par Bogota (Colombie):

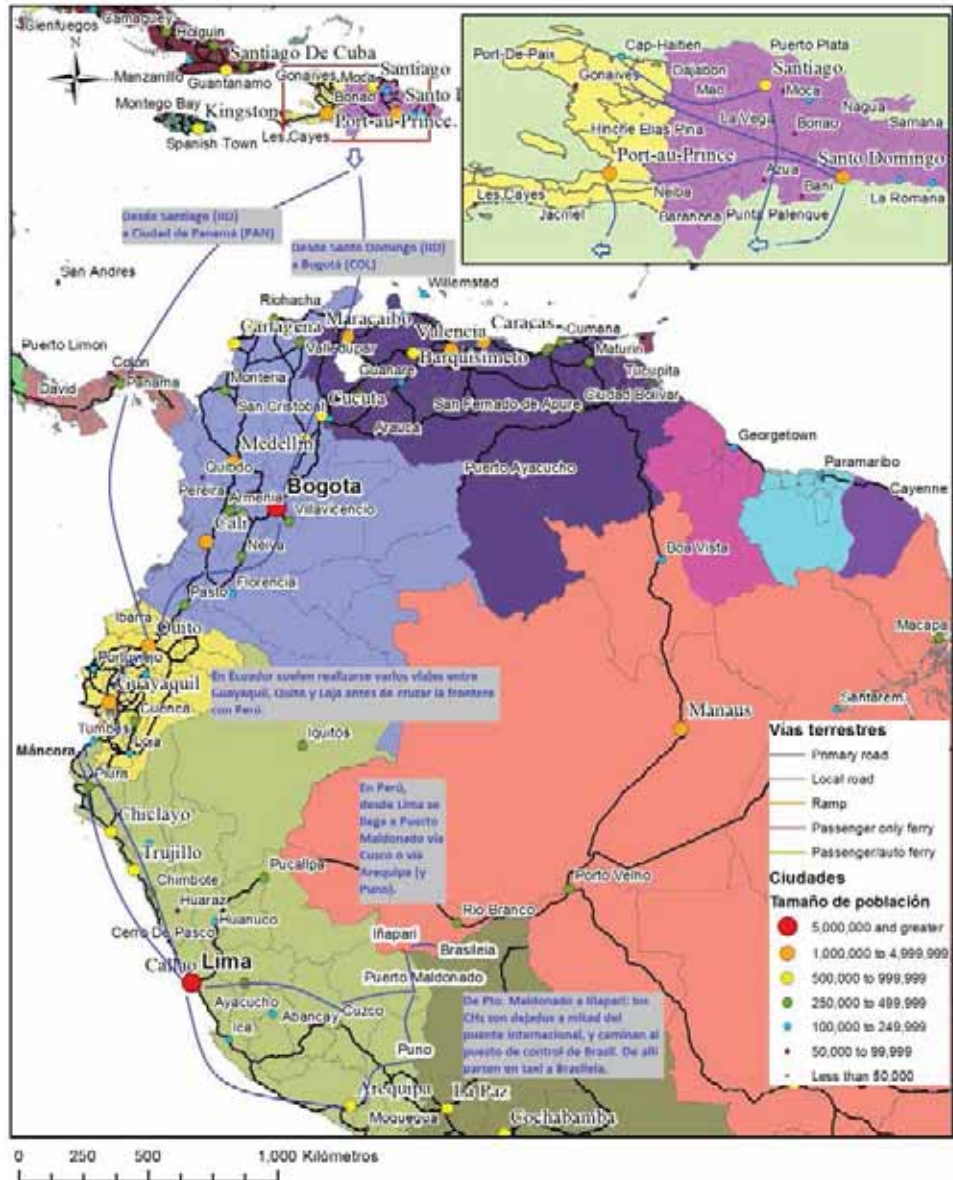
Il n'a lieu que si le point de la route antérieure est une ville de la République dominicaine (Saint-Domingue). Le séjour est limité à l'aéroport El Dorado de Bogota et dure le temps nécessaire pour se rendre au bureau de Migrations et attendre après le vol en connexion pour Quito (Équateur).

1.1.5. Passage par l'Équateur (Quito, Huaquillas, d'autres villes):

On observe une variabilité des patrons de mobilité suivis depuis Quito vers la frontière avec le Pérou. Certains citoyens haïtiens ne restent à Quito que quelques jours, il y en a d'autres qui y restent des mois. Parmi ces derniers, quelques-uns partent pour Guayaquil ou pour les communes du sud près de la ville de Loja (Province de Loja) telle que Macara, ou bien ils circulent entre Quito, Guayaquil et Loja. Ils cherchent ainsi la manière la plus efficace de traverser la frontière Équateur-Pérou (ils obtiennent les renseignements et les contacts des citoyens péruviens ou équatoriens qui, en échange du paiement de 100 USD en moyenne, les aident à traverser depuis Huaquillas, Équateur, vers Tumbes, Pérou ou Piura, Pérou) en contournant le passage par les postes de contrôle migratoire du Pérou (de Aguas Verdes et du Centre binational de service frontalier – CEBAF pour son sigle en espagnol). Ils vont travailler ou vont attendre des expéditions depuis Haïti ou la République dominicaine pour compléter leur sac de voyage.

Carte 1.1: Routes de migration de la population haïtienne à son passage par le Pérou (mars-juin 2013)

Rutas de migración de los ciudadanos haitianos (2013)



Source: *Élaboration personnelle*

Passage par le Pérou

La route depuis Huaquillas continue vers Tumbes, vers Mancora (Piura) ou vers la ville de Piura (Piura). Cette frontière est traversée en taxi. Depuis le premier point au Pérou, on continue vers Lima en autocar par la Route panaméricaine (Panaméricaine Nord-PE-IN qui va de Tumbes à Lima). Depuis Lima on continue vers Cusco (le plus souvent) ou vers Arequipa toujours en autocar. Le voyage de Lima à Cusco dure 20 heures et celui de Lima à Arequipa dure 15 heures. Une grande partie du parcours est faite par la Route panaméricaine Sud (PE-IS), notamment si la destination partielle est Arequipa. Ensuite, de Cusco ou Arequipa, on continue vers Puerto Maldonado en autocar par la route Interocéanique (tronçon péruvien sud) qui va depuis Cusco jusqu'à Puerto Maldonado et depuis Arequipa jusqu'à Puerto Maldonado, en passant par la Région Puno. Les citoyens haïtiens passent quelques jours à Puerto Maldonado, tel qu'avant, lors de la traversée de la frontière Équateur-Pérou. Ils y restent avec peu de ressources économiques et attendent le moment pour réunir l'argent nécessaire (entre 100 et 200 USD), pour payer les chauffeurs de taxi ou passeurs qui vont les amener au pont sur le fleuve Acre, limite internationale communiquant la frontière Pérou-Brésil. Depuis le début 2013, Puerto Maldonado est devenu l'endroit d'où part le voyage de traversée de la frontière Pérou-Brésil. On préférerait avant faire ce voyage à partir d'Iñapari et d'Iberia. Pendant ce parcours on passe par 6 postes de contrôle de la Police nationale du Pérou (PNP) établis sur le tronçon de la route interocéanique allant de Puerto Maldonado à Iberia et de là à Iñapari au nord-est de Puerto Maldonado. Les chauffeurs de taxi ou passeurs péruviens les conduisent depuis Puerto Maldonado jusqu'à la moitié du pont sur le fleuve Acre (limite internationale). De là, des chauffeurs de taxi brésiliens (avec qui les chauffeurs de taxi ou passeurs péruviens ont pris contact via des appels à leurs portables) les cherchent et les conduisent jusqu'au poste frontalier du Brésil à Assis, situé à quelques mètres du pont sur le fleuve Acre.

Brésil

Les citoyens haïtiens font une petite queue au poste frontalier d'Assis à la charge de la Police fédérale du Brésil. L'officier de la Police fédérale (nous n'en avons vu qu'un) les accueille et demande à chacun son passeport. On a observé la procédure suivante : après avoir vérifié la nationalité haïtienne dans le passeport du/de la citoyen(ne) qui tente de traverser la frontière, on autorise son entrée sans exiger la complétion d'un formulaire ni la rédaction d'un registre. Ce n'est qu'à Brasileia qu'une procédure d'enregistrement est entreprise, endroit où il existe un poste migratoire spécial pour les migrants haïtiens. D'autres citoyens étrangers cherchant le même traitement ne seront pas autorisés à traverser (migrants africains par exemple). Du poste frontalier d'Assis, les citoyens sont conduits en taxis à Brasileia. Le chauffeur de taxi qui les conduit c'est le même conducteur qui les a joints sur le pont ou bien un autre conducteur arrivé à

la requête d'autres conducteurs brésiliens (les communications entre eux par portable étant très efficaces).

1.1. Coûts planifiés et non planifiés

Le coût total du voyage migratoire d'Haïti à la République dominicaine et ensuite à la frontière Pérou-Brésil représente pour les migrants haïtiens un montant qui va de 3000 à 6000 USD. Cette estimation comprend les coûts du transport aérien et terrestre, de l'alimentation, de l'hébergement (survalué ou normal), y compris la "dissimulation" dans une maison de passeurs dans la commune de Mancora où un groupe de trois ou quatre citoyens péruviens (peut-être aussi d'autres nationalités) les hébergent, ne les laissent pas sortir sous le prétexte de « les cacher » à l'abri de la police et sont aussi chargés d'acheter les billets d'autocar de Mancora à Lima. La logique générale de cet « achat » est la surévaluation du coût du passage de 200 % sous le prétexte de percevoir les services d'hébergement et d'alimentation. L'estimation prévoit aussi les paiements aux passeurs (espaces transfrontaliers Équateur-Pérou et Pérou-Brésil), le paiement des pots-de-vin demandés par certains agents de police et agents de migration (Aéroports de la ville de Panama, Quito), les vols d'argent sur les routes de Tumbes à Piura et à Mancora de la part d'effectifs corrompus de la Police nationale du Pérou et le paiement des pots-de-vin à certains agents de police à Puerto Maldonado et sur les routes de Puerto Maldonado à Assis.

3. ASPECTS LIÉS À L'ARRIVÉE

3.1. Contacts attendus

On a trouvé des évidences de contacts délocalisés avec des citoyens haïtiens résidant à d'autres pays, qui font partie d'un réseau social de support pour les citoyens haïtiens dans leur migration de transit par le Pérou. C'est ainsi que, par le biais d'appels internationaux à Haïti, République dominicaine, Équateur, Brésil, États-Unis ou d'autres pays, ils demandent l'expédition d'argent, des emprunts, des renseignements et des contacts. Ils ont géré de la sorte une délocalisation du voyage, en tant que solution face à la perte éventuelle du devis pour le voyage en cas de vol. Il y a quelqu'un à l'étranger qui expédie les montants partiels aux endroits de la route où ils pourront les recevoir. On a également observé que certains groupes de citoyens haïtiens déjà arrivés à Puerto Maldonado, arrivaient au Terminal terrestre interocéanique de cette ville ayant deux types de contacts associés aux réseaux de trafic : un numéro de téléphone portable à

appeler ou les photos numérisées dans les portables des visages des personnes (passeurs) qui les accueilleraient au même Terminal. Les responsables de les accueillir les conduiraient à des auberges où ils seraient logés pour quelques jours avant d'être conduits vers le Brésil moyennant un paiement de 150 à 250 USD.

3. ASPECTS LIÉS AU SÉJOUR AU PÉROU

3.1. Caractéristiques générales de la population haïtienne dans le pays

3.1.1. Volume du flux migratoire

D'après les statistiques fournies par la Surintendance nationale des Migrations (Direction de Gestion électronique) entre 2010 et le 26 mars 2013, on a enregistré 16.856 entrées et sorties de citoyens haïtiens au/du territoire péruvien. Il s'agit certainement du registre de la migration avec papiers. En 2010, les entrées des migrants haïtiens au territoire péruvien ont été 1.895; en 2011 le chiffre s'est élevé à 6.576; en 2012, après l'établissement du visa temporaire requis pour à titre de touriste pour les citoyens haïtiens, ce chiffre s'est réduit à 908 entrées et à seulement 32 pendant les trois premiers mois de 2013 (voir tableau 3.1).

Tableau 3.1: Entrées et sorties au/du territoire péruvien de citoyens haïtiens (2010-mars 2013)

Année	ENTRÉE	SORTIE	Total général
2010	1.895	1.779	3.674
2011	6.576	4.431	11.007
2012	1.206	908	2.114
2013	29	32	61
Total général	9.706	7.150	16.856

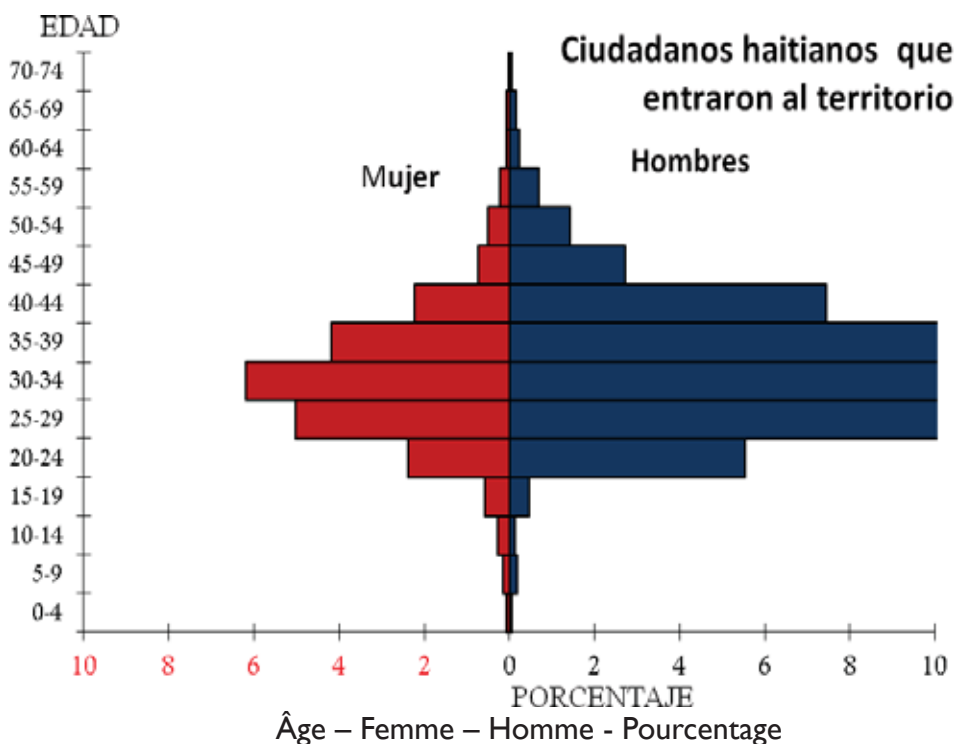
Source : Surintendance nationale des Migrations. Direction de Gestion électronique.

Par rapport à la migration indocumentée, le segment majoritaire après l'établissement de visa pour les citoyens haïtiens (janvier 2012), selon des estimations approximatives, atteindrait le chiffre de 200 par mois (200 entrées et sorties au/du territoire péruvien).

3.1.2. Composition par sexe et par âge

Du total d'entrées d'Haïtiens enregistrées par la Surintendance nationale des Migrations au Pérou pendant la période 2010-2013, 22,81% ont correspondu à des femmes et 77,18% à des hommes. Les groupes d'âge les plus importants dans la distribution correspondent au groupe de 30 à 34 ans aussi bien parmi les hommes (30,98% du total d'hommes avaient cet âge au moment d'entrer au Pérou à chaque année de la période de quatre années) que parmi les femmes (27,15%) (voir graphique 3.1). Suivent en importance le groupe d'âge de 25 à 29 ans aussi bien parmi les hommes (26,34%) que parmi les femmes (22,04%). Finalement, le groupe d'âge de 35 à 39 ans est le troisième le plus important aussi bien parmi les hommes (17,93%) que parmi les femmes (18,38%).

Graphique 3.1: Distribution par sexe et par âge des citoyens haïtiens qui sont entrés avec papiers au territoire péruvien (2010-mars 2013)



Source : Surintendance nationale des Migrations.

Dans chacune des situations observées, on a remarqué un nombre plus important d'hommes qui faisaient le voyage migratoire, mais aussi un groupe de jeunes femmes. Les photos prises lors de la rédaction de ce rapport mettent en évidence aussi et d'une autre façon ce type de composition par sexe. Ainsi, dans les photographies qui accompagnent les nouvelles sur les migrants haïtiens dans les médias péruviens, la plupart des gens photographiés sont aussi des hommes.

En somme, le contingent de migrants haïtiens en transit par le Pérou à destination du Brésil pendant 2010 et le premier trimestre de 2013 a été notamment composé par des hommes mais aussi par des femmes dans une proportion de 8 à 3, tous ayant un âge économiquement productif et reproductif.

Tableau 3.2: Caractéristiques sociodémographiques des citoyens haïtiens interviewés avec l'outil ETNOE (1)

Citoyen/ne haïtien/ne	Sexe	Âge	Niveau d'éducation	A étudié en Haïti et :	Occupation principale	Spécification d'occupation principale
"André"	M	41	Secondaire sans compléter	N.a. (*)	Maçon complet	Spécialité faïence
"Africano"	M	34	Secondaire sans compléter	Rep. Dominicana	Étudiant/maçon	A étudié à ITEBO (Institut à Santiago)
"Celavi"	M	34	Secondaire sans compléter	N.a.	Charpenterie	Charpenterie liée au bâtiment
"Frances"	M	38	Secondaire et plus	N.a.	Maçon complet	--
"Kelly"	F	33	Secondaire et plus	N.a.	Photographe/vidéo	--
"Odevlé"	M	29	Secondaire sans compléter (il manquait un an pour compléter le cours)	The Bahamas (à The Bahamas International Church of Christ).	Boutiquier/maçon	A une boutique en Rép. dominicaine. Maçon, « peut construire une maison entière avec un plan ».

“André nord Monplaisir”	M	38	Secondaire sans compléter	Rép. Dominicaine	Maçon complet	--
“Katty”	F	28	Secondaire sans compléter	Rép. Dominicaine	Coiffeuse	Travaillait d’abord dans une maison, ensuite dans une boutique de vêtement et puis dans un sallon.
“Nasson”	M	21	Secondaire sans compléter	N.a.	Étudiant secondaire	
“Masse Louismane”	M	35	Secondaire et plus	N.a.	Musicien (a étudié de la musique)	A joué au Canada, à Paris.
“Fra”	F	Env.21	Secondaire et plus	N.a.	Étudiante universitaire	Étudiait la sociologie.

* Ne correspond pas

Source : Élaboration personnelle.

3.1.3. Niveau éducatif et occupations :

Contrairement à ce que l’on pourrait penser, les citoyens haïtiens en transit par le Pérou à destination du Brésil constituent un groupe assez hétérogène qui diffère surtout selon le niveau socioéconomique, éducatif et aussi selon le capital migratoire accumulé. Des citoyens haïtiens ayant de faibles ressources socioéconomiques coexistent dans le contingent des migrants avec des citoyens haïtiens de classe moyenne et de classe moyenne haute. Si l’on considère le “niveau éducatif” comme une variable proche de la variable “statut socioéconomique”, on peut observer que le groupe des citoyens haïtiens interviewés (voir tableau 3.2) est composé de gens n’ayant complété que quelques niveaux de l’éducation secondaire (études secondaires sans compléter) mais aussi de gens ayant complété ce niveau et d’autres qui ont même eu accès au niveau d’éducation supérieure.

D’un autre côté, les occupations mettent aussi en évidence un groupe hétérogène, bien que parmi les hommes les habiletés principales soient dans le bâtiment. Presque tous les hommes interviewés présentaient ces habiletés de même que d’autres occupations. Quelques-uns, notamment ceux qui ont émigré de la Ré-

publique dominicaine, après y avoir habité pendant plusieurs années, déclaraient être étudiants, maçons, commerçants ou boutiquiers (plutôt des propriétaires de boutiques et de commerces). Quelques-uns d'entre eux avaient un degré de spécialisation supérieur dans la catégorie occupationnelle de "maçon" (plusieurs se sont décrits comme "maçon complet", terme pour décrire un maçon pouvant faire toutes les tâches relevant du bâtiment). Parmi les femmes, on peut observer des étudiantes universitaires, des professionnelles et celles qui, avant d'émigrer, avaient pris en charge des occupations dans le domaine des services (coiffeuses, cuisinières dans des maisons et dans des restaurants en République dominicaine).

On peut remarquer aussi de claires différences quant au patron de consommation de vêtements, de parfums et d'aliments. Les citoyens haïtiens provenant des communes rurales d'Haïti ne portaient qu'un vêtement pendant plusieurs jours. Les citoyens haïtiens provenant de Port-au-Prince et de la République dominicaine portaient différents vêtements et parfums à des jours différents et même à des moments différents du jour. Quelques-uns n'avaient pas de problèmes à consommer la nourriture préparée pour tous dans une casserole commune, mais d'autres se sentaient mal à l'aise dans cette situation.

3.1.4. Famille, migration, genre :

L'étude de cas qui nous occupe montre également, de même que la littérature sur d'autres migrations haïtiennes (Grasmuck et Grosfoguel, 1997), que les expériences migratoires se distinguent selon le sexe du/de la migrant(e), aussi bien au point de départ qu'à la destination du voyage migratoire, y compris le transit. D'autres variables impliquant des patrons distincts sont la position occupée par celui (celle) qui émigre ("rapport au chef ou cheffe du foyer") et le fait que le voyage commence à partir d'Haïti ou de la République dominicaine.

3.1.5. Religiosité :

Des études sur la diaspora haïtienne soutiennent que la religion a été, et continue de l'être, un appui clé parmi les migrants haïtiens vers d'autres destinations, car elle leur permet de surmonter les pénuries qu'ils doivent éprouver et facilite l'assimilation de la population haïtienne à l'endroit de la destination (Mooney 2003). La religiosité, surtout associée à des dénominations chrétiennes protestantes, a été un trait commun à la plupart des citoyens haïtiens interviewés, s'avérant un recours pour interpréter chacune des situations éprouvées au cours du voyage. Ainsi, lorsque quelque chose de malheureux n'arrivait pas, cela était interprété comme le signal de la protection de Dieu. Il y en avait d'ailleurs qui présentaient des attestations d'une formation en milieu institutionnel de religion chrétienne protestante, aussi bien en République dominicaine qu'aux Bahamas.

3.1.6. Migrants au capital migratoire accumulé :

Un segment important (la moitié peut-être) des citoyens haïtiens, hommes ou femmes interviewés, avaient émigré à d'autres pays avant d'entreprendre la route vers le Brésil. En d'autres termes, un grand nombre d'entre eux éprouvaient leur deuxième ou troisième migration internationale.

Tableau 3.3: Caractéristiques socio-démographiques des citoyens haïtiens interviewés avec l'outil ETNOE (2)

Citoyen/ne haïtien/ne	Lieu de naissance (Département)	Commune	U/R	Dernier endroit de résidence	Temps de résidence là-bas
"André"	Centre (Hinche)	Pilate (Segunda Aldea)	--	Santiago (Rép. dominicaine)	18 ans
"Africano"	Artibonite (Gonaïves)	Lioncourtt	Urbain	Santiago (Rép. dominicaine)	7 ans
"Celavi"	Artibonite (Gonaïves)	Villa de Salins	Rural	Villa de Salins	N.a.
"Frances"	Ouest (Port-au-Prince)- Aire métropolitaine	Cafou	Urbain	Cafou/Port-au-Prince, a été aussi en Rép. dominicaine 1 an	N.a.
"Kelly"	Artibonite (Gonaïves)	Grand Desdunes Commune	--	Gonaïves	
"Odevlé"	Ouest (Port-au-Prince)-Aire métropolitaine	--	Urbain	La Romana (Rép. Dominicaine)	8 ans
"André nord Monplaisir"	Sud-Est (Jacmel)	Anse-à-pitre	Rural	Rép. dominicaine	16 ans
"Katty"	Centre (Hinche)	Las Kasabas	Rural	St. Domingue (Rép. dominicaine)	9 ans
"Nasson"	Artibonite (Gonaïves)	Gonaïves	Urbain	Gonaïves	N.a.
"Masse Louismane"	Nord-Ouest (Port-de-Paix)	Leogane	Urbain	Leogane	N.a.
"Fra"	Ouest (Port-au-Prince)- Aire métropolitaine	--	Urbain	Port-au-Prince	Env. 21 ans

* Ne correspond pas

Source: Élaboration personnelle.

L'une des habiletés les plus visibles des citoyens haïtiens bénéficiant d'un capital migratoire étaient leur capacité de se communiquer en plusieurs langues, ce qui constitue un recours important. Pas mal d'entre eux ont une connaissance de base de l'espagnol, plusieurs d'entre eux parlent anglais. D'autres parlaient français, en plus de créole. Quelques-uns parlaient créole, espagnol et français. Très peu d'entre eux parlaient les quatre langues (créole, français, espagnol, anglais), et étaient disposés à apprendre le portugais. Dans le groupe des citoyens haïtiens bénéficiant de capital migratoire accumulé, on a observé que, au moment d'être confrontés à différentes situations, telle que la quête de renseignements dans un endroit nouveau ou le contact avec la population locale, ils se débrouillaient de manière efficace à leurs buts. Dans le groupe de ceux qui ne bénéficiaient pas de capital migratoire accumulé, ceux qui partent généralement des communes rurales d'Haïti, on a observé la tendance à s'appuyer sur les amis ou relations qui faisaient partie du groupe ayant une expérience migratoire préalable. Ces derniers jouaient ce rôle sérieusement : ils traduisaient de l'espagnol au créole pour le groupe ou parlaient avec des chauffeurs de taxi, demandaient des renseignements, faisaient des accords, des appels téléphoniques, etc.

3.2. Temps de séjour

L'expectative et le désir de la plupart des citoyens haïtiens interviewés est d'arriver rapidement à leur destination prévue: le Brésil. Leur séjour au Pérou est considéré comme temporaire. Lorsqu'ils se sont heurtés à des écueils pour atteindre leur but, à cause notamment de ne pas avoir assez d'argent pour payer les services des chauffeurs de taxi ou passeurs qui leur proposent de les traverser vers le Brésil (étant donné les vols subis à la frontière nord), les migrants haïtiens ont éprouvé un mécontentement et une tristesse visibles. Cette difficulté était souvent résolue: un virement d'argent inattendu de la part de leurs proches, un emprunt par des amis du même groupe, se trouvant encore au Pérou ou en Équateur ou même au Brésil, pouvaient avoir lieu. Presque tous les citoyens haïtiens que l'on a vu arriver à Puerto Maldonado et aussi ceux qui y avaient déjà passé quelques jours à faire des démarches et à attendre de l'argent, avaient déjà été observés à Brasileia. Il arrive cependant que quelques migrants haïtiens n'arrivent pas à réunir la somme d'argent nécessaire (de 100 à 200 USD) pour payer leur passage au Brésil aux chauffeurs de taxi ou passeurs, c'est pourquoi il décident rester un temps à travailler dans la région Madre de Dios, aussi bien à Puerto Maldonado que dans d'autres provinces de la région. C'est pour cela et dans le contexte du dynamisme du monde du travail de cette ville, que les membres de la communauté se souviennent et décrivent la participation des citoyens haïtiens à différents métiers, dont les petits métiers offerts par ce marché du travail aux habitants locaux, notamment dans le bâtiment, mais aussi dans la taille des arbres et dans les mines d'or illégales. Dans le cas des femmes, des informants ont mentionné avoir connu quelques jeunes femmes haïtiennes travaillant dans des bars liés à la prostitution.

3.2.1. Ceux qui sont restés :

Il s'agit d'un groupe réduit de 5 à 10 personnes. Selon les témoignages des deux citoyens haïtiens établis au Pérou que nous avons pu interviewer (n=2) et selon l'information fournie par la presse et le Bureau du défenseur du peuple (ombudsman), le problème principal auquel ils se heurtent est lié à leur statut migratoire au Pérou. Les demandes de refuge obtenues doivent être renouvelées tous les deux mois, ce qui provoque le refus des éventuels employeurs et rend impossible l'obtention d'un emploi formel. Par conséquent, ces citoyens haïtiens ont demandé au gouvernement péruvien l'expédition d'une carte d'étranger leur permettant d'augmenter leurs possibilités d'obtenir un emploi stable. D'un autre côté, même pour les professionnels – l'un des citoyens haïtiens résidant à Lima est chimiste et son frère informaticien, la quête de travail devient très difficile étant donné le manque de validation de leurs diplômes professionnels étrangers.

3.3. Conditions de vie

Le travail obtenu par les citoyens haïtiens au Pérou est temporaire, leur objectif central étant de traverser la frontière. La plupart d'entre eux tendent à rester peu de jours au Pérou, en particulier à Puerto Maldonado (Région Madre de Dios). Ils se logent dans des hébergements très économiques (jusqu'à 7 soles ou 2.5 USD la nuit) où sont hébergés d'autres citoyens haïtiens. L'infrastructure de ces logements ("Inambari", "Monterrico", "El Sol", "El Cahuata 1", "El Cahuata 2", "El Central") est précaire. Ceux que nous avons visités ont des bains communs, des chambres multiples et des services communs de cuisine et de laverie. Ils sont utilisés –paraît-il-comme logement par les sans-logis locaux.

4. ASPECTS LIÉS AU VOYAGE VERS LE BRÉSIL

4.1. Description du plan migratoire

On ne peut pas assurer que les routes suivies par les citoyens haïtiens (section 1.1.), soient planifiées en détail tronçon par tronçon avant de partir en voyage migratoire. L'information obtenue indiquerait qu'avant d'entreprendre le voyage la plupart d'entre eux bénéficie de renseignements sur les premiers tronçons (d'Haïti à la République dominicaine, de la République dominicaine à Quito), mais de très peu d'information sur le reste de la route. Quant aux tronçons intermédiaires, presque personne ne savait qu'ils pouvaient se faire voler par des agents de police et des civils dans les villes du nord du Pérou. Quant au tronçon final, celui-ci commence à être prévu depuis Puerto Maldonado. Avant cela, ils n'ont que

des renseignements généraux : ils savent par exemple qu'ils doivent se contacter avec les chauffeurs de taxi ou passeurs qui les conduiront jusqu'à Iñapari, mais ils se trouvent déroutés du point de vue géographique. Ils ne savent pas combien de temps il faut pour arriver à ce point ni la distance réelle du parcours, ou comment est le chemin. En plus, ils semblent avoir élaboré une vision idéalisée qui se détruit d'une certaine manière lorsqu'ils arrivent à l'auberge ou refuge précaire de Brasileia. Bien qu'il n'y ait pas apparemment un plan migratoire précis ou efficace pour tous les tronçons, il existe au contraire un souci de garder tous les documents attestant ou rappelant les caractéristiques de ce voyage.

Quant aux routes, depuis le début 2013 la seule route prise par les migrants haïtiens pour arriver au Brésil à partir de la Région Madre de Dios au Pérou est celle qui passe par la frontière Iñapari-Assis. Cela est dû à l'établissement du poste migratoire spécial pour les citoyens haïtiens par l'État brésilien, qui garantit leur entrée dans le pays. Les routes préalables sont des points de connexion vers l'est de la Route interocéanique, dans les limites frontalières du Pérou et de la Bolivie, et étaient utilisées par les citoyens haïtiens jusqu'en 2011. Trois points ont été mentionnés: (I) De la commune de Mavila (Pérou), à celle de Shiringayoq (Pérou), ensuite à la commune de Santa María (Pérou) jusqu'à Soberanía (Bolivie). (II) Une voie carrossable à partir du Haut Pérou (Pérou) traversant jusqu'au département de Pando (Bolivie). (III) Navigant sur le fleuve Tambopata, par où l'on arrive aussi en Bolivie (via Puerto Pardo et San Juan de Aposento) après environ 3 heures de navigation.

4.2. Papiers

Tous les citoyens haïtiens interviewés sont titulaires d'un passeport émis par Haïti, ils portent également une photocopie réduite et plastifiée de ce document, et d'autres cartes d'identité. Avoir ces papiers est essentiel, non seulement pour que l'officier de la Police fédérale du Brésil leur permette le passage après avoir vérifié leur nationalité haïtienne, mais aussi parce qu'il s'agit d'un document clé pour s'identifier auprès des agences de service d'expédition et réception des envois internationaux. Pourtant, il arrivait souvent que les migrants haïtiens n'avaient pas le sceau certifiant leur passage régulier par la frontière Équateur-Pérou et n'avaient donc pas « le visa temporaire à titre de touriste » requise à tous les citoyens haïtiens depuis le 12 janvier 2012, lorsque le Décret Suprême No.001-2012-RE du 10 janvier 2012 prévoyait que: « pour des raisons de politique migratoire il s'avère nécessaire d'exclure du régime d'exemption de visas temporaires de touriste les ressortissants de la République d'Haïti ». ⁵ La raison principale

5- Les conditions générales d'une demande de visa de tourisme auprès des Bureaux consulaires du Pérou à l'étranger sont : passeport ou papiers de voyage en vigueur, billet ou réservation aller-retour, réservation d'hôtel ou paquet touristique témoignant de la qualité de touriste, prouver une solvabilité économique proportionnelle au temps de séjour au Pérou, deux photos et le paiement du tarif de droits consulaires (30 USD). On peut éventuellement être convoqué à une

pour laquelle les citoyens haïtiens n'obtiennent pas ce visa de tourisme est la méconnaissance de cette condition. Ceux qui en avaient entendu parler, ont soutenu que la démarche impliquait de satisfaire à une série de conditions assez coûteuses qui n'en garantissaient même pas l'obtention, par exemple poursuivre la démarche au consulat du Pérou à Saint-Domingue, République dominicaine. Des rumeurs circulent également sur des conditions impossibles d'obtenir.⁶

4.2.1. Perspectives de réunification familiale au Brésil

Trois plans possibles à cet égard ont été mis en évidence. Le premier, fréquent chez les plus jeunes qui étaient partis d'Haïti, était d'y rentrer le plus tôt possible. Les mauvaises expériences de la route et les difficultés pour obtenir de l'argent pour traverser la frontière avec le Brésil les avaient découragés de continuer. Le deuxième plan avait pour objectif de réunir une somme élevée d'argent pour constituer un capital leur permettant de rentrer chez leurs familles –que ce soit en Haïti ou en République dominicaine. Le troisième en était de s'établir au Brésil pour y amener leurs familles. Les récits d'autres migrants qui ont déjà voyagé au Brésil renseignent les citoyens haïtiens sur les nombreuses possibilités de travail aux grandes villes brésiliennes ou dans le nord du pays. Paradoxalement, la plupart avaient des connaissances vagues sur comment, où et sous quelles conditions vivaient leurs familles et leurs amis au Brésil.

5. RÉPONSES GOUVERNEMENTALES

C'est le Bureau du défenseur du peuple (ombudsman) qui devient l'acteur gouvernemental le plus directement impliqué dans le suivi de la situation des migrants haïtiens. Les deux agences descentralisées (à Tumbes et Madre de Dios) ont agi conformément à leurs fonctions et de manière assez efficace afin de garantir le respect des droits de l'homme des citoyens haïtiens. Au siège de l'ombudsman à Lima, au Bureau adjoint pour les Droits de l'homme et des handicapés, on travaille de manière conjointe avec la Chancellerie à l'appui de la gestion des deux bureaux de défense. Les fonctionnaires de ce bureau connaissent très bien la situation de vulnérabilité que la population haïtienne de transit par le Pérou éprouve et ils ont pris sérieusement en charge la protection des droits de celle-ci et leur intermédiation auprès des organismes de l'administration publique. Cette

entrevue personnelle, au cours de laquelle il faut présenter des renseignements complémentaires qui seront comparés à la documentation présentée. La base légale de ces conditions se trouve aux articles 372 et 373 du Règlement consulaire du Pérou – Décret Suprême N° 076-2005-re (05/10/2005) modifié par le Décret Suprême n° 091-2011-re (22/07/2011).

6- Jusqu'au mois de mai 2013, il était assez difficile de trouver des renseignements complets sur ces conditions si l'on cherchait en ligne ou l'on écrivait au Consulat du Pérou en Haïti.

tâche quotidienne implique des coordinations avec les autorités de la Bolivie et du Brésil au cas où leur intervention serait nécessaire, en plus des gestions au niveau régional avec les autorités de la Police nationale du Pérou (PNP) et du Bureau du Procureur supérieur, ainsi que des activités de formation. De cette façon, le bureau de Madre de Dios, a pris en charge la démarche des cartes de refuge pour quelques citoyens haïtiens, comme un mécanisme temporaire pour garantir les droits fondamentaux de ceux qui avaient dû rester au Pérou afin de réunir l'argent suffisant pour continuer le voyage au Brésil. Bien que cette pratique ait pour but de protéger le transit des migrants haïtiens par le territoire péruvien, il est vrai qu'il ne s'agit pas de l'instrument le plus adéquat pour cet objectif, la fonction de l'instrument juridique du refuge s'avérant dénaturée. D'autres mécanismes plus adaptés, tels que l'expédition d'un visa humanitaire, n'ont pas eu de succès.

D'un autre côté, les actions orientées vers la lutte contre le trafic illicite de migrants ont eu un impact assez limité. Les effectifs de la PNP ont effectué des interventions auprès des citoyens haïtiens aux deux frontières mais aucun membre des réseaux de trafiquants n'a été arrêté ni sanctionné. La situation est devenue plus grave dans les premiers mois de 2013 : face au mécontentement public des autorités de l'État d'Acre au Brésil, les autorités péruviennes, notamment la PNP, se sont efforcées de montrer un plus grand contrôle ou supervision de la zone frontalière. Dans la pratique, ces interventions ont été souvent les prodromes de faits graves de corruption de la part de quelques effectifs de la police, tels que les vols et les demandes de pots-de-vin.

Or, la vulnération des droits des migrants haïtiens est aussi le résultat du manque d'information et de la confusion de ces autorités pour intervenir conformément aux dispositions de la Loi de l'Étranger⁷. Cette loi présente également des lacunes normatives et des ambiguïtés importantes. D'une part, les sanctions face à la violation d'une telle Loi ne sont pas précisées, allant d'une amende à la sortie obligatoire du territoire national ; mais la loi n'énonce pas de manière claire et exhaustive les faits et figures qui représentent effectivement une violation ni les sanctions correspondantes, ce qui conduit les institutions impliquées à une prise de décisions arbitraires (OIM 2012). C'est pour cela qu'il devient nécessaire de rédiger un règlement définissant et typifiant clairement les actions qui constituent une violation de la Loi de l'Étranger, ainsi que les sanctions qui doivent être conformes aux normes internationales souscrites par l'État péruvien. C'est de cette façon que l'on pourra éviter qu'il existe un marge d'interprétation trop ample de la loi et que celle-ci continue d'être appliquée discrétionnairement, tel qu'il arrive à l'heure actuelle.

D'autre part, pour le Bureau du défenseur du peuple (ombudsman) (2009) l'impossibilité de régulariser leur situation migratoire expose les migrants irréguliers et leurs familles à des risques de vulnération de leurs droits et laisse sans choix

7- Loi de l'Étranger (Décret législatif 703, du 11 mai 1991).

ceux qui, à cause de leurs situations familiales, de travail ou autres, cherchent à régulariser leurs conditions de séjour dans le pays.

6. IMPACTS DE LA MIGRATION HAÏTIENNE DANS LES COMMUNAUTÉS DE TRANSIT

6.1. Perception dans les communautés de transit

Deux récits nourrissent la perception de la population locale de la Région Madre de Dios sur les migrants haïtiens. Le premier récit les décrit comme de bons travailleurs, innocents, très religieux et d'une certaine manière passifs et habitués aux sacrifices. Le deuxième récit s'est construit autour de l'idée que ce sont les citoyens haïtiens qui tirent profit des habitants locaux qui les ont aidés. Ces idées ont surgi après l'inondation à Iñapari en février 2012, lorsque toute la population, celle locale et celle constituée des citoyens haïtiens (qui ne pouvaient pas traverser au Brésil pendant ces mois) avaient travaillé dans les activités de réparation des dommages causés dans le village. Les citoyens haïtiens avaient demandé un paiement pour leurs travaux et les membres de la commune les avaient accusés de vouloir aider de manière intéressée, même après être accueillis par la population pendant des mois.

6.2. Perception générale : Tendances dans le traitement du sujet dans les médias péruviens

Entre les mois de mars et mai 2013, les médias se sont concentrés à couvrir les interventions policières effectuées aux citoyens haïtiens dans différentes villes du pays, surtout à Tumbes, Piura, Chiclayo, Cusco, Puerto Maldonado et Iñapari. Quelques traits en commun sont précisés ci-dessous par rapport à la manière dont les médias présentent ces événements.

Méconnaissance de la Loi de l'Étranger 703 et des implications de son application. Peu d'articles précisent que la situation migratoire irrégulière constitue une faute administrative et non pas un délit. Par conséquent, la présentation des interventions policières conduit à renforcer la perception selon laquelle les citoyens haïtiens seraient en train de commettre un délit ou une faute grave : on parle de « garde à vue » et d' « intervention » indistinctement, par exemple.

Usage d'un langage stigmatisant vers les citoyens haïtiens ; On se réfère souvent à eux comme « illégaux », « étrangers illégaux » et « sans papiers »,

étiquettes utilisées de manière indistincte. L'étiquette d' « illégal » est devenue assez commune pour se référer à ceux qui se trouvent dans une situation migratoire irrégulière.

La perception est renforcée d'une arrivée massive et sans contrôle des citoyens haïtiens : On se réfère à l'idée d'une « vague de migrants » considérée éventuellement comme dangereuse. Cela est particulièrement remarquable dans le traitement du sujet par la presse locale à Puerto Maldonado, qui, sous le titre suggestif « Qui les arrête », présente une « invasion de la ville et de la frontière avec le pays voisin du Brésil », en décrivant une situation « chaotique et sans contrôle ».

La Police est présentée comme l'organisation qui fait son travail : cela dans des interviews à la presse écrite et à la télévision sur les interventions policières dans les gares routières, les routes ou les villes. On suggère en revanche que le problème serait le « mauvais travail » fait par les fonctionnaires des postes de migrations.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

Réflexions générales

1. Les difficultés pour obtenir un « visa temporaire à titre de touriste », condition requise pour l'entrée des citoyens haïtiens au Pérou, ont aggravé leur situation de vulnérabilité. Leur condition de « passants » sans les papiers correspondants les expose à des abus systématiques de la part de certains membres malhonnêtes de la police et de la population civile.
2. Il n'existe pas d'information cohérente sur différentes procédures légales liées au traitement de la population étrangère au Pérou. Cela touche directement au type de traitement que reçoit dans la pratique la population haïtienne sur le territoire par les différentes instances chargées de réguler et de contrôler leur transit. La Loi de l'Étranger demande de remédier à certaines difficultés, tel que prévu par le Profil migratoire de l'OIM en 2012.
3. Les citoyens haïtiens suivent des routes migratoires souples qui s'adaptent aux circonstances du moment. Sur plusieurs points de la route, il y a des réseaux de passeurs. Quoique de tels réseaux puissent faire partie d'un plus ample réseau, les segments repérés sont : celui dont le siège se trouve en Équateur et opère à Huaquillas-Aguas Verdes et Tumbes ; celui qui opère à Mancora (Piura) en coordination avec quelques membres de la PNP dans la zone. Faisant partie de ce réseau,

une maison « refuge » pour les haïtiens a été même établie. À Puerto Maldonado, plusieurs groupes de passeurs se disputent l'affaire de les faire traverser de l'autre côté de la frontière (Assis).

4. Il s'agit d'une migration notamment masculine, mais le nombre des femmes n'est pas à négliger. Les citoyens haïtiens arrivant au Pérou en transit pour le Brésil proviennent d'Haïti ou de la République dominicaine. La plupart d'entre eux ont une expérience migratoire préalable, aussi bien personnelle que familiale. Ceux qui ont cette expérience, bénéficient d'un capital « migratoire » (expérience préalable accumulée) leur permettant de s'adapter aux circonstances précaires de la migration non documentée. La religiosité les aide à surmonter l'incertitude et la précarité du processus migratoire, de même qu'à arriver à destination. Parmi ceux qui restent au Pérou, deux groupes sont repérés : ceux qui forment une nouvelle famille et ceux qui, faute de ressources pour continuer leur chemin, finissent par rester au Pérou.

Recommandations

- 1 Encourager la formation des autorités et du personnel policier dans une perspective de droits de l'homme, en particulier dans le traitement du transit des citoyens haïtiens sur le territoire péruvien. Cela comprend de l'information sur la loi relative aux étrangers et sa portée, notamment pour les dispositions liées au contrôle des papiers.

Former le personnel policier des Divisions de Sécurité de l'État et de la Police routière chargée du contrôle des papiers.

2. Établir un protocole standard pour traiter les cas de violation à la loi relative aux étrangers dans les Divisions de Sécurité de l'État, en particulier quant à la durée de la procédure et à la période de rétention des papiers d'identité (passeports et autres). Il faut insister sur l'importance que les personnes intervenues aient le droit à la procédure adéquate, sans rester sans leurs papiers au-delà du temps établi.
3. Prévoir un visa humanitaire pour les citoyens haïtiens, afin que leur transit par le territoire national soit protégé dès qu'ils traversent la frontière équatorienne.
- 4 Concevoir des brochures d'information à être distribuées dans la frontière équatorienne, contenant des renseignements pertinents pour le transit des citoyens haïtiens sur le territoire. Il faut y inclure les droits qui les protègent lorsqu'ils sont interrogés par le personnel policier, douaniers, de migrations ou autre, les numéros d'urgence pour effectuer des déclarations, coûts estimés de transport pour les différents trajets et recommandations générales pour le voyage. L'information devrait être présentée en français, créole et anglais.

5. Travailler de manière coordonnée avec les autorités équatoriennes pour repérer et désarticuler les réseaux de passeurs opérant des deux côtés de la frontière.
6. Délivrer à ceux qui décident rester dans le pays un document officiel de validité supérieure à deux mois. Le carnet de demandeur de refuge est un papier d'une grande valeur en tant que protection légale de ceux qui restent, mais sa validité recouvrant une courte période devient un obstacle important pour l'accès à l'emploi formel et stable des citoyens haïtiens. En outre, étant un papier très peu répandu, beaucoup d'employeurs ne l'acceptent pas comme un papier valable.

Bibliographie

Defensoría del Pueblo

2009 Migraciones y Derechos Humanos. Supervisión de las políticas de protección de los derechos de los peruanos migrantes. Lima: Defensoría del Pueblo.

Gammage, Sarah.

2004 "Exercising Exit, Voice and Loyalty: A Gender Perspective on Transnationalism in Haiti." *Development and Change* 35(4):743-71.

Glick Schiller, N., and G. E. Fouron.

1999 "Terrains of Blood and Nation: Haitian Transnational Social Fields." *Ethnic and Racial Studies* 22(2):340-66.

Grasmuck, S., and R. Grosfoguel.

1997. "Geopolitics, Economic Niches, and Gendered Social Capital among Recent Caribbean Immigrants in New York City." *Sociological Perspectives* 40:339-64.

Marcus, George.

1995 "Ethnography in/of the World System. The emergence of multi-sited ethnography". *Annual Review of Anthropology* 24:95-117.

Massey, Douglas.

1987 "The Ethnosurvey in Theory and Practice." *International Migration Review*. Special Issue: Measuring International Migration: Theory and Practice 21(4):1498-522.

Mooney, Margarita.

2003. "Migrants' Social Ties in the U.S. and Investment in Mexico." *Social Forces* 81(4):1147-70.

OIM

2012 *Perfil Migratorio del Perú 2012*. Lima: OIM.

**Rencontres pour le Dialogue Bilatéral Brésil-Haïti au sein du Projet
“Études sur l’Immigration Haïtienne au Brésil et Dialogue Bilatéral”**

**ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES RENCONTRES
Port-au-Prince, 2 à 6 de septembre 2013
Brasília, 8 à 11 décembre 2013**

Jorge Peraza Breedy¹
Carmem Lussi²

Résumé

Cet article propose d'évaluer les informations sur les défis principaux qui se posent à court, moyen et long terme, ainsi que les recommandations indiquées au cours des rencontres bilatérales entre le Brésil et l'Haïti, réalisées pendant le deuxième semestre 2013, organisées au sein d'un projet mis en oeuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Sont présentés tout d'abord les thèmes généraux demandant un travail conjugué et coordonné entre les pays d'origine et de destination, sans négliger les articulations avec les lieux de passage : comment lutter contre le trafic illicite d'immigrants et comment faire face aux défis posés par une intégration positive de la population d'immigrants haïtiens au Brésil. L'article évoque ensuite les différents domaines de coopération identifiés par les institutions et par les acteurs principaux concernés dans ces processus.

1. INTRODUCTION

Au cours du projet de recherche “Études sur l’Immigration Haïtienne au Brésil et Dialogue Bilatéral”, mis en oeuvre par l’OIM – Organisation Internationale pour les Migrations, en partenariat avec le CNIg – Conseil National d’Immigration, ont été réalisées deux rencontres pour le dialogue bilatéral entre le Brésil et l’Haïti. La première, à Port-au-Prince, Haïti, du 2 au 6 septembre 2013, avec la

1- Jorge Peraza Breedy, ingénieur industriel, anthropologue, actuellement Officier Régional de Développement des Projets de l’Organisation Internationale pour les Migrations – Amérique du Sud. Il a participé à ce projet par la coordination des tables rondes du dialogue bilatéral.

2- Carmem Lussi est docteur en Théologie, spécialisée dans les migrations. Entre 2013 et 2013, elle a coordonné les Actions de l’Organisation Internationale pour les Migrations dans le contexte du Projet “Promotion de droits dans la politique migratoire brésilienne” du Département d’Etrangers du Ministère de la Justice. Elle a collaboré avec ce projet en tant que consultante de l’OIM.

participation d'une délégation du CNlg, présidée par l'Ambassadeur du Brésil en Haïti, José Machado e Costa, et des représentants de l'OIM. La deuxième, à Brasilia, Brésil, du 8 au 11 décembre 2013, avec la présence d'une délégation de Haïti, présidée par le Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires Étrangères, Jean-Claudy Pierre, ainsi que des représentants de l'OIM.

Les objectifs des rencontres pour le dialogue bilatéral ont été de promouvoir l'échange d'expériences dans le domaine des migrations entre le Conseil National de l'Immigration (CNlg) et les représentants du gouvernement haïtien, ainsi que d'identifier des stratégies pour assurer que les migrations entre Haïti et Brésil puissent se réaliser de façon sûre et protégée. Tandis que les discussions menées en Haïti ont privilégié le thème de l'immigration haïtienne au Brésil, et les thèmes concernant le trajet, notamment dans le cas des déplacements terrestres, la rencontre au Brésil a été centrée sur le thème de l'accueil au flux de migration haïtienne, en particulier sur les processus d'intégration dans le pays. D'autres thèmes transversaux ont été discutés dans les deux rencontres, tels que la limitation de l'immigration irrégulière, le combat et la prévention au trafic illicite de personnes menaçant ce flux migratoire et l'importance de penser la politique sur l'immigration haïtienne à court et moyen terme, dans des perspectives de durabilité et d'évaluation des impacts sur le développement.

Nous présentons ci-dessous les thèmes principaux discutés lors des rencontres et les recommandations finales.

THÈMES PRINCIPAUX DES DISCUSSIONS SUR L'IMMIGRATION ET LE TRAJET

Immigration irrégulière. Le thème de l'immigration haïtienne dans la perspective des droits de l'homme comprend l'attention aux dangers et aux coûts financiers, mais aussi humains, de l'immigration irrégulière, parmi lesquels la violence et les abus auxquels sont soumis les immigrants traversés par les réseaux de trafiquants et, en particulier, par le trafic illicite de personnes, même si les études réalisées au sein du Projet ne montrent pas des situations de ce type. Il s'agit d'une préoccupation à l'ordre du jour des deux rencontres, rendant évidente la complexité du thème et le besoin urgent d'actions nationales et multilatérales pour le combat aux crimes respectifs et la protection des immigrants, en particulier des groupes les plus vulnérables et des victimes éventuelles du trafic illicite de personnes.

Outre la migration irrégulière, d'autres formes d'exploration des immigrants et des potentiels immigrants discutées dans les réunions pour le dialogue sont liées à la falsification et à la vente de documents dans les processus de demande de visa ou des documents envoyés aux haïtiens et sollicités à partir du Brésil. Le

problème des prix élevés payés par les immigrants pour des documents réguliers ou irréguliers, et les pratiques d'extorsion des intermédiaires et des coyotes ont été également soigneusement traités dans les discussions. Le combat à l'exploration de l'immigration par des voies irrégulières exige la collaboration du gouvernement haïtien, mais représente également un souci pour les administrateurs de la politique migratoire au Brésil, notamment en ce qui concerne le défi de la gestion de l'émission des visas.

Visas. Le nombre d'immigrants potentiels a atteint des chiffres expressifs auprès de l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince. Au cours des dernières années le service consulaire a amélioré et a élargi le service d'émission de visas à Port-au-Prince et de façon successive à Quito et à Saint Domingue. Cependant, l'expectative d'immigration de citoyens haïtiens est tellement élevée que toute augmentation du nombre de visas délivrés par jour serait insuffisante pour faire face au flux des demandes. L'Ambassade brésilienne en Haïti, en syntonie avec le Ministère des Affaires Étrangères du Brésil et avec l'appui de toute la politique brésilienne sur la question, essaye d'améliorer l'efficacité du service, même s'il ne s'agit que d'une parmi les plusieurs stratégies nécessaires à la gestion de l'immigration haïtienne au Brésil, celle-ci étant irrégulière en grand nombre par la frontière terrestre.

La Résolution Normative 97/2012 autorisant la livraison de visas pour des raisons humanitaires à des citoyens haïtiens, valable jusqu'à janvier 2015, ouvre la question des critères pour la livraison de visas, leur éventuelle sélectivité et même la continuation de la concession de ce genre de visa, réservé aux citoyens haïtiens. La question des visas comprend d'autres aspects complexes allant au-delà des compétences du Consulat, tels que la difficulté, pour les haïtiens, d'obtention de papiers d'identité ou autre type de registre en Haïti. Un autre problème concerne le site web destiné à la sollicitation de visas qui ne dispose que de versions en portugais et en anglais, langues inhabituelles dans ce pays des Caraïbes. Dans les réunions de dialogue bilatéral a été soulignée la pertinence de l'appui de l'OIM dans la préparation des procès de visas (ou de services pré-consulaires) auprès de l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince, et cette proposition est en cours d'évaluation par les autorités compétentes.

Campagnes d'information à la population. Dans les dialogues bilatéraux, l'urgence de la mise en oeuvre de campagnes d'informations précises à la population en Haïti a été un thème recourant. La continuité et l'intensification de l'immigration haïtienne par voie irrégulière montre bien le manque d'informations aux immigrants et à leurs familles sur les coûts réels et sur les dangers de l'immigration irrégulière, ainsi que le manque d'informations sur les possibilités, les exigences et les moyens d'obtention de visa d'entrée/permanence au Brésil.

Des actions d'information sont essentielles pour démasquer et pour affaiblir le pouvoir exercé par les réseaux de trafiquants par rapport aux immigrants et

pour déconstruire les fausses promesses et les informations erronées diffusées entre les haïtiens. Des campagnes d'information sont aussi à même d'aider dans la préparation d'une immigration consciente et responsable, car aujourd'hui la plupart des haïtiens quitte leur pays sans avoir la moindre idée du coût de la vie au Brésil, des conditions réelles du marché de travail et des salaires, outre le manque de connaissance de la langue et de la culture, en particulier en ce qui concerne les processus d'intégration. Il faut souligner également que le message dans la coopération du Brésil avec l'Haïti n'est pas celui d'une politique de « portes ouvertes », mais d'une politique à caractère primordialement humanitaire.

Développement intégral. L'établissement de mesures pour la protection de la vie et des droits de ces personnes est considéré prioritaire. Cependant, il faut observer que l'immigration constitue aussi une perte de capital humain pour l'Haïti et la gestion de ce thème doit tenir compte du développement de l'Haïti, parallèlement au thème du renforcement institutionnel. Le dialogue bilatéral a recommandé ainsi que la problématique migratoire soit analysée et gérée dans l'ensemble des thèmes prioritaires pour le pays, et non pas de façon isolée. Il faut souligner le besoin de mieux comprendre l'effet de ces flux migratoires dans les communautés d'accueil.

La collaboration dans le renforcement de la capacité de la société civile et du gouvernement pour mieux répondre aux défis posés par la migration est une exigence des deux pays, ce qui demande un engagement ferme des deux États pour que leurs actions soient non seulement réussies, mais durables. Le dialogue bilatéral a ouvert à l'interlocution et à des espaces d'interaction, ceux-ci ayant été renforcés depuis septembre 2013. Au Brésil, les efforts convergent vers l'intensification de la collaboration interministérielle dans la gestion du flux et du dialogue pour rendre viables des actions entreprises, en partenariat avec les gouvernements locaux et des États dans lesquels la présence haïtienne est plus importante. En Haïti, l'établissement d'un comité de suivi interinstitutionnel englobant le gouvernement du Haïti, la société civile, l'OIM et l'Ambassade brésilienne à Port-au-Prince a constitué une stratégie efficace pour le développement des partenariats engagés.

THÈMES DE DISCUSSION AU PAYS DE DESTINATION

L'accueil. Au Brésil, l'augmentation du flux d'arrivée des haïtiens demande l'attention du gouvernement, en plusieurs niveaux, sur la nécessité d'actions efficaces pour répondre aux **défis de l'accueil aux immigrants. Les situations d'urgence** enregistrées depuis 2011 à l'Acre, et en moindre degré dans d'autres États, montrent bien le besoin d'établir des programmes et des actions d'accueil à côté de la politique d'émission de visas pour des raisons humanitaires.

Ces actions comprennent les services de base dans le logement frontalier et dans d'autres logements éparpillés dans le pays, comme il a été prévu dans les derniers mois ; les services d'appui, tels que le transport des travailleurs aux régions disposant d'emploi et des possibilités d'apprentissage de la langue, ce qui représente une des difficultés majeures pour l'intégration des nouveaux arrivés dans le marché de travail.

Les politiques d'accueil devront prendre en compte également la croissante diversification du flux, composée aujourd'hui d'un important rassemblement de femmes, et même de familles, avec la conséquente augmentation du nombre d'enfants et de personnes âgées, parmi lesquels on constate des cas d'analphabétisme et des situations de pauvreté extrême, ainsi que des cas de maladie. La loi assure aux haïtiens le droit à participer aux programmes sociaux. Cependant, ils n'en ont pas toujours accès en raison du manque de connaissance des opérateurs du système. Le Ministère du Développement Social est en train d'établir la formation des agents qui s'occupent du cadastre unique pour assurer l'accès aux programmes pour ceux qui répondent aux conditions, surtout pour ceux ayant droit à la Bourse Famille.

Des politiques assurant l'accueil aux immigrants sont essentielles pour favoriser les processus d'intégration, outre la prévention d'actions de xénophobie et de discrimination parmi les agents du secteur public qui les reçoivent et de la société en général. Le Brésil travaille dans le sens de promouvoir l'articulation interministérielle pour une meilleure gestion des questions concernant l'immigration haïtienne dans le sens de la durabilité des actions en cours, de l'intégration et du respect aux droits de l'homme.

Travail. Le dialogue bilatéral Brésil-Haïti a approfondi le thème du travail qui, à côté de l'intérêt pour les formations scolaires, est la raison principale du flux migratoire. Le traitement privilégié assuré par le Brésil aux haïtiens titulaires de visas humanitaires prévus par la RN 97/2012 ne représente pas une action pour attirer la main d'œuvre haïtienne, mais plus précisément une solution humanitaire pour répondre à l'arrivée de centaines d'immigrants haïtiens en situation irrégulière. Il s'agit plutôt d'une politique active d'accueil.

Les haïtiens s'intègrent dans le marché de travail de façon positive et les entreprises manifestent leur grande satisfaction face à la qualité de leur travail.

Parmi les difficultés principales dans la question du travail, outre celles de la langue et des différences culturelles, se trouvent les réclamations de la part des travailleurs et des patrons à propos de la méconnaissance des immigrants sur le fonctionnement des relations de travail au Brésil. Il faut souligner que le Ministère du Travail et de l'Emploi fait des efforts pour que l'émission des cartes

de travail soit effectuée plus rapidement et pour faciliter leur intégration dans le marché de travail formel.

Dans certains contextes on questionne la capacité réelle du Brésil d'absorber cette main d'œuvre à moyen et long délai, mais aucune étude importante n'a été effectuée pour orienter les discussions. L'étude effectuée par l'OIM peut aider à mieux comprendre le phénomène. L'approche holistique dans la formulation et dans les actions politiques peut qualifier les réponses et assurer la durabilité des actions en cours pour l'immigration haïtienne d'une façon générale, et en particulier sur les défis liés aux questions de l'emploi, telles que l'apprentissage de la langue, la formation professionnelle et la distribution du flux dans le territoire national.

La complexité du phénomène. Le flux migratoire d'Haïti au Brésil est beaucoup plus important que ce qu'il n'avait été prévu au départ, au moment où le Brésil a ouvert des voies régulières pour l'entrée et la permanence d'haïtiens et a commencé à régulariser la condition migratoire de ceux qui arrivaient de façon irrégulière. Ce flux important porte une diversification de la population, comme des enfants seuls ou des femmes enceintes, ce qui augmente la complexité du phénomène. D'autre part, le flux irrégulier dissimule des formes de la traite de personnes, augmente les risques de trafic illicite de personnes, et crée des tensions sociales et politiques dans la frontière nord. Actuellement même ceux qui arrivent par les aéroports, notamment par Guarulhos, doivent répondre aux exigences des services offerts aux haïtiens en situation irrégulière, ceci devant faciliter et rendre plus rapide leur intégration au marché de travail.

Cependant, grand nombre d'haïtiens arrivent avec l'objectif clair d'entreprendre des études, surtout en niveau universitaire, et leur accès aux formations demande toute une série de documents et de procédures en général méconnues par les immigrants. De la même façon, un nouveau défi se pose au niveau de l'éducation : la présence, dans les écoles publiques, également en nombre croissant, d'enfants et d'adolescents qui ne connaissent pas la langue portugaise.

Les difficultés pour l'obtention de documents en Haïti, ainsi que leur coût élevé, ont été mentionnées comme des entraves à l'immigration au Brésil, que se soit pour y vivre ou pour y rester jusqu'au départ à une autre destination à l'étranger.

Envoi d'argent et retour. À moyen et à long terme, l'immigration haïtienne au Brésil pose le problème de l'envoi d'argent et celui du flux futur de retour. En même temps, ce flux migratoire représente un problème pour le développement de Haïti, qui, par la diaspora haïtienne, a déjà dépassé les quatre millions de personnes. Les frais d'envoi d'argent en Haïti et ce que cela peut impliquer pour les immigrants et leurs familles est préoccupant. Dans le contexte plus élargi de la coopération internationale, le dialogue a mené à la réflexion sur le moyen de valoriser la diaspora haïtienne au Brésil, à moyen et à long terme. Une

des modalités possibles, devant être évaluée et implantée, propose la formation d'étudiants haïtiens au Brésil, notamment ceux du service public, et leur retour ultérieur en Haïti pour renforcer les postes de direction dans leur pays.

La question de la reconnaissance des diplômes ainsi que d'autres aspects de la formation doivent être considérés dans le dialogue bilatéral, dans le but de permettre aux immigrants une intégration plus efficace dans leur pays de destination, outre les meilleures conditions salariales et de vie.

REFLEXIONS GÉNÉRALES

Le Brésil a une opportunité unique dans la gestion de l'immigration haïtienne, dans le sens d'acquérir une expérience significative dans la gestion des flux migratoires en général. Depuis l'arrivée des premiers immigrants, la gestion des défis posés par cette immigration a provoqué l'augmentation de l'intérêt et de l'importance de ce thème, et en conséquence le renforcement, par le gouvernement, des politiques et des actions sous la perspective des droits de l'homme, ainsi que la révision des modalités d'accueil, des dispositions normatives, des perspectives à court et à moyen terme, et de la gestion des thèmes liés à l'intégration dans les différentes régions du pays. Il est essentiel de penser l'immigration haïtienne au Brésil à partir de la nouvelle réalité en Haïti, non seulement la réalité qui s'est dessinée suite au tremblement de terre, mais aussi en tant que pays cherchant un appui pour son développement intégral. Conformément à ce qui a été informé pendant la rencontre bilatérale de décembre 2013, la politique migratoire pour les haïtiens au Brésil est centrée sur deux axes principaux : la coordination des politiques publiques déjà existantes pour assurer l'accès des haïtiens (et d'autres immigrants) tout en établissant des politiques spécifiques pour leur l'intégration, telles que des cours de langue aux enfants étrangers, entre autres actions en cours d'évaluation.

Recommandations finales des Rencontres

La rencontre réalisée à Port-au-Prince a approfondi trois axes thématiques, pour lesquels ont été établies les priorités des gouvernements et des sociétés des deux pays. Dans des discussions en groupes de travail, les recommandations suivantes ont été indiquées :

1. Le groupe de travail sur les *politiques migratoires pour la gestion de l'immigration* entre Haïti et Brésil a suggéré trois domaines principaux d'action, ainsi formulés :

- 1.1 Il est utile d'échanger des informations entre les pays de passage des immigrants haïtiens arrivant au Brésil par voie terrestre, pour compter sur leur appui dans la lutte contre les trafiquants.
 - 1.2 Un accord bilatéral formel entre le Brésil et l'Haïti est essentiel pour une politique conjuguée de gestion de l'immigration entre les deux pays. Cet accord devrait impliquer une campagne étendue de sensibilisation sur la vraie réalité au Brésil, dans le but de mieux faire comprendre les règles déterminant le statut des immigrants réguliers et la situation du marché de travail, entre autres thèmes. Il est important d'entendre les immigrants haïtiens demeurant actuellement au Brésil. L'accord devrait impliquer également des actions pour la lutte contre les réseaux de trafiquants, soit en Haïti, soit au bord des frontières traversées pour leur arrivée au Brésil.
 - 1.3 Le troisième domaine d'action concerne la politique d'intégration des individus immigrants et de leurs familles dans la société brésilienne, y compris leur sécurité sociale et leur éducation, notamment pour l'apprentissage de la langue portugaise. L'accord bilatéral mentionné ci-dessus devrait proposer l'attention en particulier à l'accueil des étudiants haïtiens dans les universités brésiliennes.
2. Le groupe de travail sur la *communication* a approfondi la réflexion sur les moyens et les stratégies viables et nécessaires pour la sensibilisation des immigrants et potentiels immigrants sur les dangers et les frais de l'immigration irrégulière, ainsi que sur les possibilités réelles de l'immigration régulière. Le groupe a recommandé :
 - 2.1 La réalisation de campagnes de sensibilisation de masse, dans tout le Haïti, présentées sous forme de la culture et du langage populaires, notamment pour les habitants de province.
 - 2.2 Ces informations doivent être diffusées dans le but de combattre les fausses informations et d'orienter les immigrants potentiels. Des photographies et des informations concernant la réalité de ceux qui ont immigré sans visa pourraient être utilisées.
 - 2.3 Utilisation de la radio, de la télé, des églises, écoles, universités. Des dépliants devraient être confectionnés pour diffuser des informations correctes sur l'immigration irrégulière, ses dangers et désavantages.
 - 2.4 La campagne devrait informer les niveaux de salaire au Brésil, le coût de la vie et la réalité du marché de travail.
 - 2.5 Il faut sensibiliser les haïtiens demeurant au Brésil, ainsi que ceux qui vivent aux États Unis, sur les dangers de la migration irrégulière, dans le but d'éviter qu'ils continuent à la financer.

3. Le troisième groupe de travail a discuté l'urgence en prévoir des actions pour le combat au *trafic illicite d'immigrants et la traite de personnes*. Les recommandations du groupe ont été les suivantes :
 - 3.1 Reconnaître que la difficulté dans l'accès aux documents joue un rôle important dans le contexte du trafic d'immigrants et de personnes et qu'elle mérite d'être discutée opportunément, aussi bien dans chaque pays que bilatéralement.
 - 3.2 Établir la collaboration entre les organismes de sécurité brésiliens et haïtiens, dans le contexte des droits de l'homme, pour identifier les réseaux de trafic (coyotes et passeurs), et pour faire face à la situation de façon coordonnée.
 - 3.3 Reconnaître le besoin d'articuler, avec les autorités d'autres pays de passage et avec les entités de la société civile, le combat au trafic illicite d'immigrants et la traite de personnes.
 - 3.4 Donner support à l'approbation du projet de loi du gouvernement haïtien concernant la caractérisation du trafic illicite d'immigrants et de personnes, en discussion au Sénat.

Le débat de conclusion entre les membres de la délégation brésilienne a mené à des recommandations sur le thème de la migration haïtienne, à savoir :

- Les décisions et procédures sur la migration haïtienne doivent de plus en plus être prises dans le cadre général de la coopération internationale et du processus de développement de Haïti, pour que les solutions portées aux difficultés actuelles dans la gestion soient accompagnées de décisions politiques sur le thème.
- Le volume de l'immigration haïtienne au Brésil n'est pas très important pour la situation de l'Haïti qui compte aujourd'hui sur 10 millions d'habitants, avec 2 millions demeurant à l'étranger. Si l'on considère les descendants d'haïtiens habitant à l'étranger, ce chiffre atteint les 4 millions de personnes, dont 200 personnes par mois en moyenne sont déportées ou rapatriées des États Unis. Ceci implique un problème social pour le pays qui connaît toujours une importante fragilité institutionnelle et une crise économique, sans compter les problèmes provoqués par tremblement de terre affectant encore le pays de façon importante. Ces éléments doivent être considérés dans les relations bilatérales pour la gestion du flux migratoire.
- L'Ambassade brésilienne en Haïti entreprend de grands efforts malgré le nombre insuffisant de ressources humaines. Cependant, la situation actuelle de demande de visas dépasse toute possibilité de gestion en fonction de l'énorme quantité de personnes qui viennent à l'Ambassade

tous les jours pour demander des visas, dans un scénario difficile du point de vue de l'humain, outre la question strictement institutionnelle.

- La Coopération Technique Brésil-Haïti devrait inclure le renforcement institutionnel de Haïti, en particulier la récupération post-tremblement de terre ou la constitution du service de registre et de documentation de la population, un des problèmes majeurs favorisant la falsification des documents et l'exploration des immigrants.

Trois mois après la première rencontre de Brasilia, du 8 au 11 décembre, les membres de la délégation haïtienne, réunis avec des représentants des principaux ministères travaillant sur le thème de l'immigration haïtienne au Brésil (Ministère du Travail et de l'Emploi, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Santé, Ministère de Développement Social et du Combat à la Faim et Secrétariat des Droits de l'Homme), ont formulé les recommandations suivantes :

1. Promouvoir la convergence d'efforts et sensibiliser la population d'immigrants pour l'utilisation de mécanismes réguliers dans le sens du combat à l'immigration irrégulière et de la prévention du trafic illicite de personnes.
2. Assurer le droit à l'éducation, déterminé par la Constitution Brésilienne à tous les enfants résidant au Brésil, y compris aux immigrants haïtiens, même en situation irrégulière. Des entraves administratives éventuelles doivent être repérées par les familles et par les autorités pour éviter les cas des enfants qui, même à l'école, se trouvent empêchés d'obtenir leurs diplômes pour des raisons bureaucratiques.
3. Entreprendre des efforts pour trouver des solutions au nouveau problème posé par l'immigration, celui de l'enseignement du portugais comme deuxième langue, car les enfants et les adolescents immigrants ont du mal à s'intégrer dans les écoles en raison de la langue. Des actions et des politiques sont nécessaires pour répondre à ce défi et pour que la langue portugaise ne représente pas une entrave pour l'accès à l'éducation assurée par la Constitution.
4. Élaborer et diffuser dans les Consulats délivrant des visas aux haïtiens, des dépliants avec des orientations sur les procédures exigées pour les inscriptions dans les écoles et dans les universités brésiliennes, telles que la consularisation de documents et l'acte de naissance. Une stratégie pareille pourrait être adoptée pour les questions de santé, telles que la carte des vaccins ou des informations concernant la santé publique, par exemple.
5. La délégation haïtienne voudrait compter sur l'appui du Brésil (ABC-Agence Brésilienne de Coopération) pour le financement, entre autres,

d'un projet pilote facilitant le processus d'émission de papiers et l'immigration régulière d'haïtiens.

6. Il a été recommandé au gouvernement haïtien d'exercer un plus grand contrôle sur la sortie d'enfants et d'adolescents non accompagnés ou sans autorisation, car on constate aujourd'hui un nombre élevé d'enfants et d'adolescents en situation à risque, notamment dans la frontière nord du pays. Il a été également recommandé d'informer aux immigrants potentiels que, dans les cas d'enfants accompagnés par des parents non biologiques, leur situation doit être régularisée obligatoirement par voie judiciaire, ce qui peut retarder ou défavoriser l'accès de l'enfant aux services de base, et le rendre ainsi plus vulnérable.
7. Il a été recommandé de renforcer les mécanismes d'appui à la réunion familiale d'haïtiens au Brésil.
8. A été réitérée l'importance de la mise en œuvre de services d'appui dans la préparation de documents pour les visas, ainsi que d'autres documents exigés dans le processus migratoire des haïtiens, dont l'entrave est un des aspects principaux favorisant l'exploration des immigrants par les réseaux de trafiquants.
9. Des efforts continus doivent être réalisés dans le sens du dialogue bilatéral interinstitutionnel permanent entre les deux pays pour l'immigration régulière, pour le combat au trafic illicite de personnes et pour l'appui aux processus d'intégration positifs, ainsi que pour l'assistance aux haïtiens demeurant au Brésil, en renforçant les processus migratoires sous la perspective des droits de l'homme.

Suivi et continuité

Le dialogue entre le Brésil et l'Haïti dans le cadre du projet "Études sur l'Immigration Haïtienne au Brésil et Dialogue Bilatéral" a rendu évidente l'importance de la participation des différents acteurs : le leadership des gouvernements pour le succès des politiques ; l'importance de l'implication de la société civile dans la gestion effective des questions concernant ce thème ; leur rôle de pont et leur expertise dans les organismes internationaux, dans ce cas spécifique celui de l'OIM et de sa contribution pour la promotion d'une approche de la question migratoire en respectant les droits de l'homme.

Les résultats de l'étude ont enrichi le débat et la quête de solutions durables pour la gestion du flux et des politiques qui le régissent. Ces résultats renforcent aussi les recommandations des rencontres dans le sens de fournir des éléments pour étayer les décisions politiques et les actions directes auprès des sujets par-

participant au flux migratoire et aux sociétés d'origine et de destination impliquées dans le phénomène.

Dans ces résultats, apparaît en premier lieu la proposition d'élaborer un accord bilatéral orienté vers la gestion de ce flux et la construction d'une politique de gestion migratoire, vers le combat des réseaux de trafiquants et la protection / promotion des droits des immigrants, ainsi qu'à l'établissement de paramètres et d'informations à d'autres thèmes liés à l'immigration et à l'intégration des immigrants. De tels efforts peuvent favoriser le retour futur des immigrants pouvant collaborer au développement de leur propre pays d'origine. Ces mesures permettront une meilleure compréhension de l'immigration dans le contexte de la coopération internationale, l'immigration favorisant aussi le développement de l'Haïti. Les éléments d'un accord bilatéral peuvent contribuer à l'élargissement d'autres accords déjà établis entre les deux pays, constituant des contenus tels que : la reconnaissance de diplômes haïtiens ; la prévision de retour des haïtiens et la reconnaissance en Haïti des diplômes obtenus au Brésil ; la viabilité, avec de moindres coûts, de l'envoi d'argent par les haïtiens demeurant au Brésil ; la gestion du flux au-delà de l'urgence ; le combat au trafic illicite de personnes et à l'exploration par les trafiquants et les agences sans scrupules dans les services de visas et de documents, parmi d'autres thèmes plus étendus, comme par exemple les accords sur la prévoyance.

L'appui des organismes tels que l'OIM ou des ONGs travaillant avec des immigrants peut être utile dans la préparation des documents des immigrants pour parer / combattre l'exploration abusive des passeurs sans scrupules.

Les connaissances réciproques de la réalité migratoire par le contact direct, le dialogue bilatéral et les études partagées réalisées pendant les rencontres ont montré le besoin de la continuité des relations de collaboration pour l'obtention des objectifs communs dans la gestion du flux migratoire et des thèmes qui y sont liés. En tenant compte du besoin d'actions durables à long terme, devient évidente l'importance du maintien des relations permanentes centrées sur l'immigration entre les deux pays. La collaboration entre le Brésil et l'Haïti est essentielle pour les deux pays.



Fonds de l'OIM pour le développement
DEVELOPPER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES MIGRATIONS

**PROGRAMME LATINO-AMÉRICAIN
DE COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE MIGRATIONS
(PLACMI)**